

SENSIBILISER



COLLECTER



RECYCLER



RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE 2014

VALORISER

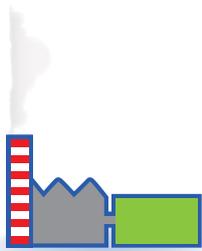
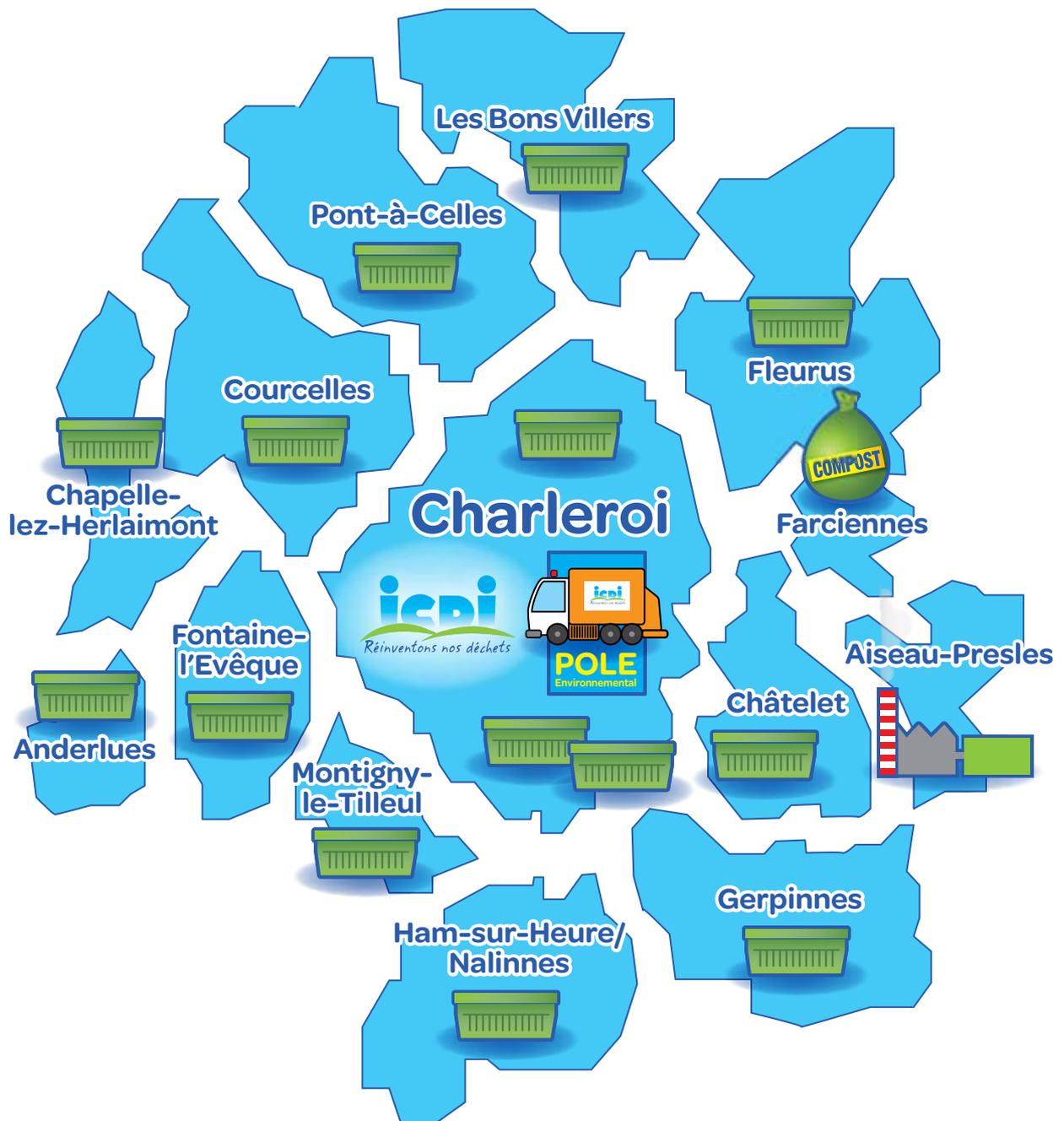


ADMINISTRER



RAPPORT
D'ACTIVITÉS
EXERCICE 2014

INTRODUCTION	6	CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS 2014	52
L'ICDI, UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS	7	1. TRI DES PMC	52
LE PARCOURS ET L'HISTOIRE DE L'ICDI EN QUELQUES DATES CLÉS...	10	4. VALORISER	56
L'ANNÉE 2014 EN QUELQUES DATES ET CHIFFRES CLÉS	12	1. LE TRAJET DES DÉCHETS	59
1. SENSIBILISER	14	2. LES ÉQUIPEMENTS	60
1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	16	3. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EMAS	63
2. LA COMMUNICATION EXTERNE	17	CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS 2014	64
3. PARTENARIAT AVEC LA COPIDEC ET FOST PLUS	17	DIAGRAMME DES FLUX MATIÈRES ET RÉACTIFS	64
4. COMMUNICATION INTERNE	17	FLUX DE DÉCHETS	64
CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS 2014	18	PRODUITS VALORISÉS	66
1. PRÉVENTION AU NIVEAU COMMUNAL	18	REFIOMS	66
2. PRÉVENTION AU NIVEAU INTERCOMMUNAL	18	ANALYSE DES REJETS	67
3. CONTRIBUTION AUX BULLETINS COMMUNAUX	21	BILAN ÉNERGÉTIQUE EN 2014	71
4. COMMUNICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES DE L'ICDI	22	COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS	72
5. COMMUNICATION INTERNE	22	SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ICDI	72
6. PERSONNES SENSIBILISÉES PAR UNE ACTION DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (RÉPARTITION PAR COMMUNE)	23	PROJETS	73
2. COLLECTER	24	5. ADMINISTRER	74
1. COLLECTES EN PORTE-A-PORTE	26	LES RESSOURCES HUMAINES	76
2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES	28	LE COMITÉ DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)	78
3. COLLECTES PAR CONTENEURS	28	LES ACCIDENTS EN 2014	80
4. TAXI-DÉCHETS	30	PATRIMOINE ET TRAVAUX	81
CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS 2014	31	RAPPORT FINANCIER	82
1. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	32	1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS	85
2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES	36	2. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	87
3. LE TAXI-DÉCHETS	44	3. LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES LIÉES	88
3. RECYCLER	46	4. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	90
1. TRI DES PMC	48	5. LES RÉSULTATS FINANCIERS	91
2. LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE RECYCLAGE	49	ANNEXES	124



UVE
Unité de valorisation
énergétique



Pôle Environnemental
Centre de tri des PMC
Centre administratif
Collecte
Services techniques



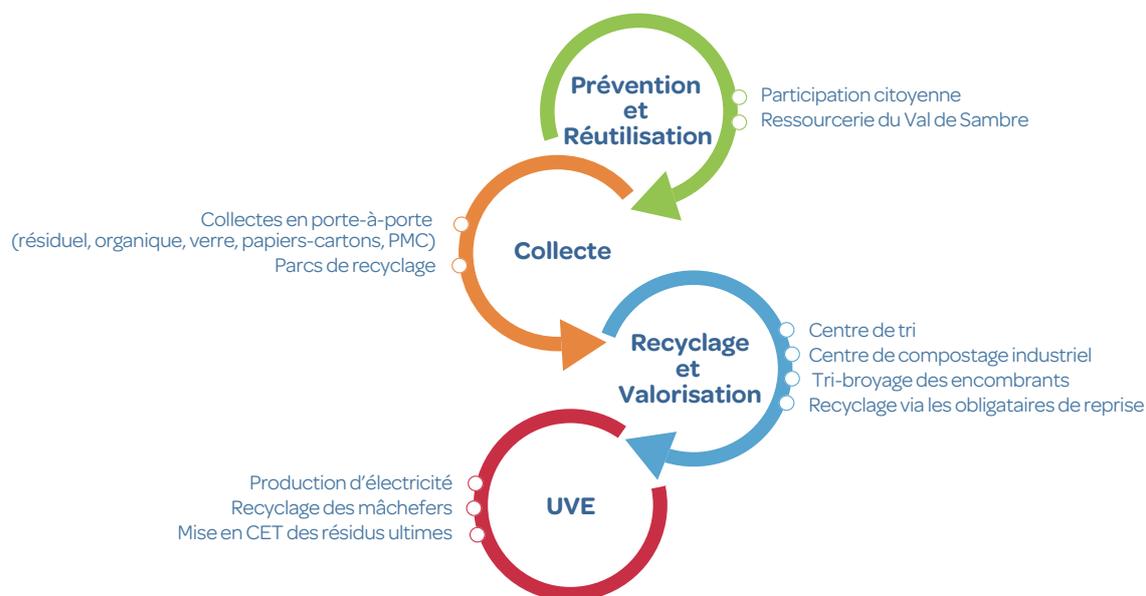
**Parcs de
recyclage**



**Plate-forme
industrielle de
compostage**

L'ICDI, une gestion intégrée des déchets

L'Intercommunale ICDI est une entreprise publique qui relève chaque jour le défi complexe de la gestion intégrée des déchets avec comme préoccupation principale la préservation de l'environnement.



L'ICDI assure une gestion intégrée des déchets sur son territoire :

- Sa priorité : les actions de prévention des déchets : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas...
En 2013, l'ICDI a également contribué à la mise en place de la Ressourcerie du Val de Sambre.
- Sa mission la plus visible : les collectes de déchets en porte-à-porte et les apports volontaires dans les parcs de recyclage.
- Ses outils et équipements :
 - le centre de tri des PMC VALTRIS
 - le Centre de compostage industriel SAMBRECOMPOST
 - le tri-broyage des encombrants
 - l'Unité de Valorisation Energétique des déchets résiduels du sac blanc et du conteneur gris.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ICDI

- Date de création : 1948.
- 491 collaborateurs.
- Mission : améliorer le cadre de vie de chacun en collectant et en triant les déchets des ménages en vue de les réemployer, de les recycler et de les valoriser.
- Superficie de la zone : 535 km².
- Population : plus de 421.000 habitants.

Communes affiliées :

Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

“De quoi être fiers !”

Interview croisée entre Françoise Daspremont et Olivier Bouchat, respectivement Présidente et Directeur général de l'ICDI.

Pour l'ICDI, quels sont les défis à relever au quotidien ?

Olivier Bouchat : Nos missions ont fortement évolué depuis la création de notre Intercommunale en 1948. Aujourd'hui, nous privilégions la prévention pour inciter les citoyens à limiter leur production de déchets ménagers. Nous nous focalisons également sur le réemploi afin de réintégrer les objets inutilisés dans les filières d'articles de seconde main. Viennent ensuite la promotion du tri des déchets, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets résiduels.

Françoise Daspremont : Notre défi est d'offrir un service aussi innovant que performant au meilleur coût. Dans cet esprit, nous nous efforçons de garantir une maîtrise des coûts afin d'éviter la flambée de la facture des ménages. Nous privilégions également la mise en œuvre des meilleurs procédés et technologies pour limiter l'impact sur l'environnement. Nous optimisons enfin la sécurité et les conditions de travail de nos collaborateurs.

Quel enseignement tirez-vous de l'exercice 2014 ?

Françoise Daspremont : A l'heure des bilans, la première évaluation intermédiaire du plan stratégique 2014-2016 s'est révélée très encourageante. L'exercice 2014 a été marqué par la mise en place de projets et d'avancées significatives pour l'avenir de l'ICDI.

Olivier Bouchat : En 2014, les objectifs que s'étaient fixés les équipes de l'ICDI ont en effet atteint un taux de réussite exceptionnel de 79%. Ce succès collectif a une nouvelle fois confirmé que la gestion intégrée des déchets restait notre priorité.

Quels ont été les faits les plus marquants pour 2014 ?

Olivier Bouchat : S'ils sont trop nombreux pour les détailler tous, certains ont véritablement marqué une année inscrite sous le signe de l'innovation. Le 1^{er} janvier, l'année a commencé en fanfare avec la mise en place conjointe de la collecte en conteneurs à puce dans

> Françoise Daspremont, Présidente de l'ICDI et Olivier Bouchat, Directeur Général de l'ICDI



les communes d'Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. Cette mise en place a donné lieu à une vaste campagne pour informer un quart des citoyens de la zone de l'ICDI du mode de fonctionnement des conteneurs à puce et assurer la mise en œuvre du dispositif. La commune d'Anderlues a adopté le principe quelques mois après, en avril 2014.

Françoise Daspremont : Dans ce même esprit, l'année a été marquée par l'inauguration - le 21 mars 2014 - du nouveau parc de recyclage à Montigny-le-Tilleul. Grand comme six terrains de football, ce parc moderne et sécurisé est désormais considéré comme un modèle à l'échelle de la Wallonie.

Les citoyens ont-ils été sensibles à toutes ces avancées ?

Françoise Daspremont : Sans aucun doute ! Nous avons eu l'occasion de sensibiliser en direct plus de 50.000 personnes en 2014. Nos actions de prévention des déchets ont été soutenues par d'importantes campagnes de communication ciblées. Les actions de terrain bénéficient ainsi d'un rayonnement plus vaste. La campagne de spots à l'effigie de Spirou a engendré plus de 170.000 vues. Le succès de cette campagne a d'ailleurs poussé les autres Intercommunales wallonnes de gestion des déchets à adopter ce petit héros emblématique pour leurs actions de prévention.

Olivier Bouchat : En 2014, nous avons eu également l'opportunité de conduire une vaste opération de sensibilisation en matière de propreté publique, en distribuant 25.000 poubelles de voiture aux 4 coins de la zone ICDI, accompagnée d'une campagne de spots télé diffusés sur youtube, au cinéma et sur TéléSambre.

L'exercice 2014 a-t-il été marqué par des moments plus difficiles ?

Olivier Bouchat : En 2014, nous avons connu un phénomène de blackout électrique du fait d'un accident ayant impacté une ligne à haute tension du réseau. Ce blackout, qui s'est mué en blackout informatique, a mis à rude épreuve nos équipes de maintenance. En fin de compte, cet épisode douloureux nous a permis de rebondir, d'être créatif et d'apporter des solutions innovantes. En transformant une contrainte en opportunité, nos collaborateurs ont pu montrer toute leur détermination et leur savoir-faire.

Françoise Daspremont : Pour rester sur cette note positive, je souhaiterais pour ma part saluer la persévérance des agents de VALTRIS qui ont assumé leurs tâches avec rigueur et courage, malgré les difficultés rencontrées sur la chaîne de tri. Aujourd'hui, nos équipes travaillent activement afin que notre centre de tri puisse traiter la totalité du flux de PMC entrant avec le niveau de qualité exigé.

Vous semblez particulièrement satisfaits du comportement de vos collaborateurs. Estimez-vous qu'il y a désormais un véritable "esprit ICDI" ?

Olivier Bouchat : Absolument ! L'enquête de satisfaction que nous avons lancée auprès du personnel en 2014 a mis en évidence beaucoup d'éléments positifs : le goût, le sens et le plaisir au travail ainsi que la compréhension des enjeux et la confiance dans notre stratégie de développement. Cette enquête a cependant mis le doigt sur quelques points négatifs parmi lesquels figure le manque de fierté, ce qui est regrettable car nous pouvons tous être fiers de travailler dans une entreprise qui, chaque jour, rend service à des centaines de milliers de personnes.

Françoise Daspremont : L'amélioration de ce sentiment de fierté sera un de nos objectifs majeurs pour 2015. L'évaluation des compétences et des performances de chacun sur base d'objectifs clairs et acceptés mutuellement permettra sans nul doute de consolider ce sentiment.

ICDI

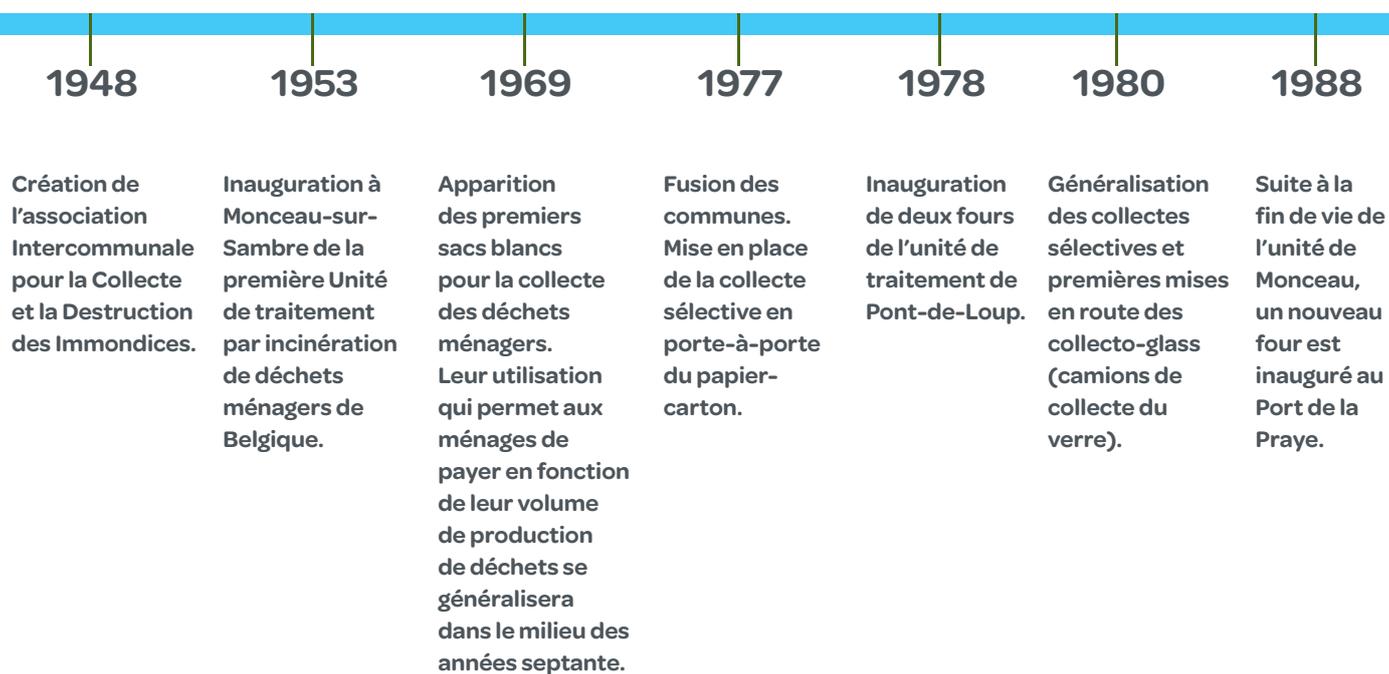
Plus de 65 ans au service de l'environnement

22 mars 1948 : l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices voit le jour. A l'époque, une petite vingtaine de communes donnent leur accord de principe pour s'affilier à une société coopérative de gestion des déchets. Six ans plus tard, le territoire couvert par l'Intercommunale compte

alors 289.192 habitants répartis dans 21 anciennes communes. Aujourd'hui, la zone desservie par l'ICDI recouvre une superficie de près de 535 km² pour une population évaluée à plus de 421.000 habitants regroupés au sein de 14 communes affiliées.



LE PARCOURS ET L'HISTOIRE DE L'ICDI EN QUELQUES DATES CLÉS...





1994

Ouverture du premier centre d'apport volontaire (parc de recyclage) à Châtelet. Progressivement, le réseau va s'étendre sur tout le territoire de la zone ICDI pour compter aujourd'hui 14 parcs de recyclage.

1999

Première campagne de prévention des déchets de l'ICDI : "Achats futés, déchets limités" et "Le compostage à domicile, c'est facile".

2005

Inauguration du centre de tri manuel des déchets PMC à Couillet.

2011

Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Les Bons Villers. Cette première collecte par conteneurs à puce est combinée à une collecte de déchets organiques.

2012

Implémentation de la poubelle à puce à Gerpinnes.
Création de la Ressourcerie de Val de Sambre.

2013

Construction du nouveau centre de tri automatisé des déchets PMC à Couillet, Valtris. Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Courcelles.

2014

Ouverture d'un parc de recyclage à Montigny-le-Tilleul. Ce parc est considéré comme un modèle du genre à l'échelle de la Wallonie. Implémentation de la poubelle à puce dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.



> L'année 2014 en quelques dates et chiffres clés

64 %

C'est la **proportion de déchets triés** par les habitants des 14 communes affiliées à l'ICDI, soit une **augmentation de 3,4 %** par rapport à l'année précédente.

1/4 des habitants de la Zone ICDI

102.383 personnes trient aujourd'hui leurs déchets organiques dans 7 communes : Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles, Gerpinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

176 kg/an

C'est en moyenne la proportion des **ordures ménagères résiduelles** produites par les habitants des 14 communes affiliées.

35 kg

De **déchets organiques** ont été collectés par habitant en 2014 sur l'ensemble des communes couvertes par la collecte en conteneurs.

35 kg

C'est aussi la **quantité moyenne de papiers-cartons** collectée en porte-à-porte par habitant en 2014.

19 kg

C'est la **quantité de verre** collectée en porte-à-porte par habitant en 2014.

14 kg

C'est la **quantité de PMC** collectée en porte-à-porte par habitant en 2014.

→ PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2014

Extension de la collecte en conteneurs à puce

Janvier 2014 - Mise en place conjointe de la collecte en conteneurs à puce dans les communes d'Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles (Anderlues à partir d'avril).

Nouveau parc de Recyclage "modèle »

Mars 2014 - Inauguration du nouveau parc de recyclage à Montigny-le-Tilleul. Grand comme six terrains de football, ce parc moderne et sécurisé est considéré comme un modèle du genre en Wallonie.

Nouvelle signalétique pour les parcs de recyclage

Mars 2014 - Début de la mise en place d'une nouvelle signalétique pour les parcs de recyclage.

Ma commune propre, je participe !

Mars à décembre 2014 - Distribution de 25.000 pou-belles de voiture dans le cadre de la campagne "Ma commune propre, je participe !". Cette distribution a été suivie par la diffusion d'une campagne de spots (TV et ciné) s'appuyant sur le personnage emblématique de Spirou.

Janvier

Mars

6.291 tonnes

C'est le **poids des déchets PMC** récoltés en 2014.

752.599

C'est le **nombre de visites** enregistrées dans les parcs de recyclage en 2014.

105.485 tonnes

C'est la **quantité de déchets** apportés à l'UVE en 2014.

170.000

C'est le **nombre de vues** au cinéma et TV des spots de prévention des déchets "Spirou".

491

C'est le **nombre de collaborateurs** qui travaillaient pour l'ICDI en 2014.

50.033

C'est le **nombre de personnes** sensibilisées directement par l'équipe de prévention des déchets de l'ICDI en 2014.

450 personnes

Ont **liké la page** de l'ICDI créée fin 2013.

1.012.745 kilomètres

Parcourus chaque année pour **collecter les déchets** en porte-à-porte. Approximativement **25 fois le tour de la Terre**.

Enquête masterkey

Mai 2014 - Réalisation d'une enquête de mesure du degré d'implication du personnel.

Création d'un réseau de chaleur

14 mai 2014 - Dépôt d'une fiche FEDER dans le cadre de l'appel à projets FSE 2014-2020

Journée du personnel

Juin 2014 - Réunion, dans une ambiance détendue, de tous les collaborateurs de l'ICDI sur le site de l'ancienne piscine de l'Université du Travail (Charleroi).

"Nature en Ville"

25 et 26 septembre 2014

Organisation d'une fête de l'environnement au Centre de Loisirs de Marcinelle dans le cadre des actions de prévention des déchets de la Ville de Charleroi. L'événement a attiré plus de 1.800 personnes, dont 300 élèves.

Mai

Juin

Septembre



1 Sensibiliser





Communication et prévention

Depuis plus de dix ans, l'ICDI privilégie le travail de terrain pour optimiser les campagnes qu'elle mène en matière de prévention des déchets. L'Intercommunale dispose d'une équipe qui sillonne les communes affiliées afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction du volume des déchets. Le Service Communication et Prévention assure également la communication externe de l'intercommunale ainsi que la communication interne.

→ 1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Région wallonne incite les communes et les Intercommunales de collecte des déchets ménagers à conduire des actions locales de prévention des déchets sur leur territoire (visuelles, concrètes et de proximité) afin de :

- Réduire les quantités de déchets produits par les ménages ainsi que leur nocivité ;
- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources ;
- Favoriser le recyclage et la réutilisation.

Dans cet esprit, elle met à leur disposition un subside annuel de 1 € par habitant.

Au niveau communal

L'équipe Communication et Prévention de l'ICDI intervient dans les communes qui lui donnent délégation en matière de prévention des déchets afin de diffuser les

bons gestes à adopter pour une meilleure gestion des déchets. Le service collabore avec le Service Collectes, notamment dans le cadre de la sensibilisation au tri des déchets, ainsi qu'avec le service Etudes et Parcs de recyclage.

Dans ce contexte, l'ICDI organise chaque année dans les communes des quinzaines de prévention des déchets. Multiples et variées, les actions proposées sont avant tout adaptées aux besoins de terrain des communes et à leur public cible : animations dans les écoles, formations d'adultes, conférences/débats, présence d'un stand thématique lors des événements locaux, création d'événements et d'outils d'information, habillage d'une caravane de l'environnement avec des messages de prévention, ...

Des réunions de concertation sont organisées avec les Echevinats de l'environnement, de l'enseignement, avec les associations (ONE, CPAS, bibliothèques,...), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons et régies de quartier mais aussi avec les écoles.



A la demande des communes, des projets pilotes sont régulièrement menés : tri et prévention dans les cimetières, tri et prévention sur les marchés, formation d'éco-teams relais dans les administrations communales et dans les centres de formation, formation des agents communaux (techniciennes de surface, ouvriers des travaux, fossoyeurs, stewards urbains,...).

Au niveau intercommunal

L'Intercommunale ICDI mène des actions de deux types :

- Des actions de terrain qui visent à modifier les comportements (sensibilisation directe) ;
- Des actions de communication qui visent à toucher le plus grand nombre (sensibilisation indirecte).

Durant l'été, l'Intercommunale propose des activités ludiques de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets destinées aux enfants qui fréquentent les plaines de jeux et les centres aérés.

→ 2. LA COMMUNICATION EXTERNE

Un seul pôle est en charge des actions de prévention des déchets et de la communication externe.

Son objectif : améliorer la notoriété de l'intercommunale, son image de marque et renforcer les synergies.

Pour ce faire, nous développons des outils de communication afin d'informer les citoyens :

- Des consignes de tri pour les différentes collectes sélectives en porte-à-porte et pour les parcs de recyclage ;

- Des dates des collectes en porte-à-porte ;
- Du fonctionnement des collectes en porte-à-porte (en sac blanc, en conteneur à puce, ...) ;
- Des différents services proposés par l'ICDI et ses partenaires (parcs de recyclage, taxi-déchets, ressourcerie du Val de Sambre, centre de tri des PMC, ...).

→ 3. PARTENARIAT AVEC LA COPIDEC ET FOST PLUS

Dans le cadre du programme de prévention régionale, l'ICDI mène des actions de sensibilisation avec les autres Intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC.

En plus de la diffusion du calendrier des collectes et des campagnes médiatiques, l'ICDI développe également différents outils de communication avec Fost Plus : distribution de matériel pédagogique aux écoles, mouvements de jeunesse et centres aérés, distribution de Welcome Pack aux nouveaux habitants des communes, création de jeux de société sur le thème de la prévention des déchets...

→ 4. COMMUNICATION INTERNE

La communication interne de l'ICDI résulte de la synergie de trois services complémentaires - Ressources Humaines, SIPP, Communication et prévention - en lien direct avec la Direction générale. Le plan de communication interne ne poursuit pas seulement l'efficacité ou la performance de l'entreprise, il tend également à améliorer la culture d'entreprise basée sur les valeurs de l'Intercommunale : professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité.

> Chiffres et faits marquants 2014

Prévention des déchets

→ 1. PRÉVENTION AU NIVEAU COMMUNAL

14 communes affiliées

Depuis 2014, toutes les communes affiliées à l'ICDI lui confient la conduite des actions de prévention des déchets sur leur territoire. L'approche stratégique est désormais globale, tout en tenant compte des particularités et des caractéristiques de chacune de ses communes affiliées.

Approche Ecoteam

L'ICDI a continué à inciter les communes à viser l'exemplarité en matière de tri et de prévention des déchets en s'inscrivant dans une approche Ecoteam.

Des supports de communication innovants

Les véhicules des services propreté communaux sillonnent les rues quotidiennement et sont très visibles pour la population. Châtelet et Fleurus ont choisi de les habiller de messages de prévention des déchets. L'ICDI a donc réalisé un visuel dont les pictogrammes sont utilisés également lors des animations.



Nature en Ville

L'Événement "Nature en Ville et Journées de l'Environnement" a été réorienté de l'échelle Intercommunale à l'échelle communale. En 2014, la Ville de Charleroi souhaitait confier à l'ICDI l'organisation d'une fête de l'environnement destinée au public familial. L'événement qui s'est tenu au Centre de Loisirs de Marcinelle a remporté un franc succès : plus de 300 élèves et 1.500 personnes y ont participé. Il aurait été contre-productif d'organiser deux événements au concept similaire. A l'avenir, la manifestation sera précédée d'une semaine spéciale destinée au public scolaire car l'expérience-pilote de la journée scolaire 2014 a été concluante.

→ 2. PRÉVENTION AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

En partenariat avec la Ville de Charleroi, l'ICDI a développé une campagne stratégique de prévention des déchets grand public, originale et innovante, en



associant l'image sympathique et emblématique de Spirou à la thématique de la prévention des déchets.

Les capsules vidéo de 25 secondes réalisées par Dreamwall ont contribué à sensibiliser de nombreux citoyens.

En 2014, la campagne a été diffusée durant 10 semaines dans les salles de cinéma, à raison de 17.000 spectateurs par semaine en moyenne (170.000 vues en 2014), sans compter l'audience de Télésambre où les spots ont été diffusés toute l'année.

Des outils inspirés de cette campagne ont été réalisés pour les actions de terrain : sacs à pique-nique isothermes, boîtes à biscuits réutilisables, gourdes (pour les scolaires), sacs réutilisables (pour les adultes). Ils seront diffusés en 2015 lors des animations pédagogiques et des actions de sensibilisation.

Calendrier des collectes

Le calendrier des collectes est un outil phare, qui apporte toutes les informations utiles sur les collectes en porte-à-porte mais également sur l'ensemble des services de l'Intercommunale. Le calendrier des collectes présente un rappel des consignes de tri pour les différentes collectes sélectives en porte-à-porte, des conseils de prévention et un calendrier des jours de passage des camions de l'ICDI. Il informe aussi sur les différents services aux citoyens. Il est distribué à tous les foyers (189.000 exemplaires) par les agents du service des Collectes de l'ICDI.



Journal "les infos pratiques ICDI"

Le journal "Les infos pratiques de l'ICDI" destiné aux citoyens a été distribué à 6 reprises à l'ensemble des ménages de la zone. Ses contenus ont évolué pour plus de proximité avec le citoyen. Distribué en toutes-boîtes à tous les citoyens, ce journal d'information informe sur toutes les nouvelles dispositions et rappelle, en fonction des saisons, les bons gestes en matière de prévention des déchets et de collectes des déchets.



Sensibiliser aux conteneurs à puce

Le passage au système de collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce nécessite un important effort de communication. Outre les informations destinées aux Collèges et Conseils communaux, les équipes de l'ICDI communiquent vers le grand public pour faciliter l'adhésion au nouveau dispositif et préparer le changement de comportement. Pour le passage aux conteneurs à puce des communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles, les équipes de l'ICDI ont réalisé un important travail de sensibilisation à la réduction du volume des déchets, principalement axé sur le gaspillage alimentaire et le compostage.



Plate-forme de prévention

La plate-forme qui assure le pilotage et l'évaluation du programme de prévention à l'échelle Intercommunale s'est réunie trois fois en 2014 : en mars, mai et décembre. Cette plate-forme réunit tous les relais communaux, en particulier les échevins de l'environnement et les éco-conseillers. Elle permet également le partage d'informations transversales et d'expériences.



Gaspillage alimentaire

En 2014, les équipes de l'ICDI ont réalisé et édité une nouvelle brochure de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Ce document didactique et ludique propose une multitude de pistes pour éviter le gaspillage. La brochure a été déclinée en matériel de stand attractif.



Sensibilisation au tri des PMC

Un film pédagogique de présentation du centre de tri Valtris a été réalisé dans le cadre du subside communication Fost Plus. Par ailleurs, 2014 a permis à l'ICDI de réaliser de nombreuses actions de communication en faveur du tri sélectif des PMC : le camion du tri a circulé dans toute la zone ICDI et plusieurs campagnes radio ont été diffusées.



Outils d'animation

Les outils d'animation destinés aux enfants fréquentant les centres aérés et les plaines de jeux ont été remaniés. 15 jeux ont ainsi été fabriqués avec des déchets réutilisés : PMC, papiers-cartons, verre, bois, ... L'ICDI a également proposé une "chasse aux trésors", qui s'appuie sur une dizaine d'activités basées sur le jeu. Objectif : faire prendre conscience aux enfants qu'un déchet peut être "regardé" différemment et avoir une seconde vie.

En 2014, l'ICDI a réalisé dans ce cadre plus de 60 animations et touché plus de 1.500 enfants. Ceci représente une progression de plus de 40% par rapport à 2012. Vu sa densité de population, les plaines de jeux de la Ville de Charleroi représentent à elles seules près de la moitié des enfants sensibilisés.



“Hop! Les déchets, c’est dans la poche !”

Dans le cadre du subside exceptionnel “Ma commune propre, je participe !”, l’ICDI a initié une campagne de sensibilisation à la propreté publique. Cette campagne s’est articulée autour de deux axes : des distributions de poubelles de voiture sur le territoire de toutes les communes et la création d’une campagne de 5 spots s’appuyant sur le personnage emblématique de Spirou. Les spots ont été diffusés dans les salles de cinéma, dans la continuité et dans l’esprit de la campagne “prévention des déchets”, sur TéléSambre et via les réseaux sociaux.



➔ 3. CONTRIBUTION AUX BULLETINS COMMUNAUX

L’ICDI fournit des informations de prévention et de tri déchets aux bulletins communaux des communes qui le demandent.

→ 4. COMMUNICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES DE L'ICDI

Cohérence graphique

En 2014, l'ICDI a renforcé la cohérence de sa communication externe. Dans cet esprit, les règles de bonne utilisation du logo et de mise en page (charte graphique) ont été définies et transmises aux différents services.



Nouvelle signalétique pour les parcs de recyclage

Une nouvelle signalétique a été développée lors de la création du nouveau parc de recyclage de Montigny-Tilleul. Cette signalétique s'appuie sur des pictogrammes qui s'inscrivent dans la ligne graphique développée pour le guide papier du tri des déchets dans les parcs de recyclage. Elle sera progressivement installée dans l'ensemble des parcs en 2015. Ce guide présente le règlement d'accès aux parcs de recyclage ainsi que les consignes de tri et préparation des déchets destinés à être ramenés au parc de recyclage.

Heures d'ouvertures des parcs de recyclage

L'ICDI a réalisé une étude de notoriété des horaires des parcs de recyclage dans l'ensemble de la zone ICDI. Conduite par Dedicated Research, cette étude a mis en évidence l'excellent degré de satisfaction des usagers et leur méconnaissance des heures d'ouverture des parcs de recyclage. A l'issue de l'étude, une campagne radio a été développée pour informer sur ces heures d'ouverture.

Campagnes médias et site internet

L'ICDI a poursuivi sa politique de communication positive à destination de la presse afin de renforcer son image et sa présence médiatique. L'Intercommunale a également entrepris un profond remaniement de son site internet. En 2014, un audit du site actuel et des besoins de communication a été confié à un expert externe. Les résultats de cette analyse guideront le prestataire en charge de réaliser le remodelage technique du site et l'équipe Communication et Prévention chargée de rédiger et gérer les nouveaux contenus.

Gestion des demandes d'informations

En 2014, l'ICDI a amélioré le traitement de sa boîte mail générale "info" afin d'apporter des réponses rapides et



précises aux questions posées par les citoyens. En collaboration avec le Service commun de médiation à la Wallonie et à la Fédération Wallonie Bruxelles, la gestion des plaintes a également été optimisée.

→ 5. COMMUNICATION INTERNE

En 2014, l'ICDI a amélioré les outils de communication interne existants :

Journal d'entreprise

La ligne éditoriale du journal d'entreprise a été ajustée pour informer le personnel sur la vie de l'entreprise et lui permettre de mieux appréhender les grands axes stratégiques poursuivis par l'Intercommunale. Durant cet exercice, le Journal d'entreprise "La puce à l'oreille" est paru 3 fois (février, juin, octobre).

Revue de presse

L'ICDI a externalisé sa revue de presse quotidienne (disponible sur l'intranet) afin de la rendre plus efficace et soulager les équipes en interne. Cette revue de presse permet au personnel d'être informé de l'actualité de son entreprise mais également de toute communication régionale en matière de gestion des déchets.

Journée du personnel

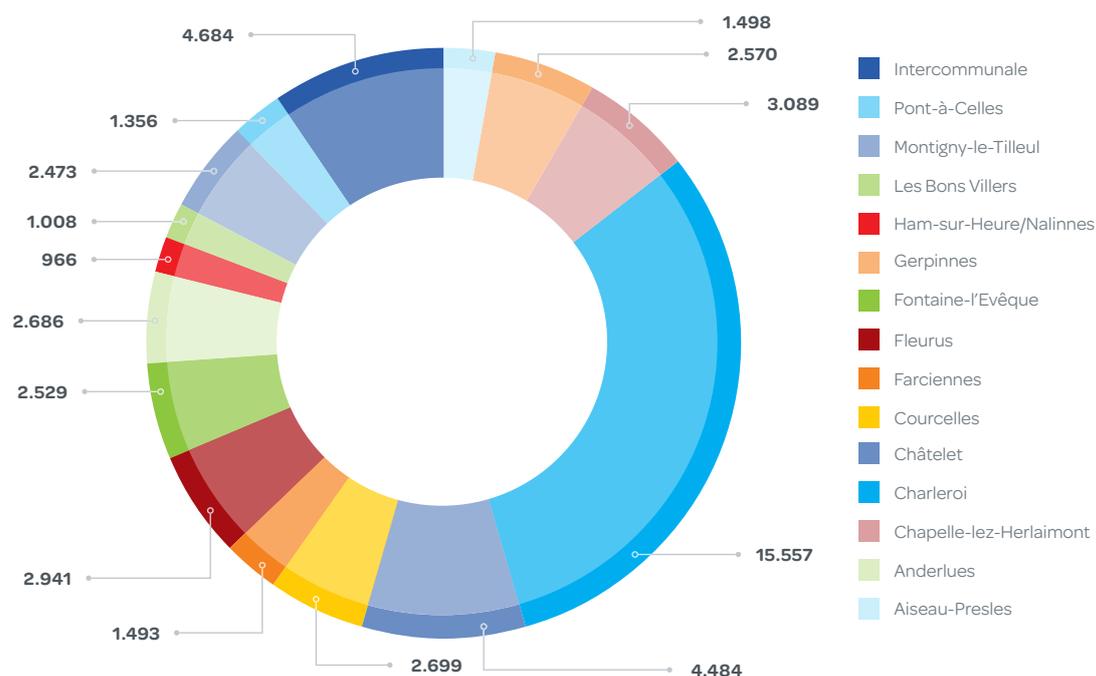
Organisée le 23 juin 2014 sur le site insolite de l'ancienne piscine de l'Université du Travail, la journée du personnel a permis aux agents de l'ICDI de se retrouver dans une ambiance décontractée. Le taux de participation a été en augmentation par rapport aux éditions antérieures.



→ 6. PERSONNES SENSIBILISÉES PAR UNE ACTION DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (RÉPARTITION PAR COMMUNE)

En 2014, l'ICDI a touché d'une manière directe **50.033 personnes** par ses actions de prévention des déchets : animations scolaires, animations de groupes d'adultes, formations de formateurs, activités ludiques en plaines de jeux et centres aérés, groupes de travail prévention des déchets (publics enfants, jeunes, adultes, seniors). Ceci représente une augmentation de plus de 20% par rapport à l'année 2013.

Communes et Intercommunale	Nombre d'habitants par commune en 2014	Personnes sensibilisées en 2013	Personnes sensibilisées en 2014
Aiseau-Presles	10.863	2.873	1.498
Anderlues	11.976	419	2.686
Chapelle-lez-Herlaimont	14.685		3.089
Charleroi	202.730	8.617	15.557
Châtelet	36.390	4.783	4.484
Courcelles	30.735	4.487	2.699
Farciennes	11.260	1.881	1.493
Fleurus	22.805	3.025	2.941
Fontaine-l'Evêque	17.508	395	2.529
Gerpennes	12.392	410	2.570
Ham-sur-Heure/Nalines	13.665	2.154	966
Les Bons Villers	9.256	1.167	1.008
Montigny-le-Tilleul	10.146	2.525	2.473
Pont-à-Celles	17.015	4.348	1.356
Intercommunale	421.426	3.121	4.684
Estimation du nombre de personnes sensibilisées		40.205	50.033



2 Collector







Collecte des déchets : priorité au tri !

Grâce aux collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, PMC, verre, ...), à la collecte sélective en conteneurs à puce des déchets résiduels et organiques et aux parcs de recyclage, 64 % des déchets collectés sont triés et recyclés. Résultat : à peine plus d'1 % des déchets produits dans la zone de l'ICDI finissent dans un centre d'enfouissement technique (CET).

→ 1. COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les 14 communes affiliées à l'ICDI bénéficient du service de différents types de collectes en porte-à-porte. L'ensemble des collectes en porte-à-porte est effectué selon le calendrier officiel approuvé par les instances décisionnaires des communes.

- Collecte hebdomadaire des ordures résiduelles en sac blanc ;
- Collecte sélective hebdomadaire des déchets résiduels et organiques en conteneurs à puce (pour les communes concernées) ;
- Collecte sélective mensuelle des Papiers-cartons (bimensuelle à Charleroi centre-ville) ;
- Collecte sélective mensuelle du Verre en porte-à-porte (bimensuelle à Charleroi centre-ville) ;
- Collecte sélective bimensuelle des PMC en porte-à-porte ;

183 ouvriers (chauffeurs et chargeurs) et 3 surveillants de collecte composent le service.

Collecte des déchets résiduels

Dans la zone ICDI, deux systèmes cohabitent pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Sacs blancs

Les déchets résiduels sont collectés en sacs blancs ICDI payants dans les communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Fontaine-L'Evêque et Ham-sur-Heure/Nalinnes.

Conteneurs à puce

Dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles, Gerpennes, Les Bons-Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles, les déchets résiduels et organiques sont collectés séparément au moyen de conteneurs à puce et les sacs blancs sont interdits, sauf exception validée par la Commune.

Cette collecte est réalisée au moyen de camions bi-compartmentés. Chaque ménage se voit attribuer deux conteneurs à puce. Un conteneur vert pour les



déchets organiques et un conteneur gris pour les déchets résiduels. Lors de la vidange, après identification de la puce, un outil de pesage comptabilise les levées et les kilos de déchets récoltés. Le système étant capable de distinguer les poids à la levée et à la redescente du conteneur, seuls les déchets vidangés sont pris en compte. Les données ainsi obtenues servent de base pour déterminer le montant de la taxe communale. Au-delà du service minimum (forfait d'un nombre de levées et de kilos fixé par la commune), les levées et/ou kilos excédentaires sont facturés en supplément à chaque ménage.

Un tel dispositif incite le citoyen à :

- Modifier son comportement afin de produire moins de déchets ;
- Profiter pleinement de la palette de collectes sélectives gratuites en porte-à-porte qui lui est offerte.

Sur le site internet de l'ICDI, chaque usager peut consulter sa propre production de déchets à travers les dates de levées et les kilos collectés par catégorie qui y sont détaillés. Un numéro vert gratuit (0800/94234) permet aux citoyens de se renseigner quant à la mise en place et au fonctionnement du système de collecte par conteneurs à puce.

Collecte sélective des Papiers-cartons en porte-à-porte

La tournée de ramassage commence dès 6 heures du matin. Les papiers-cartons non souillés doivent être ficelés et placés dans une caisse en carton. Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le contenu.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte

Organisée conjointement avec la tournée de ramassage des papiers-cartons et PMC, la tournée commence dès 6 heures du matin. Les verres doivent être placés dans un contenant (box en plastique ou caisse en carton). Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le contenu.

Collecte sélective des PMC en porte-à-porte

Les sacs bleus PMC sont réservés aux bouteilles et flacons en Plastique, aux emballages Métalliques et aux Cartons à boissons qui sont collectés en porte-à-porte et ensuite, recyclés. Les sacs bleus PMC sont utilisés dans toute la zone ICDI. Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le sac.



Collecte des déchets des maraîchers en sacs orange

Depuis 2011, l'ICDI met à la disposition des maraîchers des sacs payants. Ces sacs spécifiques (couleur orange, capacité 100 l) sont fournis à la Régie des marchés ou directement aux maraîchers qui bénéficient également d'un accès privilégié aux parcs de recyclage pour certains de leurs déchets sur dérogation préalable.

CHARROI

L'Intercommunale entretient, en interne, sa propre flotte de camions par le biais de son service Charroi installé sur le pôle environnemental, rue du Déversoir à Couillet. En dépit des intempéries et des multiples chantiers de voirie qui ralentissent le ramassage, les équipes de chargeurs sont soucieuses d'offrir un service optimal aux usagers. Sur le terrain au quotidien, ce professionnalisme et cette capacité de mobilisation constituent une véritable vitrine de l'Intercommunale.

→ 2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES

L'ICDI assume pour ses communes la conception, la réalisation et la gestion des parcs de recyclage et centres de transit. Chaque habitant d'une commune affiliée peut ainsi se rendre dans n'importe quel parc de la zone et les coûts de gestion sont répartis au prorata du nombre d'habitants par commune. La gestion centralisée des parcs de recyclage s'effectue au départ du pôle environnemental de Couillet.

Les parcs de recyclage de la zone ICDI ont été progressivement implantés à :

- Châtelet, Charleroi I (Couillet 1), Gerpennes, Les Bons Villers, Pont-à-Celles, Courcelles, Fleurus, Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi II (Ransart), Ham-sur-Heure/Nalinnes, Charleroi III (Couillet 2) et Montigny-le-Tilleul qui a été inauguré en mars 2014.

Moyennant la prise en charge financière par les communes concernées, d'autres infrastructures permettent d'accueillir des déchets spécifiques d'origine non ménagère (déchets publics).

Il s'agit des sites de :

- **Couillet 1** : accueil des cartons des commerçants de Charleroi ;
- **Fleurus** : accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables ;
- **Pont-à-Celles** : accueil d'encombrants ;
- **Courcelles** : accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables.

Tous les parcs de recyclage accueillent certains déchets maraîchers (sur dérogation).

→ 3. COLLECTES PAR CONTENEURS

Le nombre total de clients de ce service continue à augmenter de manière significative. Et ce, grâce notamment au passage progressif de plusieurs communes à la collecte des ordures ménagères en conteneurs à puce. Les indépendants, associations, entreprises, ... devant trouver une alternative à l'ancien système des sacs et s'orienter soit vers une filière privée soit vers l'ICDI.

Les interventions pour la maintenance des poubelles à puce ont été entièrement reprises par l'ICDI, la gestion administrative étant toujours du ressort de la société sous-traitante avec laquelle l'Intercommunale travaille en étroite collaboration.



Services proposés à la clientèle

- Location et vidange de conteneurs 660 l, 1.100 l, 20 m³ pour les déchets ménagers à incinérer ;
- Location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de papiers-cartons ;
- Location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de PMC ;
- Location et vidange de conteneurs 20 m³ pour encombrants/déchets ménagers ;
- Contrats d'enlèvements au m³, facturation au volume (spécifiques aux communes) ;
- Placement provisoire de conteneurs (salons, expositions, festivités diverses ...) ;
- Placement de conteneurs 1.100 l pour sélectifs (papiers-cartons/PMC) avec le service Communication et Prévention, à l'usage exclusif des établissements scolaires.
- Location de poubelles à puce de 40 à 240 l pour déchets résiduels et/ou organiques : pour les indépendants et les commerçants, le service est identique à celui proposé aux ménages.

Les vidanges de ces conteneurs sont effectuées par le service des collectes aux dates prévues dans le calendrier ICDI des collectes sélectifs en porte-à-porte. Pour ces conteneurs Fost Plus, ceux dont les déchets sont non conformes sont signalés au service Communication et Prévention afin de sensibiliser le personnel des établissements concernés au respect des règles de tri.



COMPOSITION DES DIFFÉRENTES ÉQUIPES

- Staff administratif (employés et délégué commercial) :
- Planification et facturation des prestations
- Gestion des contrats de location de conteneur(s)
- Gestion des litiges
- Suivi de la clientèle

Chauffeurs et chargeurs :

- Équipes spécifiques affectées à la vidange de conteneurs, en collaboration avec le service collecte

Équipe pour la maintenance des conteneurs :

- Placement, reprise, transfert, réparation ou remplacement de conteneur(s)
- Placement, reprise, transfert, réparation ou remplacement de poubelle(s) à puce.

La mise en place d'un "call-center" interne dédié spécifiquement aux questions et demandes de renseignements concernant les collectes par système de poubelles à puce est en cours.

Le service s'occupe également, en collaboration avec le service Communication et Prévention, des placements et réparations des conteneurs de 1.100 l sélectifs Papiers-cartons ou PMC spécifiques aux établissements scolaires via Fost Plus.



→ 4. TAXI-DÉCHETS

Depuis le 2 janvier 2009, l'ICDI a mis en place un nouveau service de collecte : le "Taxi-Déchets". Ce service est réservé aux particuliers habitant le territoire d'une des communes affiliées à l'ICDI et n'ayant pas la possibilité de se rendre aux parcs de recyclage.

Le "Taxi-Déchets" récolte des déchets de type :

- Inertes
- Déchets verts
- Bois
- Métaux
- Grands encombrants

En 2013, le service a été agréé pour collecter les déchets d'asbeste-ciment et les DEEE électroniques (appareils électroménagers, TV, ordinateurs, ...), tout en assurant la sécurité des collaborateurs.

- Les enlèvements s'effectuent sur rendez-vous de 8h30 à 15h00 au (071) 44.06.84.
- Les déchets doivent être triés, conditionnés ou liés de manière à faciliter la manutention.

- Les paquets ne peuvent dépasser 20 kg.
- Les déchets doivent être stockés au rez-de-chaussée et facilement accessibles à notre personnel.
- La quantité ne peut dépasser les différents quotas fixés par type de déchets.
- Le prix est de 15 € / m³ avec un minimum de 30 €. Le demandeur doit se trouver sur place, en possession de sa carte d'identité, lors de l'enlèvement.
- Le paiement s'effectue au comptant, au chauffeur, avant l'enlèvement.

COMPOSITION DU SERVICE

Au niveau administratif : 1 employé chargé des prises de rendez-vous avec la clientèle, de la planification des interventions, des recettes et différentes statistiques (types de déchets, quantités, interventions, ...).

Au niveau pratique : 1 équipe (1 chauffeur et 1 chargeur) avec camion-grappin.

> Chiffres et faits marquants 2014

Champions du tri !

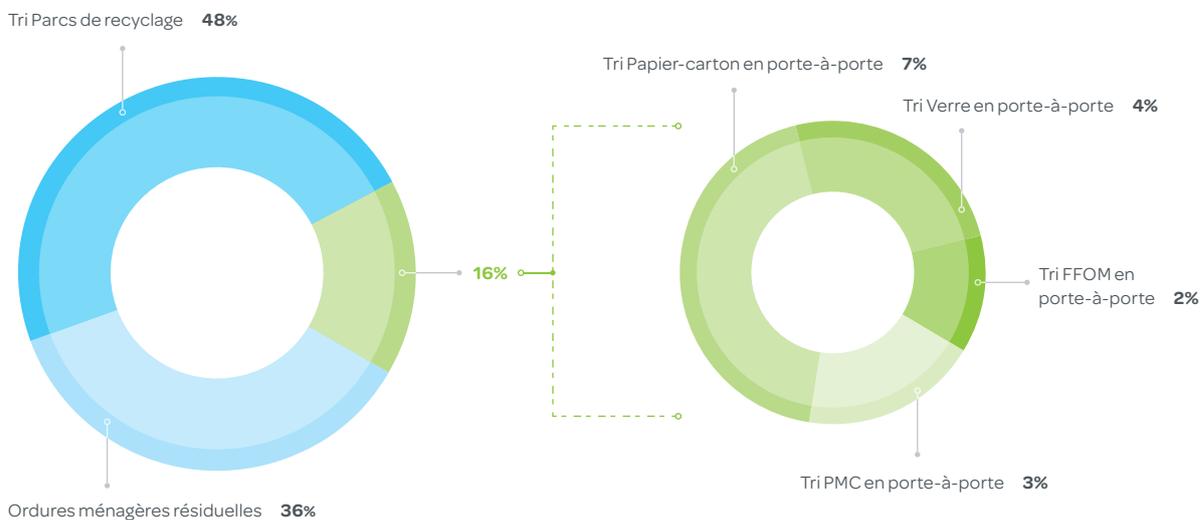
Les déchets de l'année 2014 et évolution depuis 2010 (en kg/an/habitant).

	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères résiduelles	184	188	186	188	176
Tri Parcs de recyclage	211	230	227	214	230
Tri Papier-carton en porte-à-porte	37	39	36	36	35
Tri Verre en porte-à-porte	18	20	19	19	19
Tri PMC en porte-à-porte	11	13	12	13	14
Tri FFOM en porte-à-porte		1	2	2	8
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	461	490	483	472	482

Le tri est aujourd'hui une réalité pour les 421.426 habitants des 14 communes affiliées à l'ICDI. On peut souligner en effet que les ménages ont trié 64 % des déchets qu'ils ont produits, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on constate une augmentation de la production totale annuelle de déchets des ménages de la zone ICDI – 482 kg par an et par habitant – on peut la pondérer en pointant l'augmentation de la quantité de déchets triés et recyclés par les ménages ainsi que la diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant en 2014 (176 kg au lieu de 188 en 2013).

Les déchets de l'année 2014 : les ménages ont trié 64% des déchets qu'ils ont produits.



→ 1. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Ordures ménagères

En 2014, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles par habitant est descendu pour la première année sous la barre des 180 kg (176 kg) par an et par habitant. Ce chiffre est favorablement influencé par les résultats obtenus dans les 7 communes de la zone qui utilisent le système des poubelles à puce avec une moyenne de 84 kg par an et par habitant.

Cependant, l'intercommunale constate que cette réduction ne peut s'expliquer uniquement par les quantités de fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), de papiers/cartons, de verres et de PMC collectées sélectivement.

Elle s'accompagne d'une augmentation des quantités de déchets ménagers assimilés collectés sur les communes considérées ainsi que d'une augmentation des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en sacs sur les communes avoisinantes.

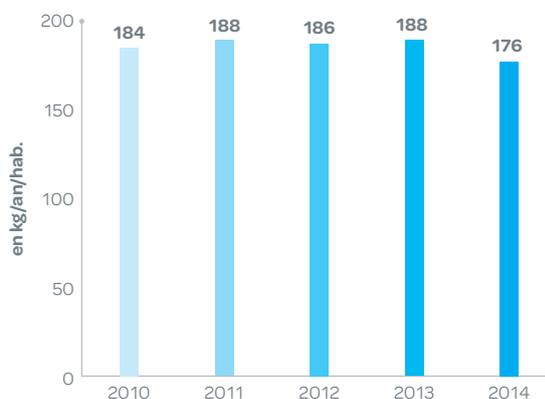
Collectes sélectives

Verre

Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte progressent légèrement entre 2013 et 2014 : elles atteignent 8.041 tonnes en 2014, soit 111 tonnes supplémentaires (+ 1,4 %).

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2010 à 2014

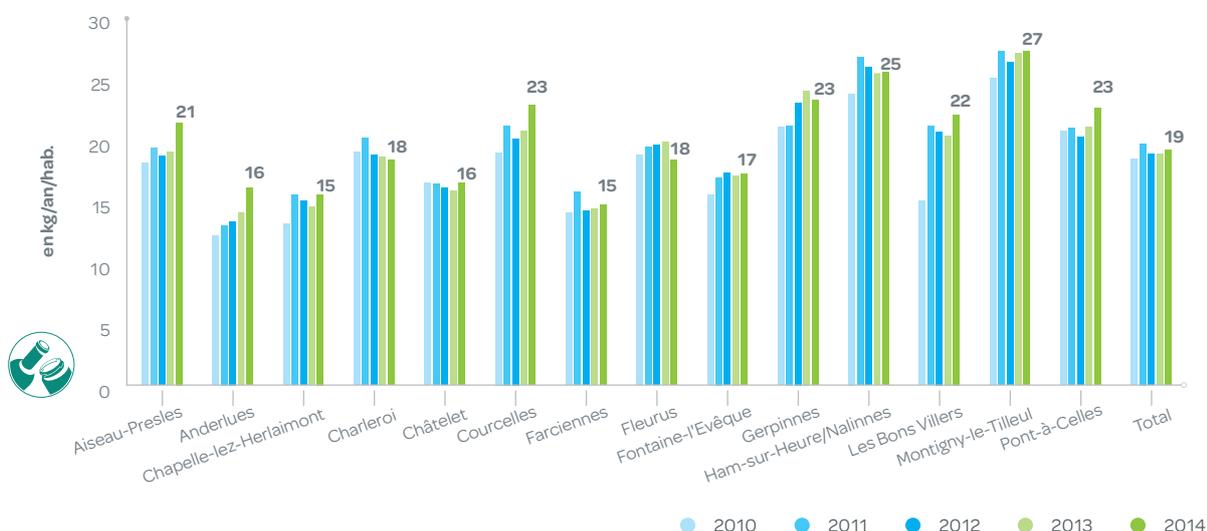


Les meilleures performances ont été atteintes par Courcelles, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalines, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 23, 23, 25, 27 et 23 kg par an et par habitant.

Les communes d'Aiseau-Presles et Anderlues, de Courcelles et Les Bons Villers ont vu les quantités collectées sur leurs territoires marquer une augmentation de respectivement 14 % et 10 % par rapport à 2013.

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte de 2010 à 2014 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte de 2010 à 2014.



Papiers-cartons

Depuis 2005, les collectes sélectives des papiers-cartons en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte ont de nouveau diminué entre 2013 et 2014 : une légère diminution de 141 tonnes (- 1 %). Elles ont atteint 14.890 tonnes en 2014, soit le niveau obtenu en 2007.

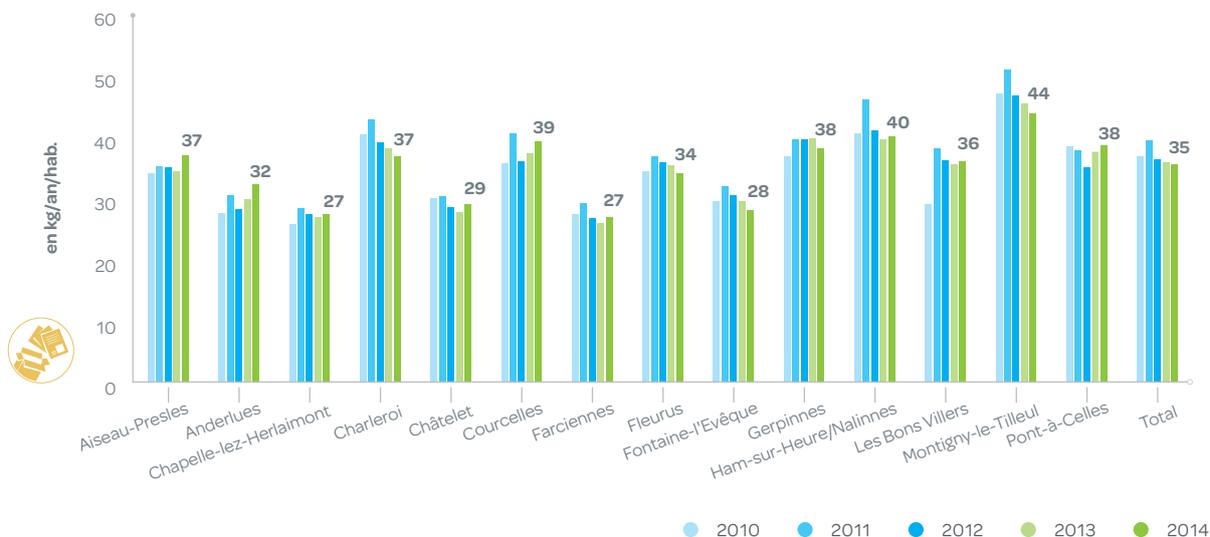
La progression marquée des résultats obtenus sur Aiseau-Presles et Anderlues, respectivement + 8 % et + 9 %, n'a pas compensé les diminutions sur les

communes de : Charleroi (- 4 %), Fleurus (- 3 %), Fontaine-l'Évêque (- 4 %), Gerpinnes (- 4 %) et Montigny-le-Tilleul (- 3 %).

Les meilleures performances ont été réalisées à Courcelles, Ham-sur-Heure/Nalines et Montigny-le-Tilleul avec respectivement 39, 40 et 44 kg par an et par habitant en 2014.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier-carton en porte-à-porte de 2010 à 2014 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte de 2010 à 2014.



PMC

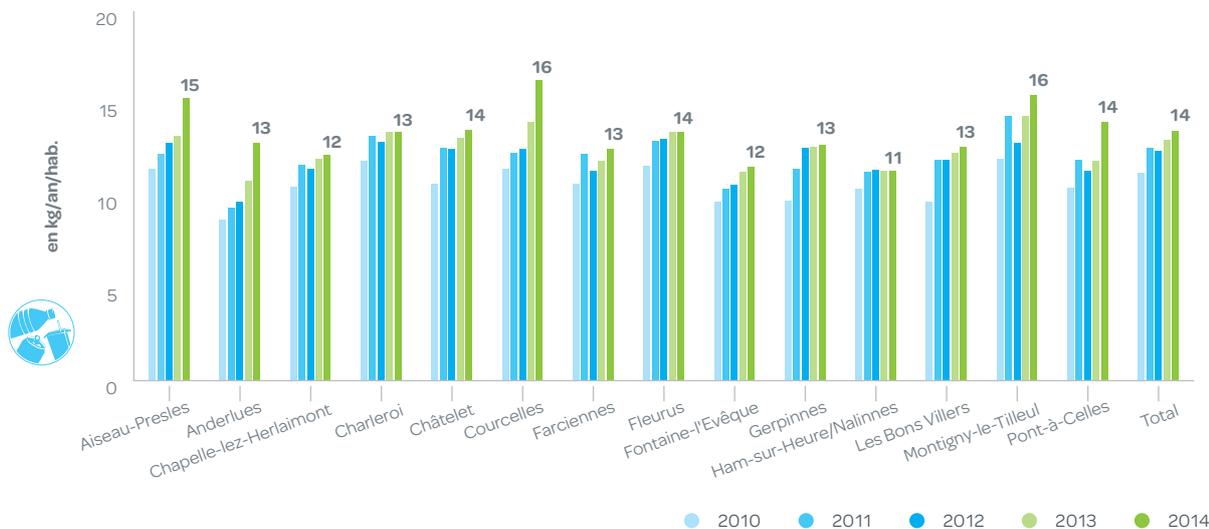
Les déchets PMC sont constitués des bouteilles et flacons en Plastique, des emballages Métalliques et des Cartons à boissons. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

Les quantités récoltées sont en augmentation de 197 tonnes en 2014 par rapport à 2013 et atteignent 5.708 tonnes en 2014 (+ 4 %).

Cette augmentation est particulièrement marquée à Aiseau-Presles (+ 17 %), Anderlues (+ 19 %), Courcelles (+ 16 %), Montigny-le-Tilleul (+ 8 %) et Pont-à-Celles (+ 19 %).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte-à-porte de 2010 à 2014 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte de 2010 à 2014.



Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

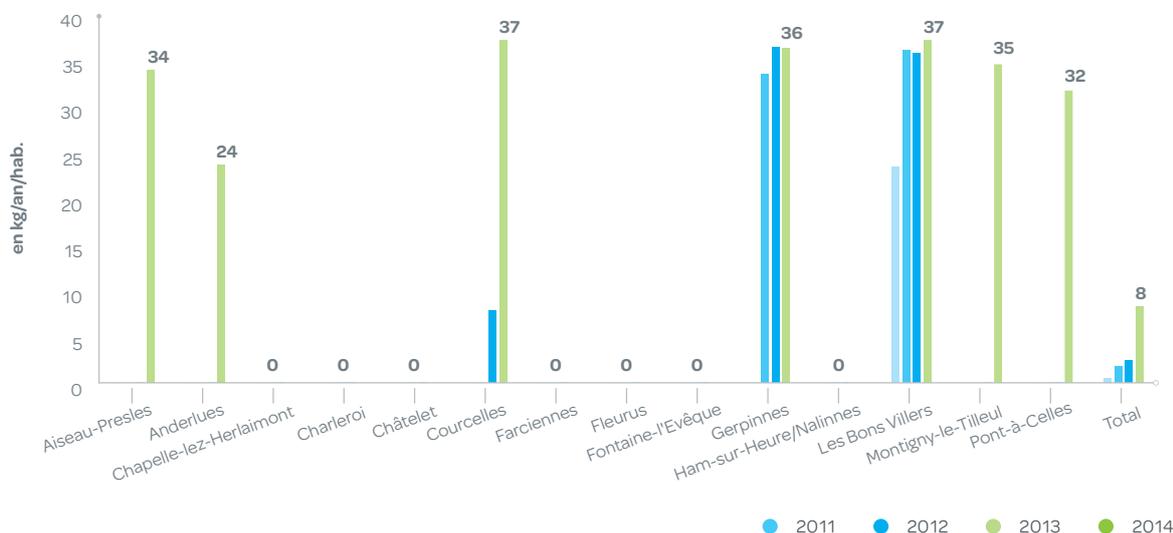
La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est collectée sélectivement par le biais de conteneurs à puce. Cette collecte est organisée depuis mai 2011 sur le territoire de la commune de Les Bons Villers, depuis janvier 2012 à Gerpinnes, depuis octobre 2013 à Courcelles, depuis janvier 2014 à Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles et depuis avril 2014 à Anderlues.

Dans ces communes, 3.475 tonnes de FFOM ont pu être collectées séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2014.

Avec une moyenne de 35 kg par an et par habitant pour l'ensemble des communes concernées, les quantités collectées sont parfaitement conformes aux résultats attendus. Pour réaliser cette estimation, les résultats obtenus par Anderlues au cours des neuf derniers mois de 2014 ont été extrapolés à une année.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de FFOM en porte-à-porte de 2011 à 2014 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective en porte-à-porte de la FFOM de 2011 à 2014.



Le charroi

En 2014, 7 nouveaux camions, une remorque et un chargeur ont complété le renouvellement du charroi (parc de véhicules), en cours depuis 2010 :

- 3 camions porte-conteneurs ;
- 3 collecto-glass ;
- 1 tracteur pour une semi-remorque ;
- 1 semi-remorque d'occasion ;
- 1 chargeur sur pneus pour le centre de tri.

Après déclassement des véhicules vétustes et renouvellement de la flotte, fin 2014, le charroi du service se composait de :

- 25 camions compartimentés ;
- 41 camions mono-bennes ;
- 13 collecto-glass ;
- 1 balayeuse de voirie ;
- 2 tracteurs avec semi-remorque ;
- 1 semi-remorque porte-engins ;
- 2 camions-grappin ;
- 29 camions porte-conteneurs ;
- 12 camionnettes ;
- 28 petits véhicules ;
- 2 remorques inférieures à 3,5T ;
- 10 véhicules en leasing ;
- 8 engins de génie civil ;
- 7 chariots élévateurs .

Maintenances et réparations

Les différentes interventions comprennent la maintenance, les réparations des porteurs et des superstructures en fonction de l'index kilométrique et du compteur horaire.

En 2014, 637 interventions ont été effectuées en interne dont :

- 130 entretiens ;
- 507 réparations diverses ;
- 20 interventions effectuées par le concessionnaire ;
- 42 réparations effectuées en chaudronnerie ainsi que diverses réalisations.

Le service a enregistré 301 pannes sur véhicules:

- 103 ont nécessité une intervention sur la voie publique ;
- 198 sont rentrés au garage pour une intervention ;
- 56 interventions effectuées en concession ;
- 18 interventions effectuées par des sociétés sur les engins de génie civil ;
- 59 dépannages sur les pneumatiques des engins de génie civil ;

- 4 interventions ont nécessité une dépanneuse ;
- 7 dépannages effectués par l'installateur du système d'identification de pesées ;
- 9 dépannages effectués par le fabricant de B.O.M. (7 VDK-2 FAUN) ;
- 91 camions ont été mis en conformité de tachygraphe et limiteur de vitesse.

Durant cet exercice, 28 véhicules ont été déclassés :

- 14 camions poubelles ;
- 3 camions porte-conteneurs ;
- 1 bulldozer ;
- 1 semi-remorque ;
- 1 broyeur de déchets verts ;
- 1 hydrocureuse ;
- 7 petits véhicules (voitures-camionnettes).

Géolocalisation

Une installation radio relie, en continu, les camions au dispatching central. Celui-ci permet de remédier rapidement aux divers incidents de collecte tels que les pannes, accidents, travaux, litiges, ... En 2013, de nouvelles radios numériques avec système de géolocalisation ont été installées. Ce système n'a pas totalement répondu aux attentes de l'ICDI dans ses objectifs d'optimisation des itinéraires de collectes et d'objectivation des réponses apportées en cas de plainte de non-ramassage de déchets. En 2014, l'ICDI a analysé les points forts et les points faibles du logiciel et l'a comparé aux systèmes utilisés par d'autres Intercommunales.



→ 2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES

Parcs de recyclage

Ouverture

Le parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul a ouvert ses portes au public le 22 mars 2014. Cette nouvelle infrastructure apporte un service complet aux usagers sur un site adapté pour accueillir de nombreux visiteurs.

Signalétique

La signalétique développée pour ce parc de recyclage va être étendue progressivement sur l'ensemble du réseau des parcs de recyclage. Cette signalétique comprend des panneaux d'entrée, de consignes et d'informations sur la disponibilité des conteneurs.

Projets

En 2014, le projet relatif aux travaux d'extension du parc de recyclage de Pont-à-Celles n'a pas encore reçu de promesse ferme de subvention. La demande de l'ICDI ne sera pas rencontrée dans des délais rapprochés tant qu'une solution d'ensemble permettant d'autoriser de nouveaux engagements ne sera pas adoptée par le Gouvernement Wallon. L'ICDI a sollicité l'autorisation de lancer les travaux, sans que cela ne soit préjudiciable à un octroi ultérieur de la subvention.

En 2014, la Spaque a poursuivi son projet de réhabilitation du site sur lequel était implanté le parc de recyclage d'Aiseau-Presles/Farciennes (fermé depuis le 15/08/2013). Le nouveau projet de parc de recyclage sur le site est suspendu en raison de l'absence actuelle de possibilité de subvention.

Après Anderlues, Charleroi I (Couillet 1), Gerpennes, Fleurus et Les Bons Villers, les remplacements des bâtiments de surveillance des parcs de recyclage se poursuivent sur Courcelles et Fontaine-l'Évêque.

Quantités collectées et fréquentation

En 2014, 752.599 visiteurs se sont rendus dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI. Enregistré grâce au système de contrôle par la carte d'identité, ce chiffre a - pour la première fois depuis 2009 - augmenté de 9 %.

La quantité globale de déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit (97.080 tonnes) a connu une forte augmentation : soit 8 % (6.986 tonnes supplémentaires) en 2014 par rapport à 2013. Un tel niveau n'avait jamais été atteint depuis 2006.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de 2010 à 2014.

La pertinence du changement des horaires d'ouverture des parcs de recyclage au public survenu en 2013 a été confirmée en 2014. Cette modification a en effet entraîné une fréquentation de près de 34.000 visiteurs supplémentaires dans les tranches horaires plus tardives en semaine.

Evolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014.



Types de déchets

Déchets inertes

Les déchets inertes ont représenté la plus forte progression, avec + 3.030 tonnes (+ 8 %) par rapport à 2013. Ils retrouvent les sommets atteints en 2011 et 2012.

Déchets encombrants/bois

En 2014, la quantité de déchets encombrants/bois a augmenté de 1.525 tonnes (+ 7 %) par rapport à 2013. Ils arrivent à un niveau jamais atteint auparavant. La part "bois" a plus augmenté que la part "encombrants" : les déchets de bois ont augmenté de 1.036 tonnes (+ 10 %), alors que les déchets encombrants n'ont augmenté que de 489 tonnes (+ 4 %).

Déchets verts

Les quantités de déchets verts récoltés dans les parcs de recyclage et les centres de transit ont représenté la deuxième plus forte progression avec 2.437 tonnes (+ 16 %). Ils ont atteint 18.008 tonnes en 2014.

Papier-carton

Les quantités de papier-carton ont diminué de 149 tonnes (- 3 %) en 2014. Les quantités de papier-carton collectées en porte-à-porte ont suivi la même évolution et le tonnage global de papier-carton s'est limité à 19.080 tonnes en 2014 (- 290 tonnes, soit - 1 %).

Verre

Les quantités de verre ont à nouveau diminué de 53 tonnes en 2014 par rapport à 2013 (- 3 %). Les quantités de verre collectées en porte-à-porte ont augmenté légèrement et le tonnage global de verre a atteint 9.649 tonnes en 2014 (+ 59 tonnes, soit + 1 %).

PMC

Les quantités de PMC ont diminué de 20 tonnes (- 3 %) en 2014. Cette diminution a été largement compensée par les résultats obtenus lors des collectes en porte-à-porte. Les quantités totales de PMC collectées ont augmenté de 177 tonnes (+ 3 %) entre 2013 et 2014, pour atteindre 6.291 tonnes en 2014.

Métaux

Après leur forte diminution en 2013, les quantités de métaux ont légèrement progressé (53 tonnes ou + 3 %) et ont atteint 1.887 tonnes en 2014.

Asbeste-ciment

Après la forte diminution de quantités récoltées liée à la modification des quotas annuels en 2013, les dépôts de déchets d'asbeste-ciment ont de nouveau augmenté de 32 tonnes (+ 3 %) pour atteindre 1.044 tonnes en 2014. Cette augmentation a été liée à la création d'un nouveau point de collecte au parc de recyclage

de Montigny-le-Tilleul. Ce point de collecte a en effet permis de collecter 111 tonnes de déchets d'asbeste-ciment lors de ses 9 premiers mois de fonctionnement.

Divers

La catégorie "divers", qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, s'est stabilisée en 2014 à 838 tonnes.

Pneus

La collecte des pneus entamée en septembre 2007 sur 6 parcs de recyclage (Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalines) a évolué. Les points de collecte ont intégré le parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul tout en supprimant l'accueil sur Ham-sur-Heure/Nalines. Cette suppression a été motivée par le peu de succès rencontré par la collecte sur ce site. Les quantités collectées en 2014 ont atteint 183 tonnes.

Pneus	2010	2011	2012	2013	2014
en tonnes	193	177	162	168	183
en kg/an/habitant	0,46	0,42	0,39	0,40	0,43

Textiles

La récolte des textiles s'est chiffrée à 559 tonnes en 2014. En parallèle à cette récolte, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'asbl TERRE, placées dans les communes affiliées, a permis de récolter 1.874 tonnes. 2.433 tonnes de textiles ont ainsi été récoltés sur la zone ICDI, soit 5,77 kg par an et par habitant.

Déchets de plastiques

Une collecte de déchets de plastiques - films en plastique, pots de repiquage et frigolite (EPS) - avait débuté en octobre 2008. En 2014, cette collecte a permis de récupérer 183 tonnes de films en plastique (+ 12 %), 38 tonnes de pots de repiquage (+ 7 %) et 46 tonnes d'EPS (- 8 %), soit un total de 266 tonnes de déchets de plastiques qui ont ensuite été dirigés vers différentes filières de recyclage.



Bâches agricoles

En 2014, la collecte des bâches agricoles a été organisée sur les parcs de recyclage à la demande de toutes les communes affiliées (à l'exception d'Ham-sur-Heure/Nalinnes qui l'a organisée elle-même). Les quantités collectées ont diminué de 16 tonnes (- 22 %) entre 2013 et 2014.

Bâches agricoles	2010	2011	2012	2013	2014
en tonnes	73	55	80	74	58
en kg/an/habitant	0,18	0,13	0,19	0,17	0,14

Verre plat

Depuis 2009, l'ICDI a débuté une phase test de collecte de verre plat sur certains de ses parcs de recyclage. En 2014, la récolte du verre plat a été étendue au parc de recyclage de Gerpinnes suite à la disponibilité dégagée par la nouvelle dalle créée à l'occasion des travaux d'installation du nouveau pavillon de surveillance. 9 sites sont ainsi équipés pour collecter le verre plat : Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2), Fleurus, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Montigny-le-Tilleul. Au cours de l'année 2014, 397 tonnes de verre plat ont ainsi été collectées, soit une progression de 57 tonnes (+ 17 %).

DEEE

Les quantités de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectées sur les parcs de recyclage ont augmenté de 2 % en 2014 par rapport à 2013 : elles atteignent 1.464 tonnes. Ces DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (moins d'un demi-pour-cent du gisement) ainsi que les détecteurs de fumée autonomes (très peu collectés au sein des parcs de recyclage en 2014). RETRIVAL a été le sous-traitant de l'ICDI pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

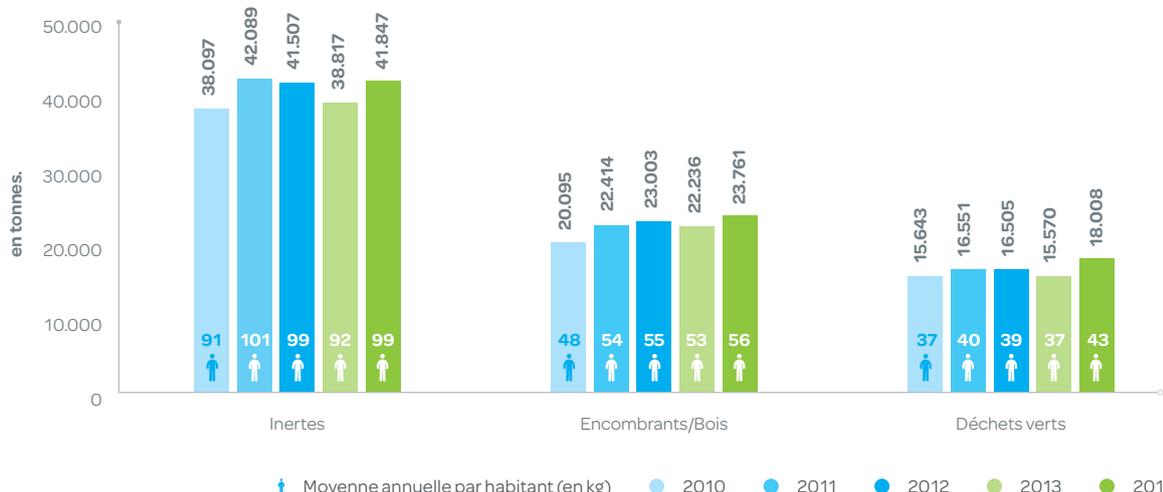
Déchets de bois

En 2014, les déchets de bois ont été intégralement dirigés sur la plate-forme de Floreffe dans le cadre du partenariat entre l'ICDI et le BEP Environnement. Les 10.955 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique. La part des déchets de bois s'est stabilisée en 2014 à 46 % des déchets d'encombrants et de bois.

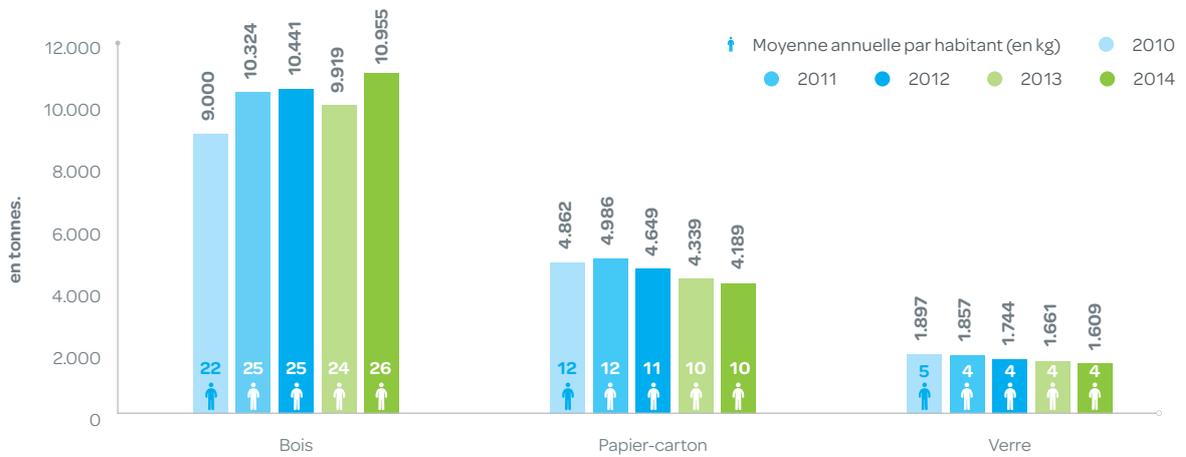
A titre plus anecdotique, 1.320 kg de liège et 540 kg de fonds de bougies ont été collectés dans les parcs de recyclage de l'ICDI en 2014, en collaboration avec l'asbl De Vlaspit.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de 2010 à 2014 (tableaux détaillés en annexe).

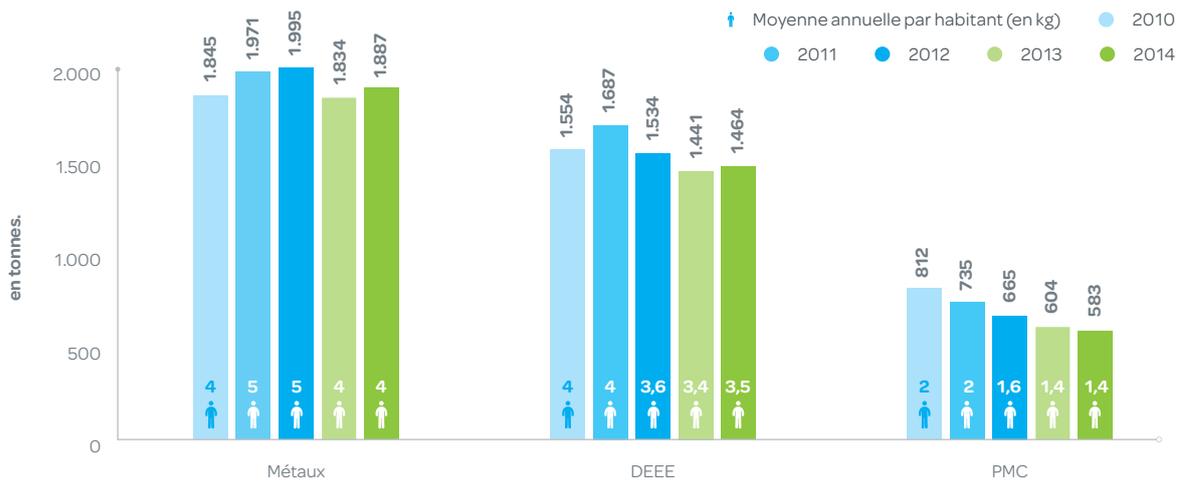
Evolution annuelle des quantités d'inertes, d'encombrants/bois et de déchets verts collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014



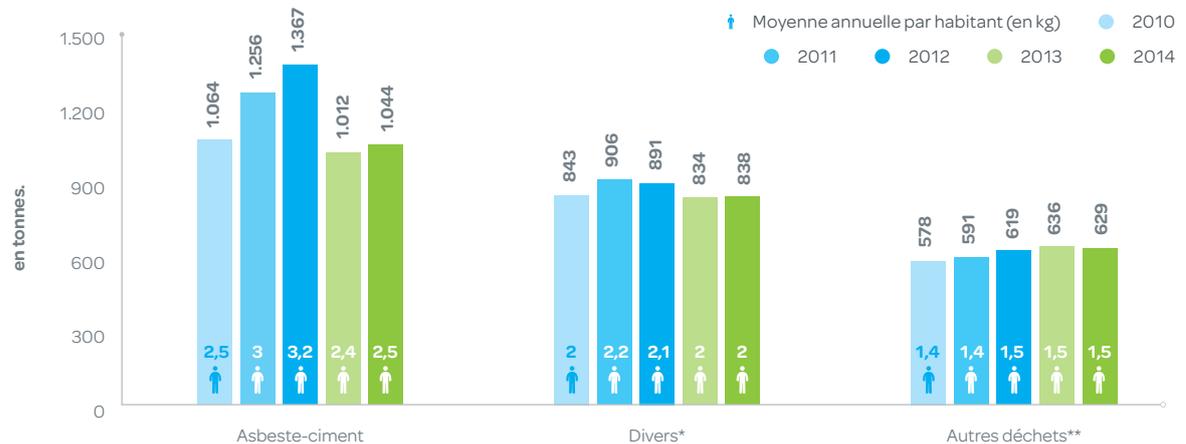
Evolution annuelle des quantités de bois, de Papier-carton et de verre collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014.



Evolution annuelle des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014

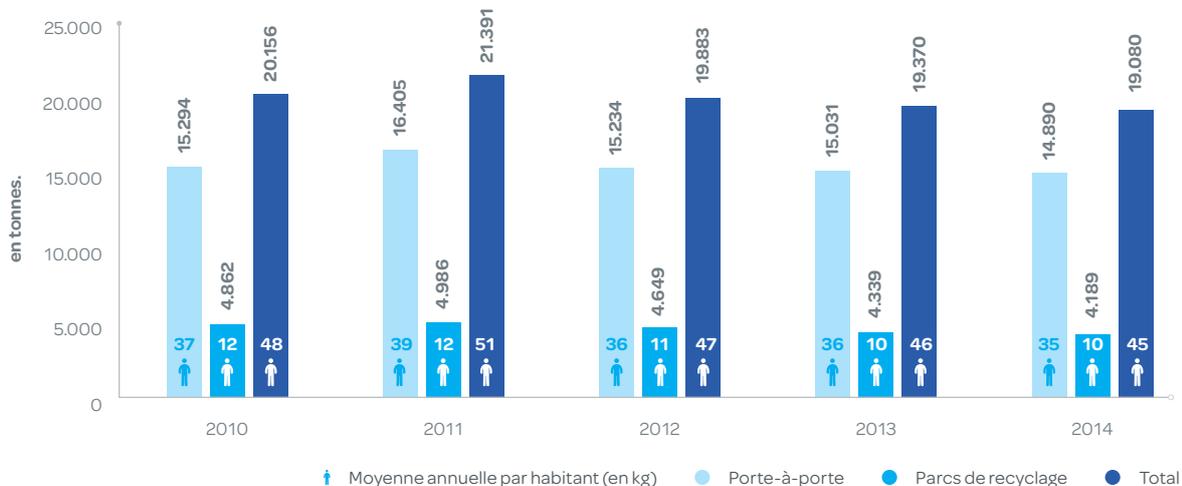


Evolution annuelle des quantités d'asbeste-ciment, de divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014.**

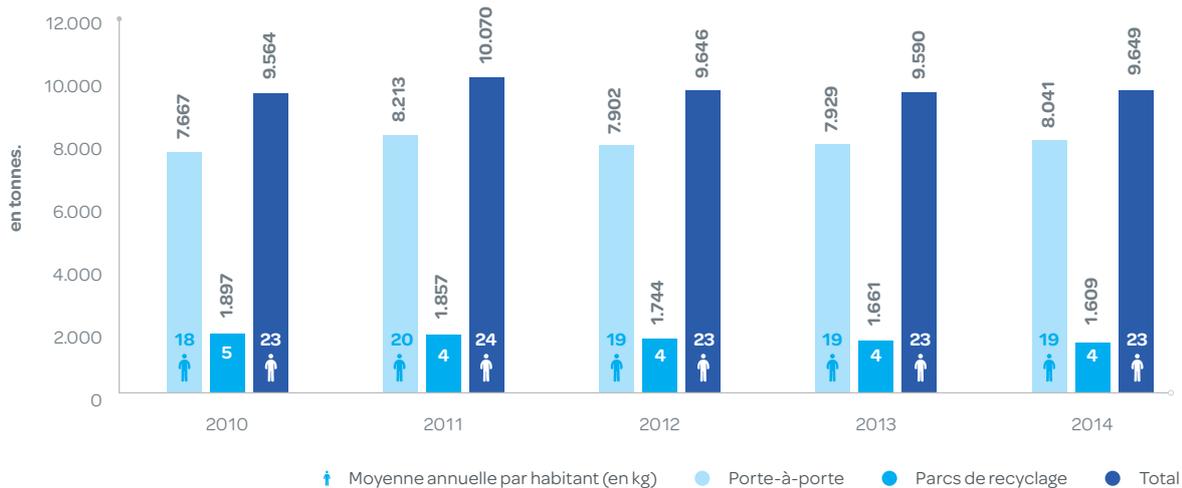




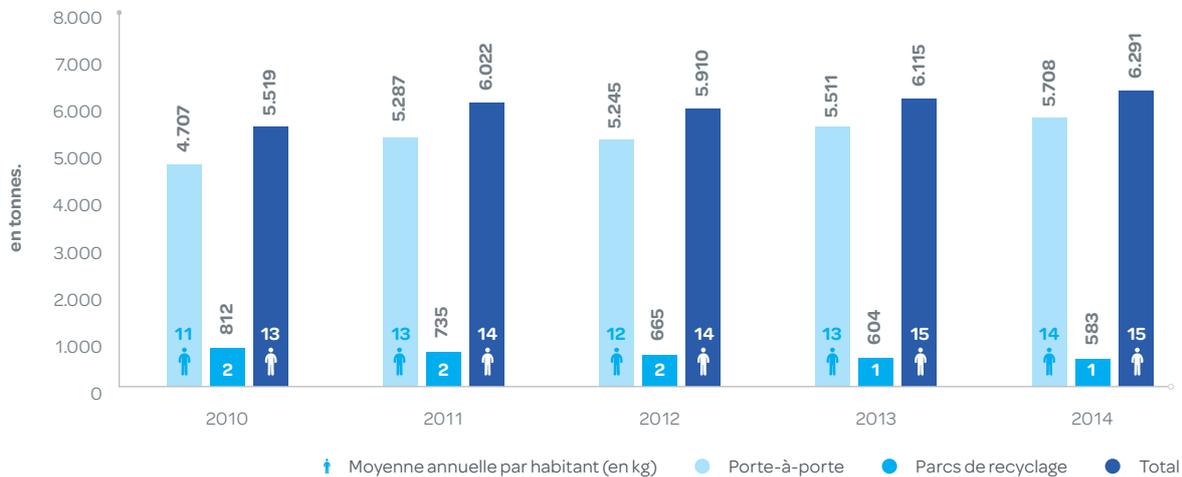
Evolution annuelle des quantités de Papier-carton collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2010 à 2014.



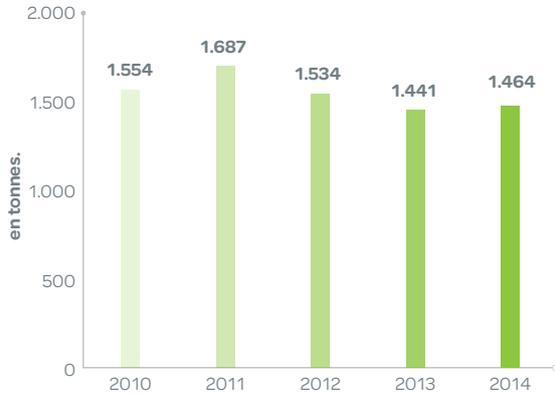
Evolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2010 à 2014.



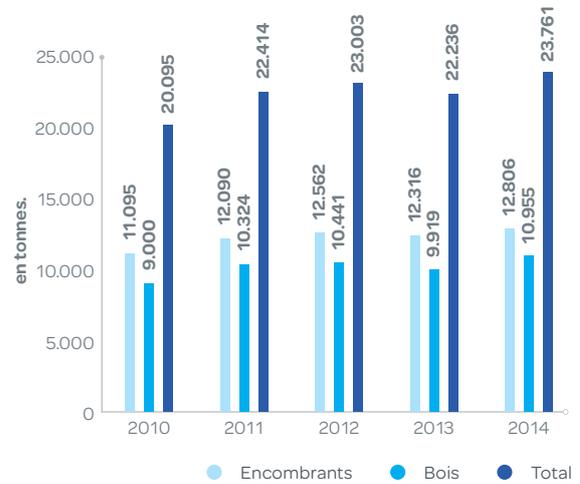
Evolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2010 à 2014.



Evolution des quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2010 à 2014

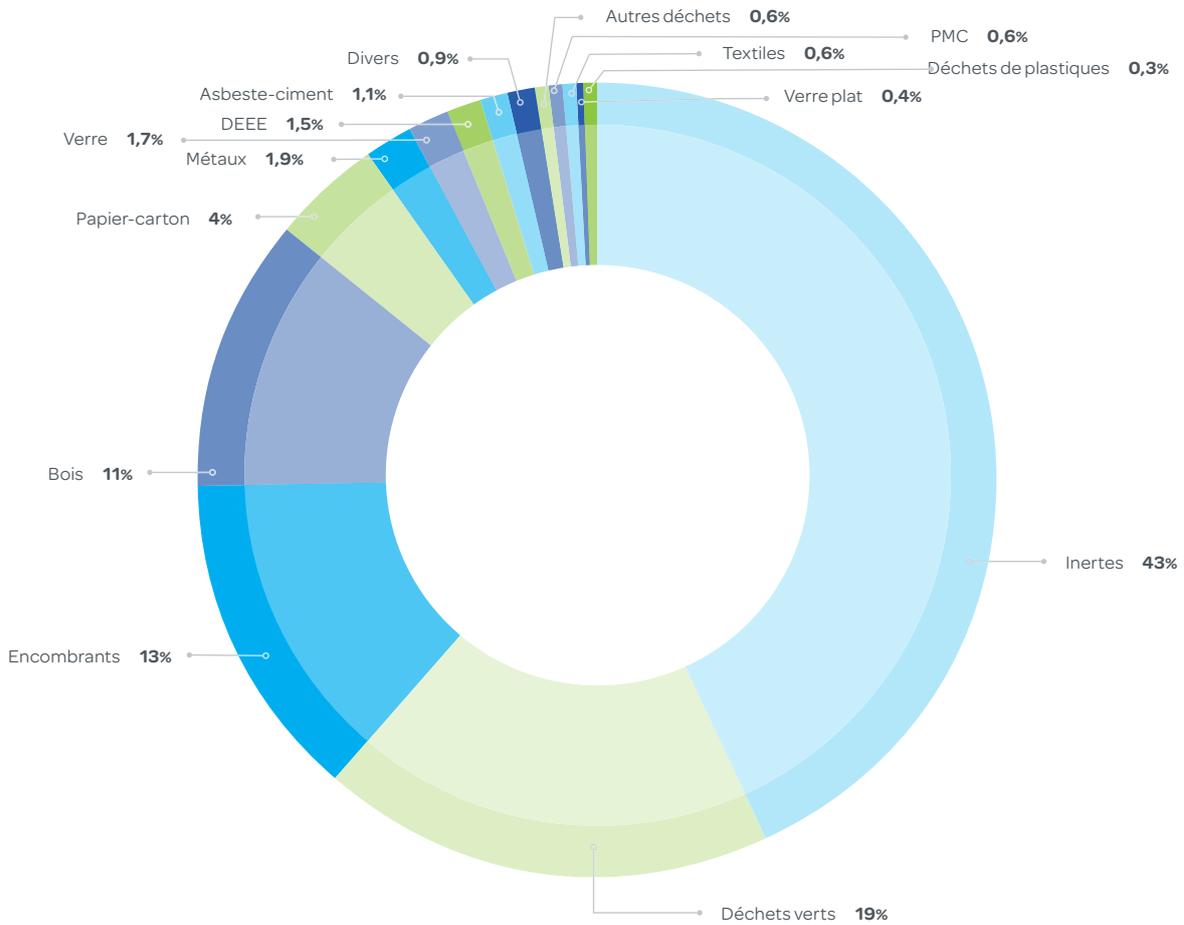


Evolution des quantités d'encombrants et de bois collectées sur les parcs de recyclage et centres de transit de l'ICDI.



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit durant l'année 2014 en

pourcentage de poids. La majorité des apports (75 %) concerne les inertes (43 %), les déchets verts (19 %) et les encombrants (13 %).



DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Divers : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Parcs de recyclage et centres de transit (données 2014)

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Inertes	41.847	99
Encombrants	12.806	30
Bois	10.955	26
Déchets verts	18.008	43
Papier-carton	4.189	10
Métaux	1.887	4
Verre	1.609	4
PMC	583	1
Divers **	838	2
DEEE	1.464	3
Textiles	559	1
Asbeste-ciment	1.044	2
Autres déchets ***	629	1
Verre plat	397	1
Pots de repiquage	38	0,09
Films en plastique	183	0,43
EPS	46	0,11
Total	97.080	230
Liège (bouchons)	1,320	0,003
Bougies	0,540	0,0013

*: sur base de 421.426 habitants

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets ***: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Collectes par conteneurs (location assimilés privés, assimilés publics)

L'acquisition d'un nouveau véhicule adapté à la livraison de conteneurs et poubelles (mai 2012) a permis d'améliorer en 2014 le service à la clientèle et les conditions de travail des collaborateurs.

Le nombre de clients a été en légère augmentation en 2014.

- En 2014, le nombre de clients est de 2.123 (clients conteneurs, enlèvements sacs/ m³ et poubelles à puce) ;
- En 2014, le nombre de conteneurs placés est de 2.446 (tous types de conteneurs et poubelles confondus).

Située dans les communes affiliées à l'ICDI, la clientèle est essentiellement composée de restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, ...

Le succès de la formule est également dû à l'utilisation de nouveaux conteneurs de 1.100 l HDPE (Plastique), beaucoup plus esthétiques et surtout plus faciles à manipuler que les conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé.

Conteneurs HDPE

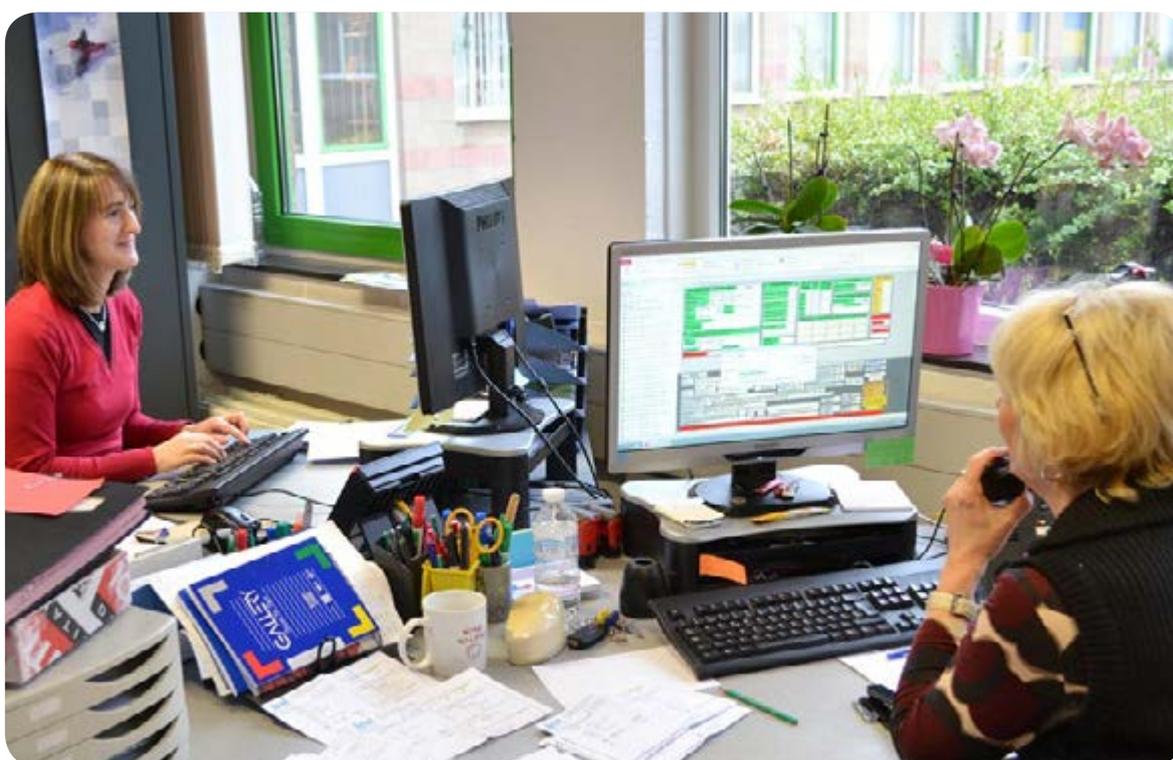
Le remplacement des conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé se poursuit chaque année à raison d'une commande annuelle de +/- 300 conteneurs. Ces conteneurs pourront être équipés de puce donnant la possibilité de déterminer le poids exact des déchets par vidange et par client.

Nouvelles conventions de dessaisissement

En 2014, l'ICDI a élargi le principe de la convention de dessaisissement des déchets à d'autres institutions telles que les CPAS et les intercommunales comme l'IGRETEC et l'ISPPC. Les différentes interventions, enlèvements, mises à disposition des conteneurs repris dans cette convention, sont centralisées et planifiées par le service conteneur en étroite collaboration avec le service Etudes et Parcs de recyclage, lorsqu'il s'agit de conteneurs "grand volume".

Répartition des différents types de conteneurs (au 31 décembre 2014) :

Types de conteneur(s)	Types de déchets	Nombre de conteneurs	Nbre de client(s) (dépôts)
1.100 l	Déchets incinérables	1.608	1.189
660 l	Déchets incinérables	87	72
10 à 20 m ³ (assimilés privés)	Déchets incinérables	6	2
10 à 20 m ³ (assimilés communaux)	Déchets incinérables	41	35
1.100 l	Papiers-cartons	139	105
1.100 l	PMC	36	36
Sacs orange 100 l	Déchets incinérables		151
Enlèvements au m ³ (assimilés publics)	Déchets incinérables		29
Poubelle à puce 40 l	Déchets résiduels	24	24
Poubelle à puce 40 l	Déchets organiques	110	109
Poubelle à puce 140 l	Déchets résiduels	166	163
Poubelle à puce 140 l	Déchets organiques	56	53
Poubelle à puce 240 l	Déchets résiduels	134	123
Poubelle à puce 240 l	Déchets organiques	39	32
TOTAUX		2.446	2.123



→ 3. LE TAXI-DÉCHETS

Les Interventions en 2014

2014

773 interventions pour une quantité totale de 1.955,50 m³ de déchets récoltés (804 m³ encombrants, 1.022,50 m³ déchets verts, 104 m³ déchets inertes, 25 m³ d'asbeste-ciment) pour une recette annuelle de 32.325 €.

Nombre d'interventions stabilisées

En 2013, le nombre d'interventions avait sensiblement diminué suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) qui propose en effet l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans les communes de Charleroi, Courcelles, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Les Bons Villers.

En 2014, le nombre de ces interventions s'est stabilisé (784 en 2013 et 773 en 2014), preuve que le taxi-déchets répond à un réel besoin :

- Pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ... ;
- Pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi ;
- Pour répondre à la demande des citoyens des entités ne participant pas à la convention de La Ressourcerie du Val de Sambre.

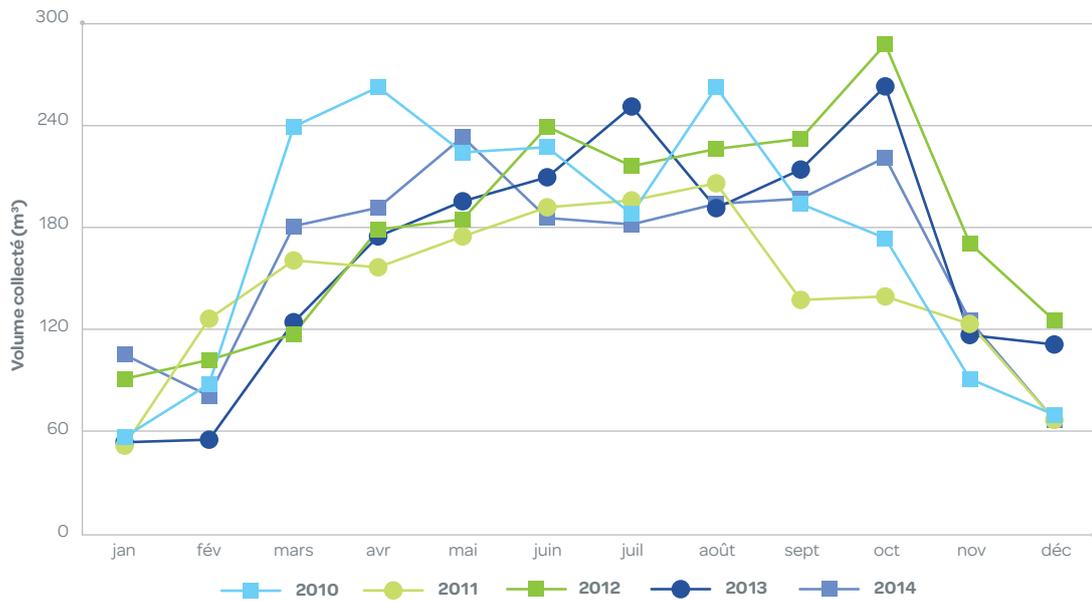
Campagnes de promotion

En 2014, l'ICDI s'est attelée à maintenir la communication et la publicité au sujet du taxi-déchets. Les différents rappels dans l'info-pratique de l'ICDI, la publicité faite par les membres du service communication et prévention lors de leurs différentes animations, de nouveaux communiqués de presse mais également des avis dans les journaux communaux des différentes communes affiliées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.

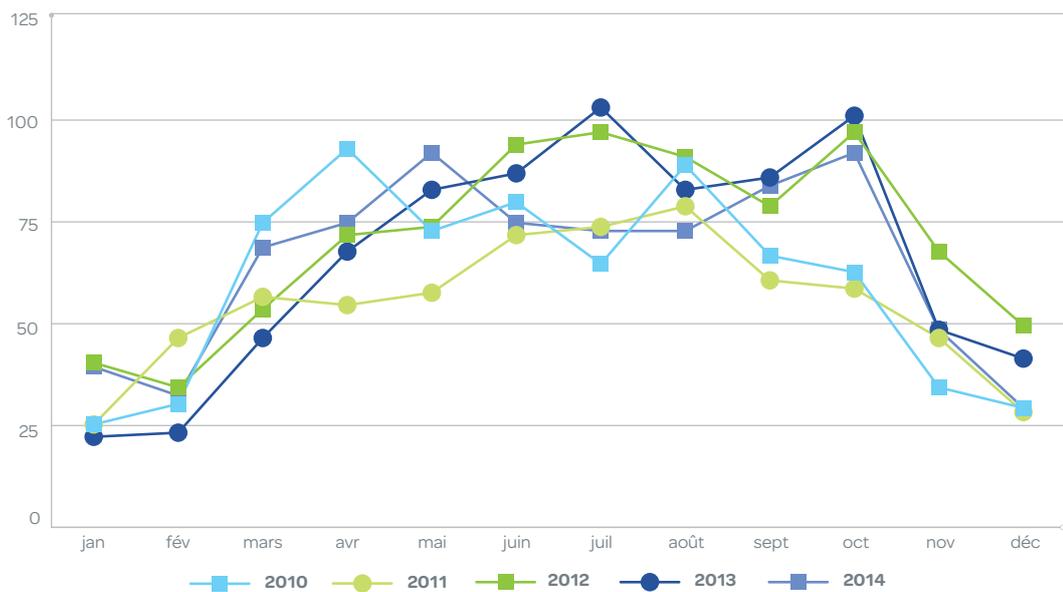
Bilan positif

Après 6 ans d'activité, ce service répond à un réel besoin de riverains, sensibilisés de plus en plus au tri des déchets, mais n'ayant pas la possibilité de se rendre aux parcs de recyclage. Ce service leur offre une possibilité d'évacuer les déchets tout en respectant la filière du recyclage. Depuis l'acquisition d'un nouveau camion-grappin en mars 2012, le service a considérablement amélioré la qualité de ses prestations ainsi que les conditions de travail des membres de l'équipe.

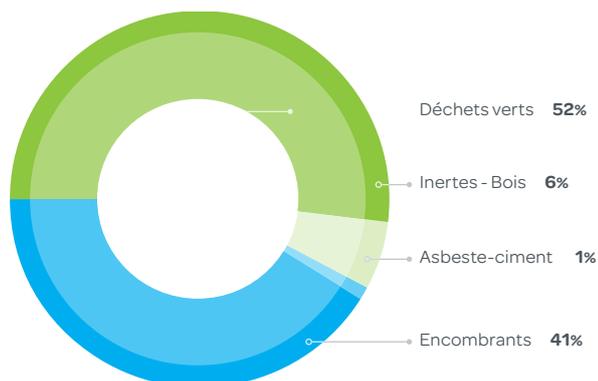
Evolution des volumes collectés par mois de 2010 à 2014



Nombre d'interventions par mois de 2010 à 2014



Répartition par type de déchets (année 2014)





3 Recycler





À chaque déchet sa filière

Après collectes, les déchets sont orientés vers leurs filières de recyclage ou de traitement respectives : encombrants, bois, DEEE, inertes, asbestociment, déchets verts, métaux, papiers-cartons, verre, PMC, piles, huiles minérales, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de cuisine, pneus... sont ainsi traités et transformés par des opérateurs spécialisés.

→ 1. TRI DES PMC

Pour assurer le tri des déchets PMC, l'ICDI a créé la coopérative Valtris, en partenariat avec les Intercommunales IBW du Brabant wallon et BEP Environnement de Namur. Cette nouvelle chaîne automatisée de tri sélectif des déchets PMC se compose d'une trémie de chargement avec deux cribles séparant les déchets creux des corps plats et des petits résidus. Elle dispose également de capteurs magnétiques pour les métaux et de cinq tris optiques pour les déchets plastiques d'emballage.

Tout s'opère dès lors automatiquement, le personnel se concentrant sur les contrôles qualité.

Les déchets triés ont une deuxième vie. Ils sont conditionnés en ballots avant d'être vendus comme matière première à des entreprises spécialisées.





→ 2. LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	- séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; - tri des fractions métalliques, bois et plastiques pour recyclage ; - broyage du solde avant valorisation énergétique	- Van Gansewinkel - Comet Sambre/BEP/ Van Gansewinkel - UVE de l'ICDI ou externe
Bois	valorisation énergétique	BEP Environnement
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	tri/démontage/dépollution/ recyclage /valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	recyclage	Comet Sambre
Papiers-cartons	recyclage	Sita (Sombreffe)
Verre	recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de l'ICDI, Valtris
Piles	tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	régénération/valorisation	collecteur agréé désigné par la Région Wallonne (Wos)
Déchets spéciaux des ménages	recyclage/valorisation/traitements spécifiques	collecteur agréé désigné par la Région Wallonne (Sita)
Huiles et graisses de cuisine	recyclage/valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	rechapage/recyclage/valorisation	opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	réutilisation/valorisation	Terre asbl (Fontaine-l'Evêque)
Déchets plastiques : films en plastique, pots de repiquage, de plastiques issus du tri des encombrants	recyclage	AB Plasta et autres recycleurs via Van Gansewinkel (Châtelet)
Déchets plastiques : EPS	recyclage	Pirobouw via Cogetrina (Marquain)
Verre plat de plastiques	recyclage (laine de verre)	Maltha/Coreva (Farciennes)
Liège	recyclage	"De Vlaspit" asbl.
Fonds de bougies	recyclage	

Tri-broyage des encombrants

Les encombrants collectés par les services ou déposés sur le site de Charleroi I (Couillet 1) font l'objet d'un tri-broyage par une équipe composée d'une dizaine d'agents. Cette unité dispose d'un broyeur fixe adapté, ainsi que de matériel de manutention et de camions lève-conteneurs ou semi-remorque.

Depuis 2010, 100 % du gisement d'encombrants est valorisé notamment grâce au pré-tri manuel permettant de retirer des encombrants les fractions métaux, bois, plastiques durs et PVC pour les diriger vers des filières de recyclage. Le solde est ensuite broyé avant d'être évacué vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup ou vers d'autres unités. Les déchets dits de plafonnages font eux l'objet d'un tri à la source sur les parcs de recyclage et sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse.



Déchets verts

Les déchets verts sont pour la plupart dirigés vers la plate-forme de compostage du GIE (Groupement d'intérêt économique) Sambre Compost (composé de l'ICDI et de SEDE BENELUX), directement au départ des parcs de recyclage. Des regroupements de déchets verts sont également opérés sur le centre de transit de Couillet 1 lors des fermetures hebdomadaires du site de Sambre Compost ou pour certains cas particuliers.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Les quantités de métaux récupérées par séparation magnétique des ferrailles dans l'installation d'extraction de l'incinérateur de l'ICDI représentent environ 2 % du tonnage incinéré. Depuis plus de 10 ans, les mâchefers sont également valorisés : ils sont pris en charge par la société Valomac qui réalise, après maturation, une valorisation des mâchefers en structure routière.



Des métaux sont aussi récupérés à ce niveau, à concurrence de 6,5 % de métaux ferreux et 0,25 % de métaux non ferreux en moyenne.

Verre, papiers-cartons, PMC : conventions conclues entre l'ICDI et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, l'ICDI et Fost Plus avaient conclu une première convention dite "système existant" entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015.

Les coûts des prestations de collecte des déchets d'emballages papiers-cartons, verre et PMC et de tri des PMC réalisés en régie par l'ICDI et remboursés par Fost Plus, ont été fixés d'un commun accord en vue de couvrir le coût réel et complet.

Verre

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence



de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. Pour les parcs de recyclage, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux "verre" revient à l'ICDI, Fost Plus facturant à l'ICDI la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

Papiers-cartons

Pour les papiers-cartons, les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage sont remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 30 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part "emballages" des papiers-cartons).

Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à l'ICDI la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 75 % des recettes. Depuis 2012 et jusqu'à la fin de l'année 2014, le marché d'acquisition des papiers-cartons a été attribué par Fost Plus, en accord avec l'ICDI, à Sita (Sombrefe).

DES IFS CONTRE LE CANCER

Une récolte de tailles d'ifs (*Taxus baccata*) a été organisée dans l'ensemble des parcs de recyclage en juillet et août 2014. Les jeunes tailles de cette plante sont désormais utilisées pour la production d'une molécule utilisée dans les traitements anticancéreux. L'expérience qui a suscité un vif intérêt auprès des préposés et des usagers des parcs de recyclage, sera poursuivie la saison prochaine.

PMC

Les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage de PMC sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, également sur base d'un tarif négocié.

Dans le cadre de la convention et en concertation avec l'ICDI, Fost Plus intervient dans des opérations de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets d'emballages. L'aspect préventif de ces campagnes est primordial pour préserver la qualité des matières collectées, des pénalités financières étant prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.



> Chiffres et faits marquants 2014

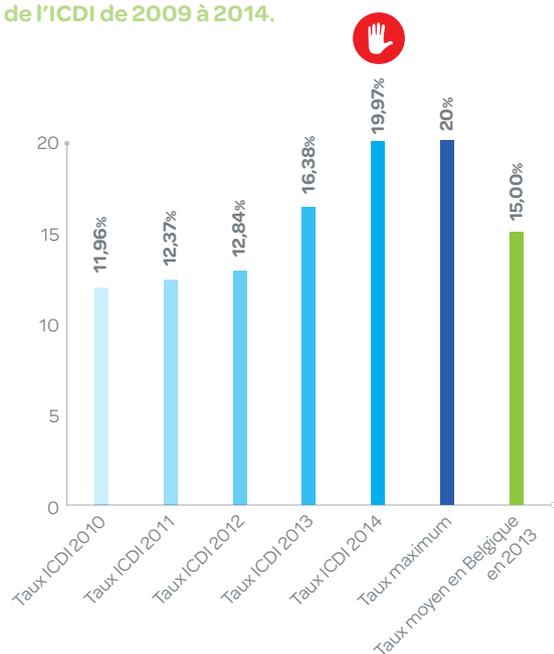
→ 1. TRI DES PMC

En 2014, le centre de tri a traité un total de 14.931 tonnes de PMC, provenant de l'ICDI pour 42 % et du BEP Environnement pour 58 %, tandis que l'intégralité du tri des PMC collectés par l'IBW a été réalisée en sous-traitance.

Le taux de résidu atteint en 2014 pour les PMC de l'ICDI, 19,97 %, frôle la limite maximale admise, 20 %, au-delà de laquelle Fost Plus applique des pénalités financières à l'Intercommunale.

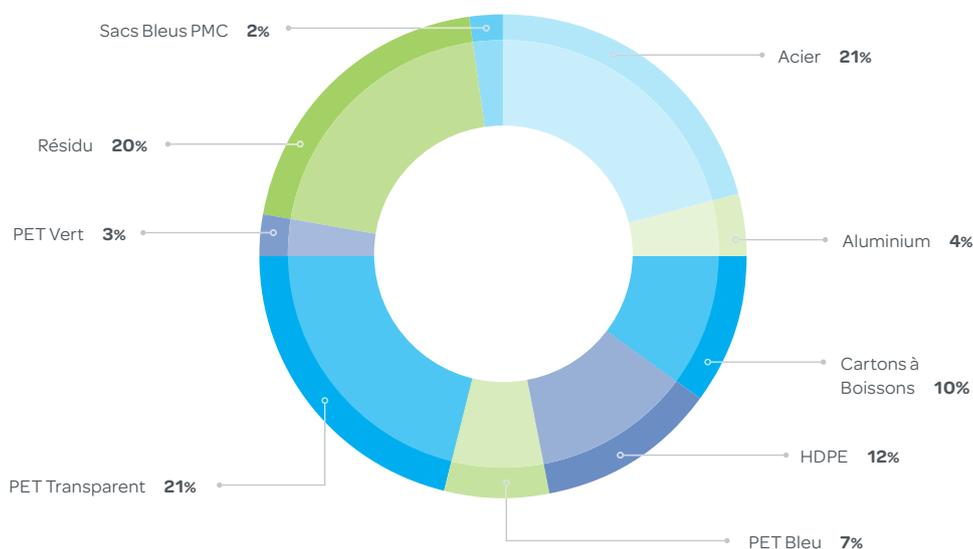


Taux de résidu du tri des PMC de l'ICDI de 2009 à 2014.



Le graphique ci-après reprend la répartition des PMC triés en 2014. La majeure partie est constituée de bouteilles et flacons en plastique (43 %) et d'emballages métalliques (26 %).

Répartition moyenne des quantités triées de PMC de l'ICDI en 2014.



Tri-broyage des encombrants

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2014, en prenant en compte les déchets triés à la source :

- Encombrants valorisés énergétiquement : **69 %** ;
- Encombrants recyclés (plafonnages, plastiques, métaux et bois) : **31 %**.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-contre montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'incinérateur de l'ICDI depuis 2009.

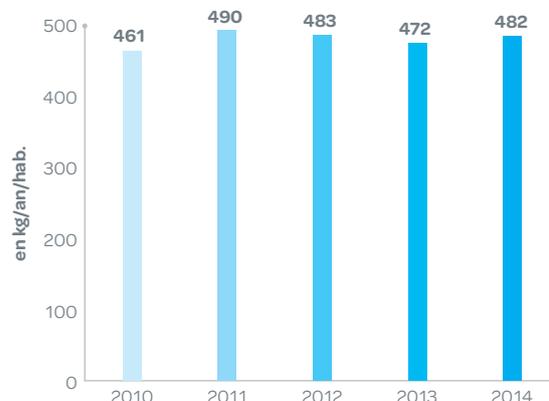
Année	Tonnage
2009	1.757
2010	1.938
2011	1.786
2012	1.907
2013	1.972
2014	2.100

Statistiques globales

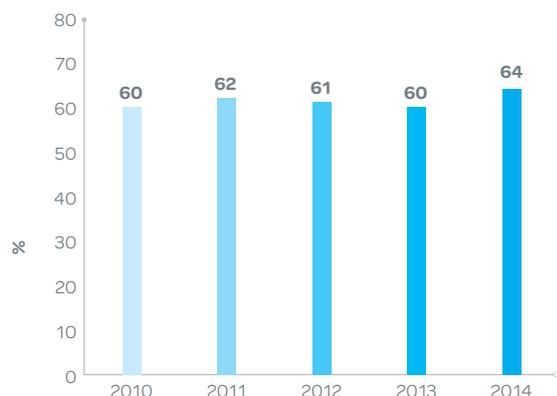
Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par l'ICDI.

Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives), en parcs de recyclage et centres de transit.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



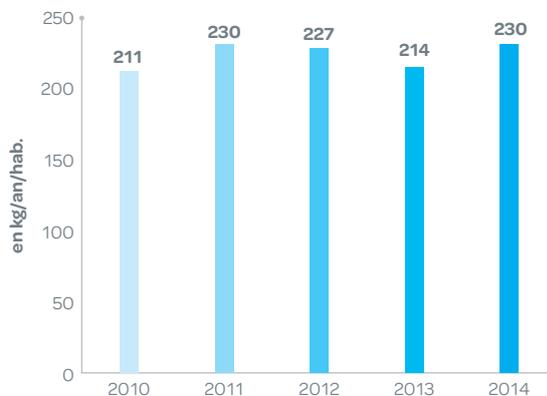
% de collecte sélective (pàp, pdr et ct)



Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte (pàp), en parcs de recyclage (pdr) et centres de transit (ct).

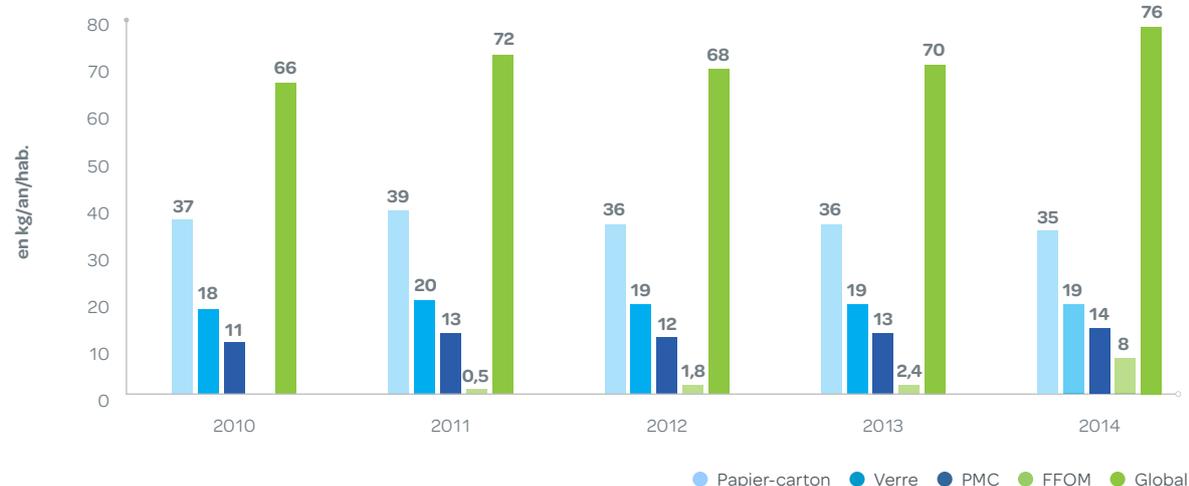
Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets de papiers-cartons, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

Taux de récolte en parcs de recyclage et centres de transit en kg/an/habitant



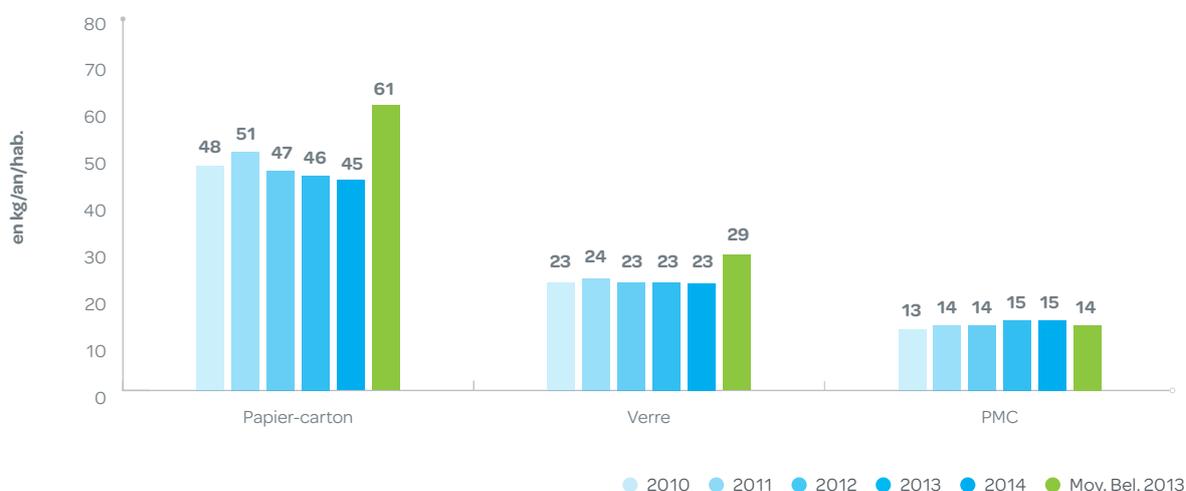
Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets collectés en parcs de recyclage et centres de transit, en kg par an et par habitant.

Taux de captation Papier-carton, verre, PMC et FFOM en porte-à-porte en kg/an/habitant



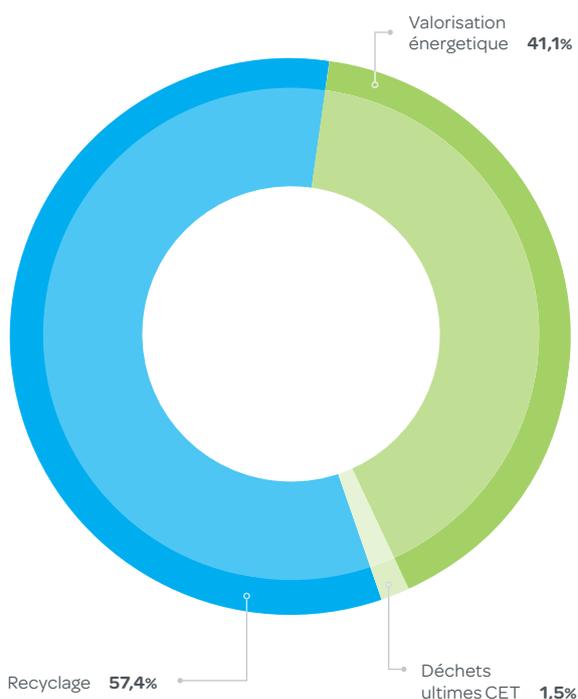
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2014	
Ordures ménagères traitées et valorisées	101.471 tonnes
Ordures ménagères traitées dans d'autres UVE	4.014 tonnes
Mâchefers produits	22.807 tonnes soit : 22 % du poids d'OM traitées (valorisées en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	2.100 tonnes soit 9 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes	2.036 tonnes
Boues	196 tonnes
Gâteaux de filtres à manches	99 tonnes

Taux de captation Papier-carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge en kg/an/habitant



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papiers-cartons, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en parcs de recyclage et centres de transit dans la zone ICDI par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

Déchets des ménages : répartition des filières - 2014



Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par l'ICDI, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET reste stable en 2014 en atteignant 1,50 % au lieu de 1,42 % en 2013. Pour mémoire, il était de 7% en 2009 et de 9% en 2008. Ces bons résultats sont dus à la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010.

Le taux de recyclage progresse légèrement en 2014 en atteignant 57 %, notamment grâce à l'augmentation du recyclage de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Le taux de valorisation énergétique atteint lui 41 % en 2014.

4 Valoriser







Traitement et valorisation énergétique des ordures ménagères

Les déchets ménagers et assimilés, collectés sur la zone de l'Intercommunale, sont traités à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) installée rue du Port de la Praye à Pont-de-Loup.

Le gisement de déchets à traiter thermiquement dans les fours-chaudières est constitué :

- du flux assimilé aux déchets ménagers, qui représente globalement un gisement d'environ 105.000 tonnes par an, constitué d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte et des apports provenant des administrations/régies/petites entreprises privées.
- du flux de déchets à haut pouvoir calorifique, qui représente un gisement d'environ 5.000 tonnes par an, constitué des déchets encombrants collectés dans les parcs de recyclage et broyés ainsi que des refus de tri des PMC.

L'ensemble des flux entrants respecte les conditions imposées par le permis d'environnement : à savoir 110.000 tonnes par an à traiter. Les arrivées de déchets sont méticuleusement contrôlées. Certains déchets ne sont pas acceptés dans les fours parce qu'ils ne correspondent pas aux spécificités du permis d'environnement ou aux impératifs techniques requis (nature, dimensions). Ces contrôles garantissent notamment la qualité de la combustion.



> Un portique de détection de radioactivité permet d'identifier d'éventuelles sources radioactives orphelines (huit sources ont pu être isolées en 2014).



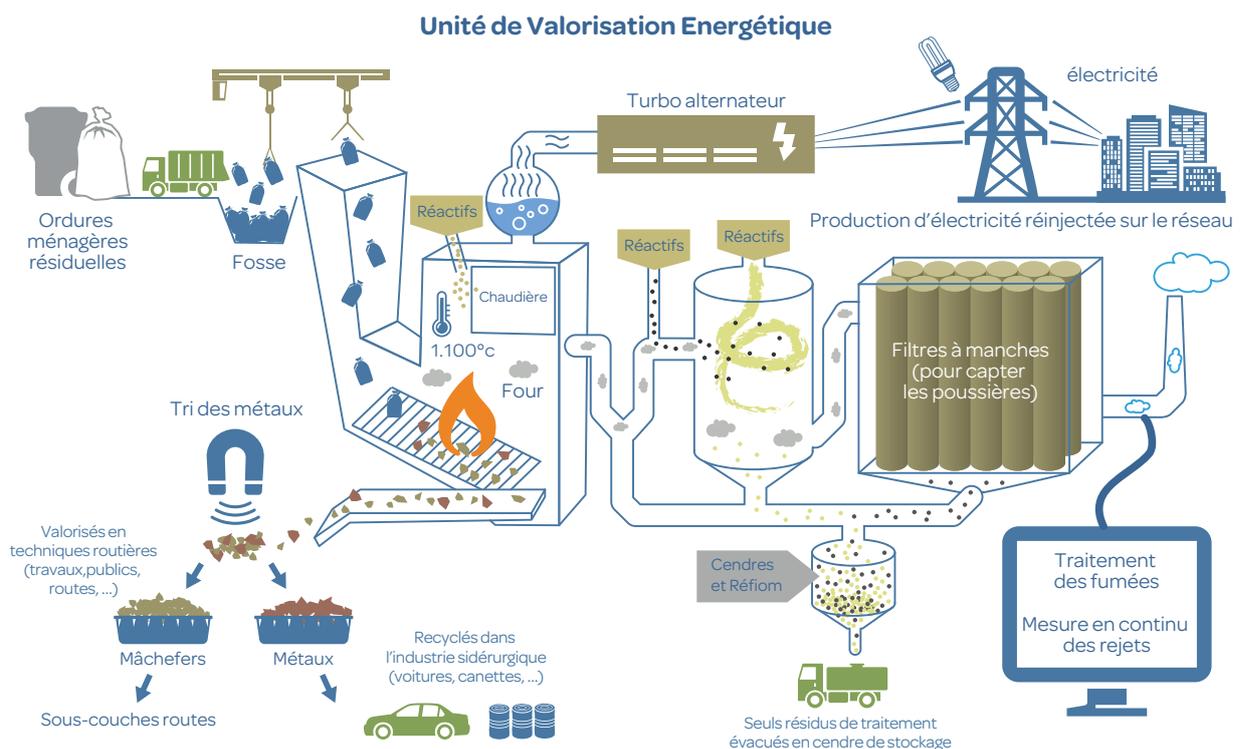
→ 1. LE TRAJET DES DÉCHETS

Chaque matin, les ordures ménagères des communes affiliées sont collectées avant d'être acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique. Sur place, les camions sont pesés* avant de déverser leur chargement dans la fosse de stockage. Afin de stabiliser le pouvoir calorifique inférieur, les ordures ménagère résiduelles sont mélangées dans la fosse pour obtenir une masse plus homogène.

* Les frais variables sont ainsi répartis entre les différentes communes, au prorata des tonnages collectés sur chacune d'entre elles.

La masse obtenue est répartie dans les trémies d'alimentation des fours au moyen d'un grappin. Les tonnages relevés sont comparés aux données du pont-basculé et aux évolutions des niveaux de la fosse.

Les déchets sont alors brûlés dans les fours à une température d'au moins 850°C. Le stade d'achèvement de la combustion permet de réduire le produit final en mâchefers qui sont éteints, refroidis et acheminés vers une bande transporteuse unique. La fraction métallique est séparée du reste des mâchefers par un overband. Les deux produits sont repris par des sous-traitants pour être valorisés.



AIRE DE STOCKAGE

Si la fosse de stockage des déchets est saturée (suite à l'arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'un four), les déchets excédentaires sont acheminés en semi-remorques vers d'autres UVE. Depuis 2014, l'UVE a recours à un stockage temporaire des déchets avant rapatriement sur une dalle située à Sombreffe. Cette solution permet de réaliser une économie financière non négligeable.



→ 2. LES ÉQUIPEMENTS

2.1. Four 2

Un système de 4 grilles VØLUND assure le transport des déchets à travers le four et permet d'incinérer 8 tonnes de déchets à l'heure. Tout en garantissant une distribution optimale de l'air primaire essentiel à la combustion et à leur refroidissement, ces grilles réduisent sensiblement les envolées de poussières. Grâce à une meilleure distribution de l'air secondaire, les émissions de CO sont ramenées bien en deçà des normes requises.

Le four 2 est complété par une chaudière dite "intégrée" qui permet de récupérer l'énergie calorifique des



fumées chaudes issues de la combustion en transformant de l'eau alimentaire en vapeur surchauffée, à 39 bars et 390 °C. Cette vapeur servira à alimenter un groupe turboalternateur (GTA) produisant de l'électricité. A charge thermique maximale, le GTA 2 est capable de produire 4,4 MW électriques.

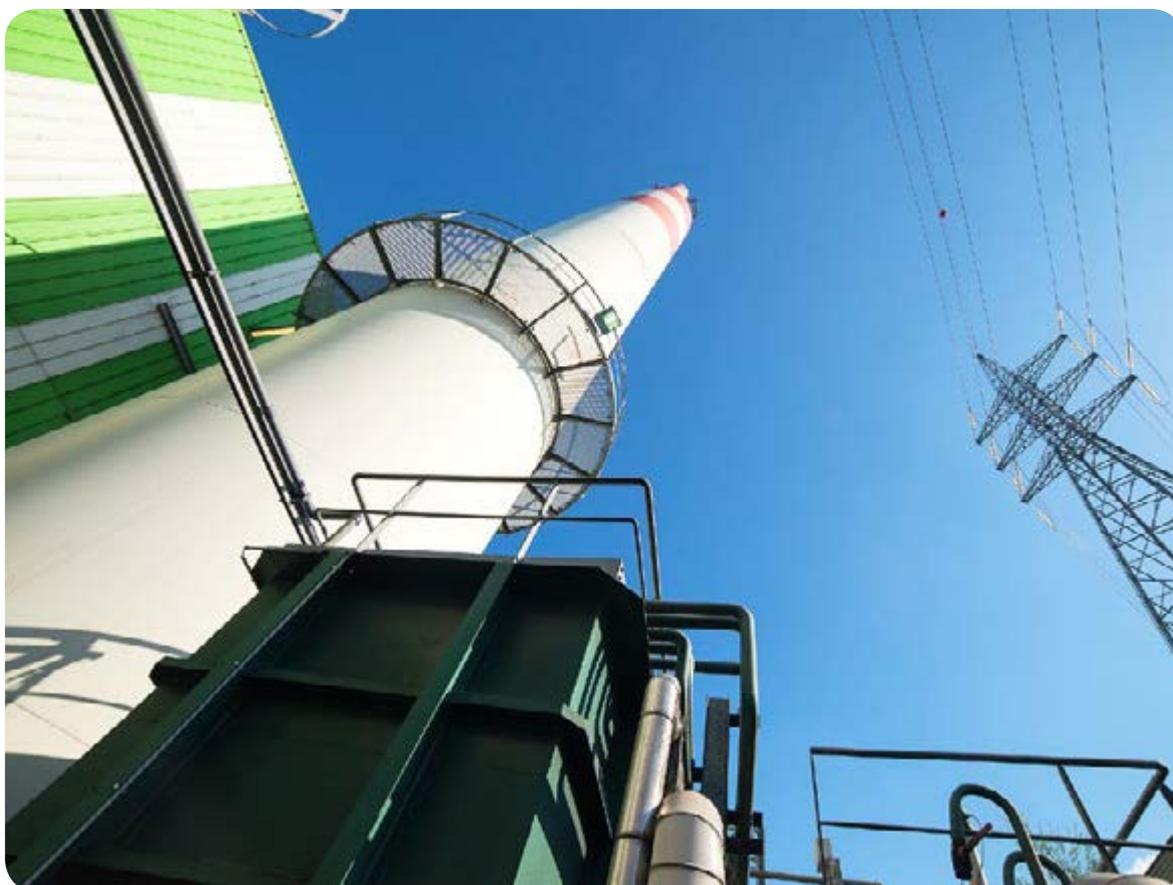
2.2. Four 3

Le four n°3, de type oscillant "Laurent-Bouillet" (capacité de 6 tonnes à l'heure) est en service depuis 1988. Comme pour le modèle à grilles, les déchets sont déchargés dans une trémie par le grappin. Ils sont ensuite introduits dans la partie cylindrique du four par un vérin-poussoir. Par gravitation grâce aux oscillations de l'ensemble, les ordures progressent vers la partie conique à mesure que leur volume diminue. Les fumées sont évacuées vers une chambre de tranquillisation où leur température est homogénéisée. Une partie des poussières et des grosses particules y est déjà récoltée avant le passage dans l'électrofiltre. Le groupe turboalternateur alimenté par la vapeur générée par la chaudière dite "attelée", produit de l'électricité comme pour le four 2. Son rendement est cependant bien inférieur et permet une production électrique d'environ 1 MW électrique.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité produite sur les deux lignes est partiellement consommée par les équipements de l'UVE (pour moitié par les dispositifs d'épuration des fumées). L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau et rachetée par un tiers (EDF Luminus).



2.3. Equipements d'épuration des fumées

Le premier traitement des fumées est effectué par les électrofiltres qui captent les poussières.

Pour réduire les oxydes d'azote sur les lignes 2 et 3, deux filtres catalytiques ont été installés entre l'électrofiltre et l'échangeur de chaleur. Ces appareils utilisent une réaction chimique par voie catalytique sélective pour casser les molécules d'oxydes d'azote en azote libre et en vapeur d'eau (procédé SCR). Un lit catalytique a été rajouté sur la ligne 2 afin d'améliorer encore les performances. Les dioxines et furannes sont également partiellement traités par ce procédé.

A ce stade, les fumées sont refroidies dans un échangeur de chaleur (fumées-fumées) avant d'être dépolluées dans l'unité de lavage (abattement des poussières, des acides, du dioxyde de soufre et des métaux lourds). Les fumées repassent alors dans l'échangeur thermique pour être réchauffées à la température idéale de réaction du charbon actif en voie sèche (130°C). L'injection de charbon actif se fait immédiatement après le réchauffage. Les fumées véhiculent le charbon actif jusqu'à sa fixation sur les manches du filtre. C'est pendant ce trajet, et surtout lors de la traversée du gâteau de charbon fixé sur les manches, que l'absorption des dioxines et des furannes va s'effectuer.

2.4. Déchets ultimes de l'incinération

En sortie de fours, subsistent les mâchefers, résidus directs de l'incinération qui passent sous un overband pour récupération de la fraction métallique. Celle-ci sera finalement recyclée en sidérurgie. Un centre de valorisation recueille la fraction restante des mâchefers. La maturation permet aux quelques éléments non incinérés d'achever leur transformation. Une fois mûrs, les mâchefers sont stables et inertes. Après criblage, ils pourront être utilisés (par ex.) en fondation de voiries ou dans la construction. Le sous-traitant a obtenu l'agrément de son produit en Région wallonne.

2.5. Traitements des résidus solides

D'autres résidus solides (REFIOMS : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont produits aux différents stades de l'épuration des fumées : cendres volantes, charbon actif chargé en dioxines, boues du traitement des eaux de lavage. D'abord liquides, ces boues sont pressées dans un filtre-presse et transformées en galettes sèches. L'eau récoltée dans cette opération retourne dans le cycle de traitement des eaux de rejets. Leur devenir est explicité dans la partie "chiffres et faits marquants", dans un tableau récapitulatif.

→ 3. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EMAS

Consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, l'ICDI est soucieuse de faire évoluer ses équipements et son organisation dans le but de diminuer ses impacts environnementaux et d'anticiper la réglementation. En vue de s'inscrire dans un plan durable de protection de l'environnement et de transparence vis-à-vis de la population et de ses partenaires, l'Intercommunale a obtenu le 14 novembre 2002 l'enregistrement EMAS des activités relatives à la valorisation énergétique de ses déchets sur le site de Pont-de-Loup.

L'ICDI affirme son engagement responsable dans la protection de l'environnement en mettant en place un Système de Management de l'Environnement (SME) reconnu au niveau international (Règlement CE N°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009).

La Direction a pour cela rédigé une politique environnementale, ligne conductrice de son Système de Management de l'Environnement, d'application sur le site de Pont-de-Loup.

Notre Système de Management Environnemental

L'ICDI a mis en œuvre un système de management de l'environnement (SME) sur son site de Pont-de-Loup. Ce système répond aux exigences du règlement EMAS - n°761/2001 : Eco-Management and Audit Scheme / "Système communautaire de management environnemental et d'audit" élaboré par l'Union Européenne.

Le système EMAS est un outil de gestion qui répond aux objectifs principaux suivants :

- Maîtriser l'impact des activités sur l'environnement ;
- Améliorer sans cesse les performances environnementales ;
- Optimiser la communication interne et externe ;
- Tenir une veille législative pour vérifier la conformité et anticiper les nouvelles dispositions ;



- Améliorer la compétence et l'efficacité du personnel en menant les procédures et les formations adaptées.

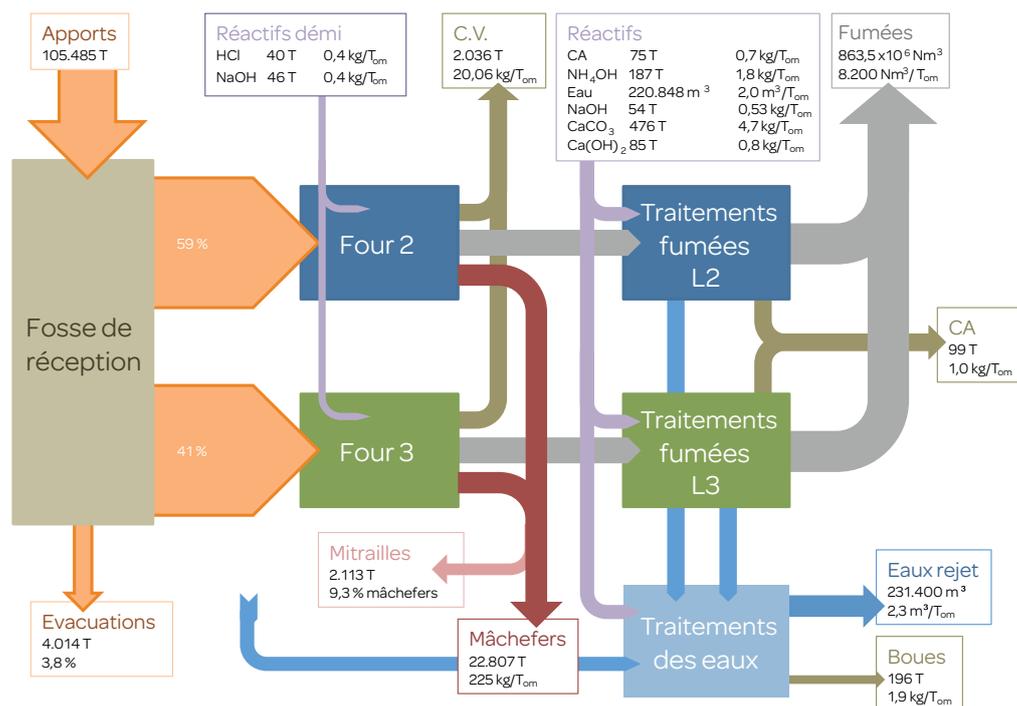
Le noyau du SME mis en place à l'ICDI s'appuie sur la norme internationale ISO14001:2004. Basée sur le principe de l'amélioration continue, cette norme inclut un engagement de respect de la législation. Elle s'applique à une organisation et énumère les exigences auxquelles doit répondre un système de management environnemental. Ainsi, cette organisation est à même de formuler une politique et des objectifs respectant les législations en vigueur et les informations disponibles sur les impacts environnementaux significatifs. Des exigences plus spécifiques à la réglementation EMAS se greffent autour de ce noyau en matière d'environnement, de participation active du personnel, de contrainte, de conformité par rapport à la législation, de nécessité de communiquer avec le monde extérieur et d'obligation d'amélioration continue de ses résultats.

Le SME étant en place, l'ICDI, soucieuse d'information et de transparence, rédige, chaque année, une déclaration environnementale téléchargeable sur le site internet de l'ICDI (www.icdi.be) dans la rubrique consacrée à EMAS.



> Chiffres et faits marquants 2014

→ DIAGRAMME DES FLUX MATIÈRES ET RÉACTIFS



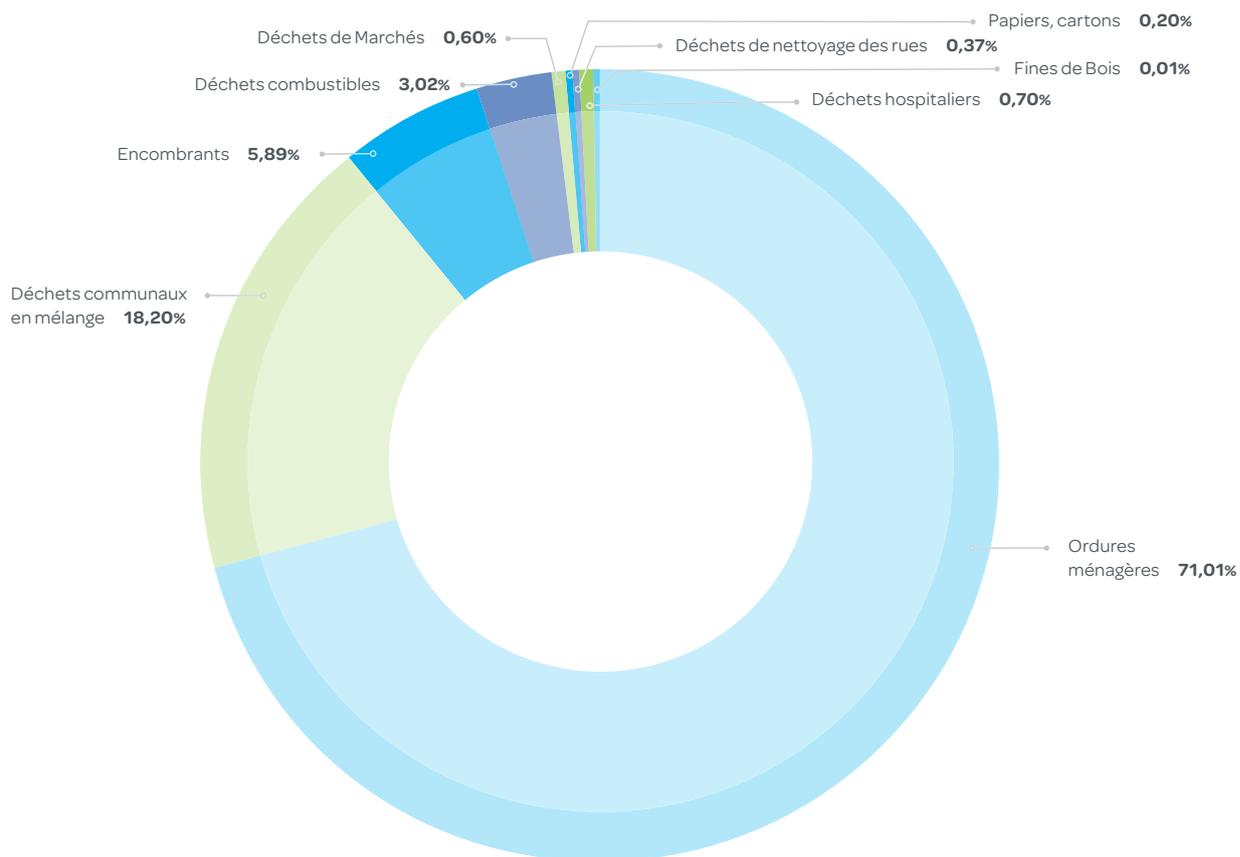
→ FLUX DE DÉCHETS

Déchets		
Apports Totaux	105.485	tonnes
Evacuation	4.014	tonnes
	3,81	%
Quantité incinérée	101.471	tonnes

Les apports de déchets en 2014 étaient répartis comme suit :

Nature des apports		
209661-Ordures ménagères	74.901	tonnes
200301-Déchets communaux en mélange	19.195	tonnes
191212-Encombrants	6.218	tonnes
191210-Déchets combustibles	3.190	tonnes
200302-Déchets de Marchés	632	tonnes
200303-Déchets de nettoyage des rues	395	tonnes
200101-Papiers, cartons (documents confidentiels)	213	tonnes
180104-Déchets hospitaliers*	735	tonnes
191207-Fines de Bois	5	tonnes
Total	105.485	tonnes

* depuis juillet 2014.

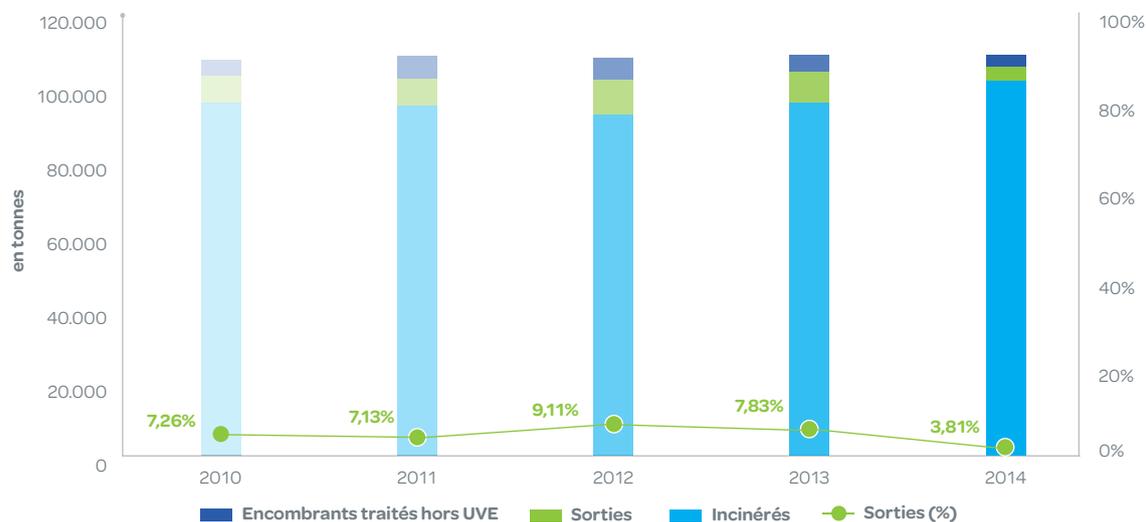


Evolution sur 5 ans

Comme le montre le graphique et le tableau suivants, l'évolution de la quantité de déchets apportés à l'UVE reste sensiblement constante, avec une légère augmentation de 1% en 2014 par rapport à 2013.

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	
2010	103.072	7.485	95.587	4.253	tonnes
2011	102.215	7.284	94.930	6.105	tonnes
2012	101.693	9.279	92.414	6.029	tonnes
2013	103.945	8.137	95.808	4.741	tonnes
2014	105.485	4.014	101.471	3.084	tonnes

Quantités



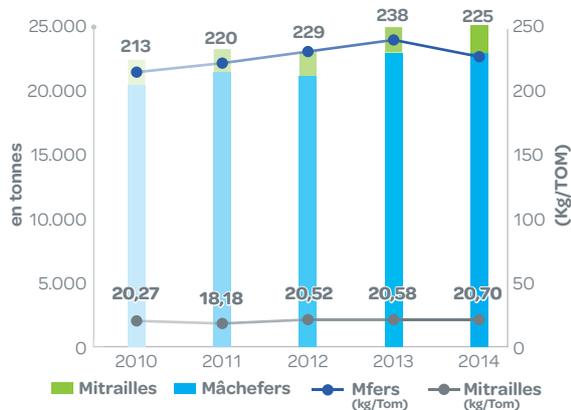
→ PRODUITS VALORISÉS

Produits valorisés	
Mâchefers	22.807 tonnes
	Soit 22 % des OM
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	2.100 tonnes
	Soit 9 % des mâchefers
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation énergétique représente globalement 24,6 % des OM traitées.	

Evolution sur 5 ans

Comme le montre le graphique et le tableau suivants, l'évolution de la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE est restée globalement constante en 2014 par rapport à 2013.

Année	Mâchefers	Mitrailles	
2010	20.319	1.938	tonnes
2011	21.300	1.786	tonnes
2012	20.973	1.907	tonnes
2013	22.822	1.972	tonnes
2014	22.807	2.100	tonnes



→ REFIOMS

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

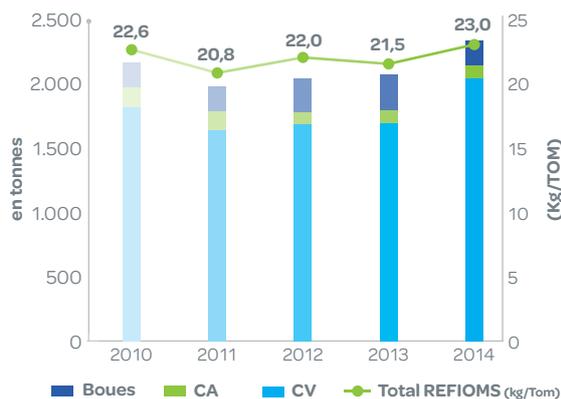
REFIOMS	
Cendres volantes	2.036 tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1
Boues	196 tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1
Gâteaux de filtres à manches	99 tonnes
	Traitement et mise en CET classe 1

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2,3 % des OM traitées.

Evolution sur 5 ans

Comme le montre le graphique et le tableau suivants, l'évolution de la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE reste sensiblement constante, variation globale de 1 % à la tonne d'OM en 2014 par rapport à 2013.

Année	CV (cendres volantes)	CA (charbon actif)	Boues	
2010	1.812	155	189	tonnes
2011	1.638	144	194	tonnes
2012	1.682	92	258	tonnes
2013	1.691	93	279	tonnes
2014	2.036	99	196	tonnes



→ ANALYSE DES REJETS

Rejets atmosphériques

Nonobstant les mesures en continu des rejets atmosphériques, le laboratoire agréé Lareco a réalisé, en 2014, diverses campagnes de mesures des émissions atmosphériques sur les fours 2 et 3.

Paramètres mesurés : poussières totales, acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF), dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), ammoniac (NH₃), monoxyde de carbone (CO), carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

L'année 2014 montre un respect des normes d'émissions sur les fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup au cours des 2 campagnes réalisées en mai et novembre 2014.

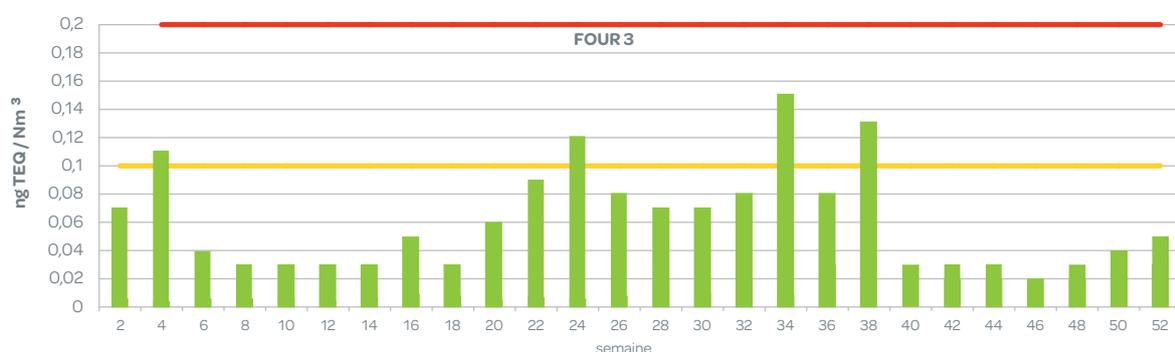
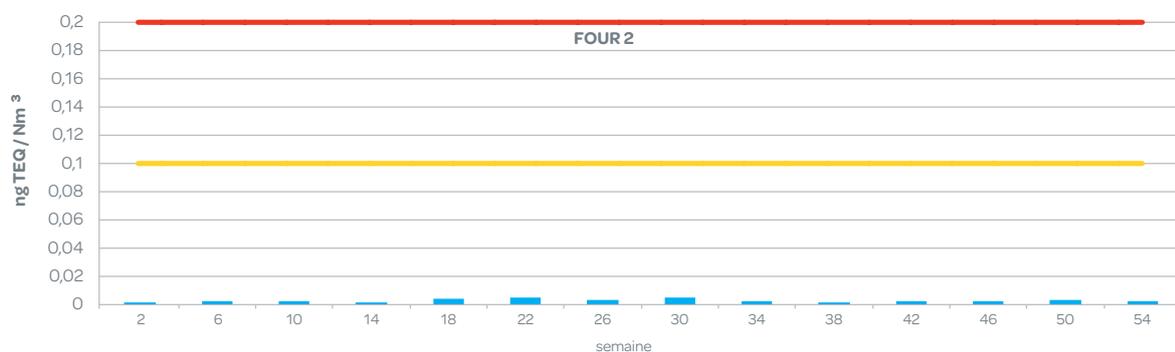
Polluants	Four 2		Four 3		Normes	
	Concentrations en mg/Nm ³ 11% O ₂ gaz secs				Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière
	mai-14	nov-14	mai-14	nov-14		
Poussières	0,69	1,1	2	6,6	30	10
HCl	0,44	0,83	6,4	2,4	60	10
HF	0,041	0,078	0,043	<0,11	4	1
SO₂	1,3	47	7,8	1	200	50
NO_x	31	61	78	85	400	200
COT	7,7	<5	<14	<13	20	10
CO	<6	6	39	85	150	100
NH₃	0,89	0,68	<0,5	<1,2		10
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	<0,06	<0,02	<0,07	0,50	0,5	0,5
Cd+TL	<0,0032	<0,0017	<0,00505	<0,01	0,05 (0,03 restriction PE)	0,5 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00015	0,0015	0,00033	0,00082	0,05	0,05

Prélèvements en continu

Afin de contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 ng/Nm³ (avec une erreur d'arrondi autorisée à 0.199 ng/Nm³ en dioxines et furannes), la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités d'incinération de déchets ménagers.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir encadré). Tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et peut occasionner la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

L'année 2014 montre un fonctionnement sans aucun dépassement en dioxines des fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup.



Les quantités de dioxines rejetées par les UVE wallonnes sont particulièrement faibles aujourd'hui, ce qui engendre des difficultés de mesure en raison des limites de détection de la méthode d'analyse. Par conséquent, la limite d'émission est considérée comme dépassée lorsque la mesure effectuée est supérieure à 0,199 ng/Nm3, ce qui correspond à près d'un cinquième de milliardième de gramme par mètre cube d'air rejeté en cheminée.

Rejets des eaux usées

Les eaux usées en provenance de l'usine de Valorisation Energétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface (la Sambre) pour tous les points à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public.

Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles (traitées).

Rejet 1 : eaux pluviales provenant du ruissellement d'eaux sur la voirie d'entrée au site.

Rejets 2 et 3 : eaux pluviales de ruissellement de toiture du bâtiment administratif à l'entrée du site ainsi que les eaux domestiques des installations sanitaires du bâtiment. Le bâtiment est équipé d'une fosse septique. Des STEP 8EH sont placées juste en amont des points de rejet.

Rejet 4 : eaux pluviales provenant du ruissellement d'eaux sur la voirie d'accès à la cour de l'usine.

Rejet 5 : eaux de ruissellement de l'aire de manœuvre des camions-bennes (le déchargement étant couvert), eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté

TRAITEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES

Les eaux utilisées lors du lavage des fumées subissent un traitement spécifique. Cette opération comprend un réajustement du pH à une valeur de +/-8.5 (neutralisation au calcaire et à la chaux), une précipitation des métaux lourds, une floculation des boues obtenues suivie d'une décantation dans un séparateur lamellaire. Les boues issues de la décantation sont stockées puis pressées en vue de leur dessiccation. L'eau recueillie retourne dans le circuit de traitement. Ces boues sont acheminées vers un centre de traitement où elles sont inertifiées puis traitées dans le respect des conditions réglementaires.

L'ensemble de ce process produit une eau claire neutralisée et exempte de métaux lourds. Mélangée aux eaux de process de l'UVE, cette eau suit un second traitement visant à éliminer les matières sédimentables et en suspension ainsi que les hydrocarbures. La station est composée d'un réacteur décanteur aérobie qui agit par activation bactérienne, d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un conteneur décanteur de boues

Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE.

Rejet 6 : déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout. Il est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.

Rejet 7 : eaux domestiques du bâtiment de l'usine. Il est équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.

Rejet 8 : eaux de ruissellement collectées sur la dalle de stockage des conteneurs présents sur le site. Les eaux sont canalisées par des collecteurs et acheminées dans un débourbeur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies. Pour limiter une source potentielle d'émission de polluants dans l'eau de ruissellement, des filets d'eau avec bordures ont été installés et sont régulièrement nettoyés. De même, tous les conteneurs "ouverts" sont bâchés.

Rejet 9 : eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre (à ce jour démontée).

CONTRÔLE ET ANALYSES

Des contrôles multiples et réguliers sur divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. La station complémentaire par traitement biologique garantit le maintien de la qualité du rejet pour les MES (matières en suspension). Les analyses réalisées en interne portent sur des paramètres tels que : le pH, la température, les matières en suspension. Un laboratoire agréé (CEPESI) mesure également, chaque semaine, les concentrations en DCO (demande chimique en oxygène), chlorures et sulfates des eaux de rejets. Ce dernier réalisera également des mesures trimestrielles et semestrielles.

Année 2014 – Analyses trimestrielles.

En 2014, les prélèvements et les analyses ont été effectués par le CEPESI. L'année 2014 montre un fonctionnement sans aucun dépassement des normes de rejet des eaux.

Paramètre mesuré	Unité	mars-14		juin-14		sept-14		déc-14		Normes
		Rejet 5	Sambre							
MES	[mg/l]	17,6	8,4	11,2	9,2	40	19,4	46,8	12,4	60
DCO	[mg/l]	20,3	10,6	26,7	8,4	45	29	40	17,7	150
DBO5	[mg/l]	6,2	4	7,8	14,1	7,8	11,5	9,5	7,7	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	0,2	<0,2	<0,2	5
Hg	[mg/l]	0,0045		0,01		0,0098		0,0091		0,01
Cd	[mg/l]	x		0,011		0,002		0,006		0,05
As	[mg/l]	<0,013		<0,005		<0,005		<0,005		0,05
Cr	[mg/l]	<0,01		<0,005		x		<0,04		0,15
TI	[mg/l]	<0,01		<0,005		<0,031		<0,026		0,5
Ni	[mg/l]	<0,01		x		<0,005		x		0,5
Cu	[mg/l]	x		0,025		0,027		0,04		0,5
Pb	[mg/l]	<0,01		0,031		0,005		0,065		0,1
Zn	[mg/l]	x		0,121		0,05		0,333		1
		P8896		P9089		P9287		P9500		

x : valeur comprise entre la limite de quantification et la limite de détection

■ Différence eau de rejet - eau de Sambre

Année 2014 – Analyses semestrielles.

En 2014, les prélèvements et les analyses ont été effectués par le CEPESI. L'année 2014 montre un fonctionnement sans aucun dépassement des normes de rejet des eaux.

Paramètre mesuré	Unité	mars-14		sept-14		Normes
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m ³ /h]	25,6		26,5		60
Température	[°C]	27,7		21		30
Phases		absence		absence		Absence
Matières en suspension	[mg/l]	17,6	14,2	40	19,4	60
Matières sédimentables	[ml/l]	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	6,2	4	7,8	11,5	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	5
Détergents totaux	[mg/l]	<1,3	<1,3	<1,3	<1,3	3
pH		7,8		7,7		6,5<pH<9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	20,3		45		150
Fluorures	[mg/l]	6,6		2,07		10
Cl-	[mg/l]	2863		337		6000
Sulfates	[mg/l]	206		417		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,0098		0,19		0,3
		P8896		P9287		

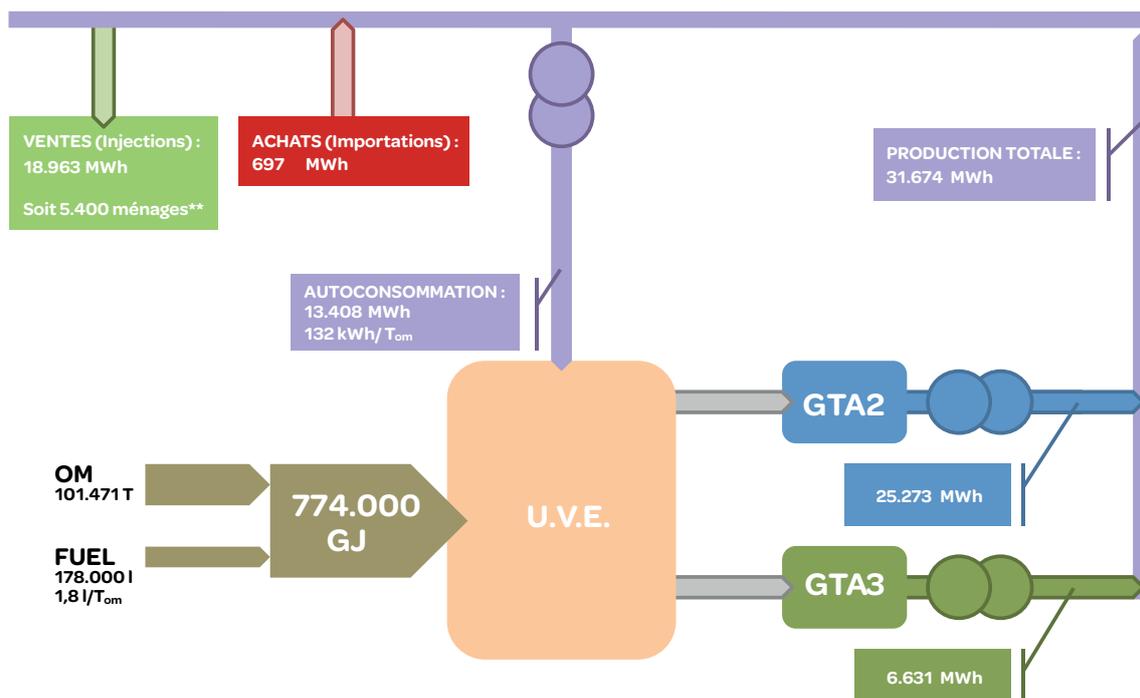
■ Différence eau de rejet - eau de Sambre

→ BILAN ÉNERGÉTIQUE EN 2014

Le bilan énergétique a été positif en 2014. Ce résultat est la conséquence de taux d'achat et de vente d'électricité nettement favorables en 2014 par rapport à 2013. La vente s'est vue augmenter de 55 % en 2014 par rapport en 2013 et l'achat a diminué de 66 %.

En 2014, l'UVE a produit 31 674 MWh (22 659 MWh en 2013) dont 18 963 (12 228 MWh en 2013) ont été réinjectés sur le réseau EDF Luminus

Diagramme des flux énergétiques

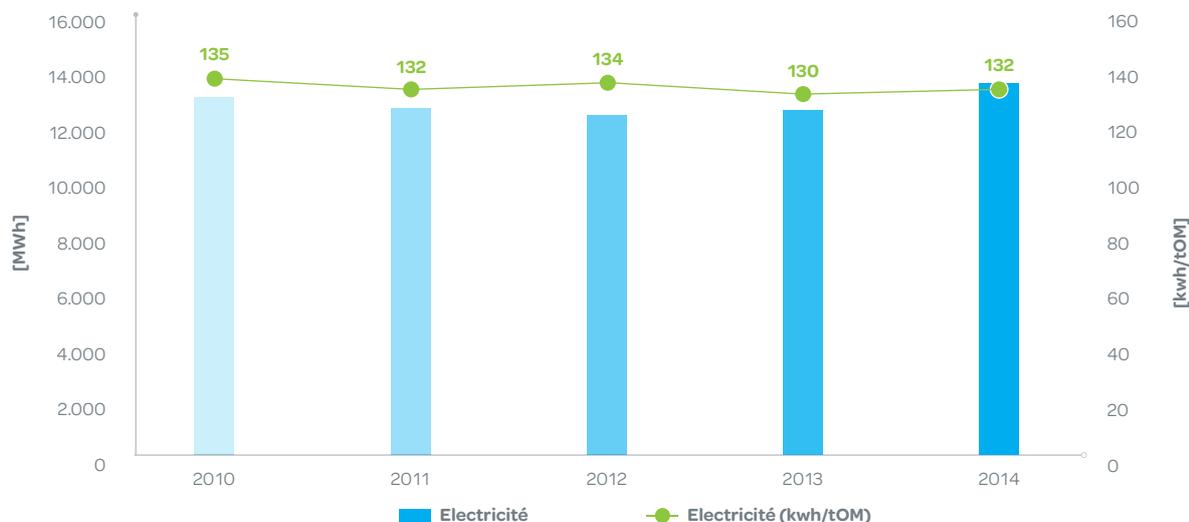


* Sur base d'un PCI des OM de 1.811 kcal/kg (7,57 GJ/t) estimé et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages. ** Sur base d'une consommation annuelle de 3500 kWh.

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans



→ COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS

Deux réunions se sont tenues en 2014, les 17 juin et 19 novembre.

→ SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ICDI

Chaque année, le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe. Deux audits se sont déroulés en 2014: les 3 avril et 30 octobre. La validité et l'application des procédures ont été vérifiées tout au long de l'année écoulée.

Les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.



→ PROJETS

Pour rappel, l'Unité de Valorisation Énergétique de déchets (UVE) de l'ICDI comprend actuellement 2 lignes de traitement thermique en activité : la ligne 2, mise en service en 2005 et la ligne 3, mise en service en 1987. Les lignes 2 et 3 sont indépendantes et comprennent chacune, outre leurs fours-chaudières, leurs installations de traitement des fumées, ainsi que leurs installations de valorisation énergétique sous forme de production électrique (groupe turboalternateur et poste d'eau).

Afin de se préparer à la fin de vie de son four le plus ancien (ligne 3), l'Intercommunale ICDI a décidé de mettre en œuvre un nouveau scénario d'exploitation ("scénario 2^{bis}") retenu à l'issue d'une étude comparative de différentes filières de traitement de déchets ménagers.

Les opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce scénario sont :

- La création dans le périmètre d'exploitation de l'UVE d'une unité de stockage de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) ainsi que la préparation de pulpe hygiénisée à valoriser en unité de biométhanisation de type agricole ;
- La réalisation des travaux de remplacement du four-chaudière 3 par un nouveau four-chaudière

appelé "four-chaudière 1" dimensionné pour limiter la capacité totale de l'UVE à 110.000 tonnes par an. Les travaux comprennent les adaptations nécessaires de génie civil et d'équipements afin de constituer une nouvelle ligne 1 avec traitement des fumées et valorisation énergétique intégrée dans l'UVE. Le projet comprend le remplacement et le démantèlement de la ligne 3 ainsi que le démantèlement d'une ligne obsolète encore présente ;

- La réalisation de travaux de modernisation de l'UVE visant l'amélioration de sa fonctionnalité et de son intégration paysagère dont la construction d'un parking pour le personnel, d'un atelier de stockage et d'entretien ainsi que le voûtement partiel de l'ancien bras de la Sambre dit "Saint Martin".

Depuis 2011, plusieurs démarches ont été entamées et différents intervenants ont été désignés. En 2013, les offres des divers soumissionnaires ont été reçues et évaluées : le marché a été attribué à l'association momentanée Fabricon-Vinci-Galère. L'étude d'incidences débutée en 2012 s'est poursuivie également en 2013. Le dépôt de la demande de Permis Unique a eu lieu le 17 octobre 2014 ; la décision devrait parvenir à l'ICDI fin du premier semestre 2015. Il s'en suivra la construction des ouvrages, la fourniture des équipements et le montage des installations. La mise en service industrielle des installations (MSI) se conclura par une réception définitive en 2019.





5 Administrer





Gestion et protection du personnel

L'année 2014 a été marquée par la consolidation des changements organisationnels et opérationnels qui s'inscrivent dans la fondation d'une politique RH et Managériale innovante et stimulante.

→ LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2014 a été marquée par le démarrage de changements culturels qui sont le vecteur primordial pour bâtir l'excellence. L'ICDI s'est ainsi inscrite dans une démarche courageuse et participative en lançant une vaste enquête sur "l'engagement" du personnel. Cette enquête, qui a mobilisé tous les échelons de l'organisation, a pour objectif de développer "une culture de responsabilisation", renforcer les valeurs de l'entreprise et augmenter la mobilisation qui conduit à la réalisation de la mission de l'Intercommunale.

Les actions concrètes, sur base des résultats, seront discutées et élaborées en consensus et de manière collégiale au cours de l'année 2015.

Au niveau organisationnel, 2014 a été une année de forte activité au niveau des recrutements et appels à candidatures internes. Cette dynamique s'est traduite par des opportunités de mobilité interne et par l'accueil de nouveaux collaborateurs venant d'horizons différents. Elle a notamment permis d'enrichir le vivier de talents avec des profils spécifiques comme ceux de Juriste ou de Responsable Logistique et Support au Service Collectes. Sans oublier les nombreux agents de la Collecte, des Parcs de recyclage, de l'UVE, du Centre de Tri et des Services Support qui viennent renforcer les équipes pour accomplir les missions quotidiennes.

Les rôles et responsabilités de chacun des agents du service du personnel ont été revus et redistribués, créant des pôles de compétences et d'expertise. Objectif : répondre le plus efficacement possible aux défis posés par les matières sociales et humaines en perpétuelle évolution.

Mise en place des outils GRH

Afin d'améliorer sa politique GRH, l'ICDI a mis en place une série de procédures et d'outils performants :

- Révision des pratiques de recrutement dans le sens d'une meilleure standardisation et objectivation ;
- Définition de règles claires, transparentes et objectives, tout en permettant de répondre rapidement aux besoins des services ;
- Définition d'une procédure dans le cadre du plan de formations et création d'un outil de collecte des besoins ;
- Mise en place des procédures et de canevas structurés pour la soumission des dossiers RH au Comité de Gestion ;
- Suivi des décisions, de leur application et de leur communication aux agents ;
- Suivi des échéances : contrats, nominations,



évolutions de carrière, procédures disciplinaires et Commission de Stage ;

- Lancement d'un marché public pour la mise en place de tickets restaurants électroniques qui va engendrer un gain de temps non négligeable. L'implémentation du système électronique est prévue pour avril 2015.

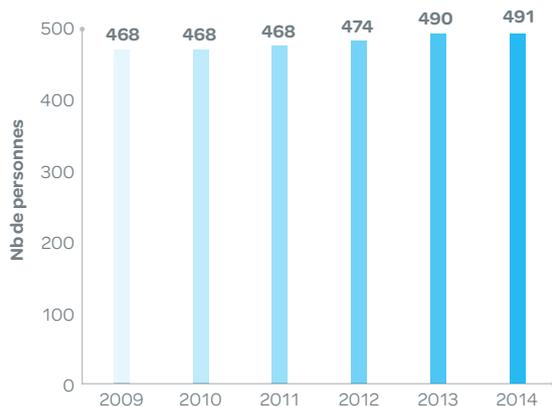
Relations sociales

Si les sujets abordés n'ont pas toujours été des plus faciles en 2014, le dialogue a toujours été transparent et respectueux. Le climat constructif de la concertation et de la négociation a ainsi permis d'avancer dans de grands chantiers, d'avoir des approches pragmatiques par rapport aux questions soulevées et de garantir la réactivité nécessaire pour répondre aux attentes de nos communes affiliées et de leurs concitoyens.

Evolution du volume de l'emploi

Les données reprises dans le graphique concernent l'effectif inscrit disponible. Il ne tient pas compte des agents statutaires en maladie de longue durée.

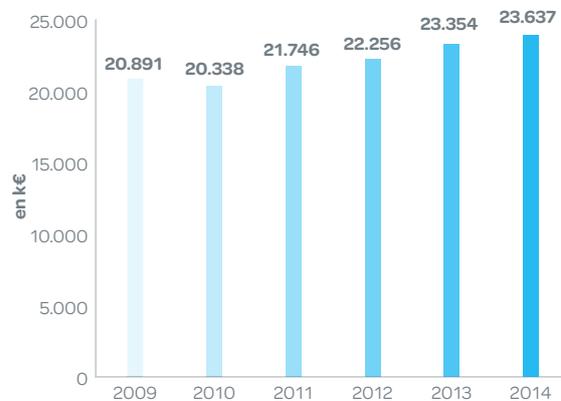
Volume de l'emploi



Evolution des frais de personnel

Les frais de personnel par rapport aux exercices précédents continuent à évoluer de part les évolutions naturelles de carrière prévues par la RGB, le renforcement nécessaire du cadre pour répondre à l'évolution des besoins, le processus de nomination, mais aussi le coût de l'absentéisme.

Evolution des frais de personnel



Gestion de l'absentéisme

Une politique de gestion de l'absentéisme a été élaborée en prenant en compte un ensemble équilibré et intégré de mesures tant préventives que répressives et ciblées tant sur l'individu que sur les améliorations à apporter à l'organisation.

Cette politique inclut : la définition de procédures, l'établissement d'instruments de suivi, la mise en place d'entretiens d'absentéisme et d'entretiens de retour en cas de longue maladie, la formation de la ligne hiérarchique.

Cette politique, concertée avec les organisations syndicales, sera mise en place en 2015.

→ LE COMITÉ DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Afin de favoriser le bon fonctionnement et la participation du plus grand nombre au Système Dynamique de Gestion des Risques, un Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT) a été mis en place, en plus du Comité de Concertation Supérieur. Le CPPT est l'organe de référence au sein de l'Intercommunale en matière de bien-être au travail.

Le CPPT se réunit mensuellement et est constitué de la direction, de membres de la ligne hiérarchique, de représentants des travailleurs et du SIPP, le Service Interne de Prévention et Protection au travail, composé de 3 conseillers en prévention de niveau 2 à temps complet. Des invités sont régulièrement convoqués afin de proposer avis et expertises. Le comité a pour mission essentielle de réaliser des recherches, émettre des avis et formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs, sur le "plan global" de prévention et le "plan annuel" d'actions établis par l'employeur.

Le CPPT donne son avis, entre autres, sur :

- La planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs;

- Le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective;
- Le choix ou le remplacement des services externes concernant la prévention au travail (SEPP), les contrôles techniques (SECT), et d'autres institutions ou experts;
- Toute mesure envisagée pour adapter les techniques et les conditions de travail à l'homme, pour prévenir la fatigue professionnelle ou concernant l'aménagement des lieux de travail.

Le Comité participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens de propagande et des mesures concernant l'accueil, l'accompagnement, l'information et la formation des travailleurs à la prévention et la protection du travail. Il désigne une délégation qui se rend immédiatement sur place, lorsqu'il y a des risques graves pour lesquels le dommage est imminent et chaque fois qu'un accident (grave ou pas) ou incident sérieux a eu lieu. Enfin, le Comité collabore avec le service externe (entre autres en matière de santé au travail) et avec les fonctionnaires chargés de la surveillance.



Activités

Ce CPPT s'est réuni 10 fois en 2014. Chacune des réunions a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal (reprenant propositions, avis et décisions) disponible au secrétariat général sur demande. Ce procès-verbal est composé d'un compte-rendu des différentes actions en matière de bien-être au travail à mettre en place par les différents services de l'ICDI ainsi que du rapport mensuel des activités du SIPP. Ce dernier reprend une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de prévention prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisation d'affiches ou documentations,...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes,...).

Le SIPP s'est régulièrement rendu sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail et de s'assurer du suivi des mesures adoptées en CPPT. Ces visites menées avec le Service Externe de Prévention et Protection (SEPP), ont permis de vérifier que les conditions de travail et les équipements (de travail et de protection) sont bien adaptés aux travailleurs. Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives ont été prises en compte et examinées.

Fichier informatique

Les avis et propositions du SIPP, du SEPP, des organismes de contrôles réglementaires concernant le bien-être et des autres acteurs de la prévention sont maintenant encodés dans un fichier informatique. Ainsi, les propositions d'experts telles que l'Assureur-Loi ou le Service Régional d'Incendie sont également enregistrées dans ce fichier disponible sur l'Intranet ou simplement sur demande. Ce fichier sert de base pour le "plan annuel de prévention" qui reprend toutes les mesures pour l'année 2014.

Condensé de quelques activités réalisées par le SIPP et ces partenaires durant l'année 2014 :

Equipements

En plus de la gestion administrative quotidienne et des visites de sites, le SIPP a réalisé des recherches en collaboration avec les fournisseurs et la médecine du travail portant sur des équipements toujours mieux adaptés aux spécificités des différents postes de travail (travail en espace confiné, ...).

Fiches de postes et analyses de risques

Des fiches de postes et des analyses de risques spécifiques ont été réactualisées ou réalisées pour certains postes ou activités nouvelles ou changeantes de l'Intercommunale. Divers documents concernant la sécurité

sur chantier ont été mis à jour en collaboration avec les responsables des différents sites de l'Intercommunale.

Prévention des incendies sur les lieux de travail

Suite à la nouvelle législation 2014 concernant la prévention des incendies sur les lieux de travail, le SIPP a mis à jour les différents documents et procédures relatifs à cette matière et a réorganisé les services de lutte contre l'incendie sur tous les sites d'exploitation. Ce travail assez conséquent se poursuivra courant de l'année 2015.

Rénovation des pavillons dans les parcs de recyclage

Beaucoup de parcs de recyclage sont régulièrement vandalisés et les loges des préposés étaient en piteux état. L'Intercommunale a décidé d'investir dans de nouveaux bâtiments pour certains sites et dans du nouveau mobilier pour tous les parcs, améliorant et homogénéisant ainsi les conditions de travail de nos préposés. L'ensemble de ce projet d'ampleur est presque finalisé. Fin 2014, la construction des deux derniers pavillons était entamée.

Formation toolbox meeting

La formation de base concernant la tenue de toolbox meeting (initiée en 2013) s'est achevée courant 2014. Cette formation permet de dynamiser la prévention des risques au sein des services techniques de l'Intercommunale.

Gants et chaussures de sécurité

Après avoir mené une profonde réflexion sur les vêtements de travail, l'ICDI avait confié leur gestion et leur entretien à un organisme externe unique en 2013. La même réflexion a été menée en 2014 vis-à-vis des gants et des chaussures de travail. Sur réponse à un cahier spécial des charges reprenant des clauses techniques bien précises, une quinzaine de paires de gants et de chaussures de sécurité ont été mises à l'essai au sein de différents services. C'est ainsi que les travailleurs ont pu donner leur avis sur le choix de leurs futurs équipements de travail.

Actions de prévention

Ces dernières années, la législation en matière de charge psychosociale a évolué. L'employeur ne doit plus porter son attention uniquement sur la violence ou le harcèlement ; il doit désormais développer ses actions de prévention à toutes les situations au travail engendrant une charge psychosociale telle que le stress, les conflits graves,... Il était donc nécessaire d'en redéfinir le cadre par la mise en place de procédures et d'en informer le personnel. Pour ce faire, une formation a été proposée au premier semestre 2014 à l'ensemble des travailleurs par des conseillers d'un Service Externe de Prévention et de Protection au travail.

Analyse des risques psychosociaux

Une analyse des risques psychosociaux avait déjà été réalisée par le SEPP au sein de l'Unité de Valorisation Energétique. En 2014, elle a été réalisée au niveau du Service Etudes et Parcs de recyclage. A terme, cette analyse couvrira l'ensemble des services de l'Intercommunale.

Prévention au mobbing

Dans le cadre des moyens de prévention relatifs au mobbing, un des maillons les plus importants est la "personne de confiance". Bien que la présence d'une personne de confiance soit facultative, la Direction a souhaité renforcer la fonction. Ce sont ainsi deux personnes de confiance de sexe différent qui ont été désignées et formées en 2014.

Audits

Depuis 2011, une société externe effectue des audits des sites de l'ICDI et fournit une veille législative en matière d'environnement et de bien-être au travail. Le fichier est depuis revu annuellement afin de juger de l'exhaustivité et de la conformité de l'Intercommunale vis-à-vis des nouvelles législations.

Système de Management Intégré (SMI)

La mise en place d'un Système de Management Intégré (SMI) "Qualité Sécurité Environnement" est le prolongement logique des certificats ISO14001 et EMAS obtenus à l'Usine de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup. Il a donc été envisagé de mettre en place un système de management de la sécurité basé sur l'OHSAS18000.

Calendrier d'intégration

Pour préparer la mise en œuvre d'un tel système de management, une vision claire de l'écart entre la situation actuelle de l'Intercommunale et la norme était nécessaire. Cette analyse a été confiée en 2014 à une société de consultance, habituée aux SMI. Sur base de cette analyse, la société a proposé un calendrier d'intégration (totale ou partielle) des différents services et sites de l'Intercommunale. Cette approche globale se fera de manière participative, en concordance avec la culture d'entreprise.

Mise en œuvre de pratiques communes

Un tel SMI permettra d'optimiser les ressources et les processus par la mise en œuvre de pratiques communes harmonisées et partagées, diminuera les conflits, accélérera les prises de décisions, augmentera l'efficacité des différents services et optimisera l'esprit d'appartenance à l'ICDI.

Le responsable du SIPP a suivi une formation spécifique pour atteindre la compétence d'un conseiller de niveau 1. Ce niveau d'expertise est en effet requis pour une institution de la taille de l'ICDI, composée de différents métiers et sites d'exploitation. Cette formation s'achèvera au premier semestre 2015.

→ LES ACCIDENTS EN 2014

Voici les statistiques transmises au Service Public Fédéral via le rapport annuel des activités du SIPP :

Statistiques	Nombre
Nombre d'accidents du travail avec incapacité (6 avec incapacités permanentes et 74 avec incapacités temporaires)	80
Nombre de journées calendrier perdues (985 avec incapacités permanentes et 1330 avec incapacités temporaires)	2.315
Nombre d'heures de travail réellement prestées par le personnel de l'ICDI	682.791
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	39.156,42
Taux de fréquence	117,16
Taux de gravité	3,39
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	3
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	8
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	17
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0



→ PATRIMOINE ET TRAVAUX

Gestion du patrimoine

La restructuration du patrimoine de l'ICDI a continué au cours de cette année 2014. Seul le bâtiment des anciens garages à Montignies-sur-Sambre reste à vendre.

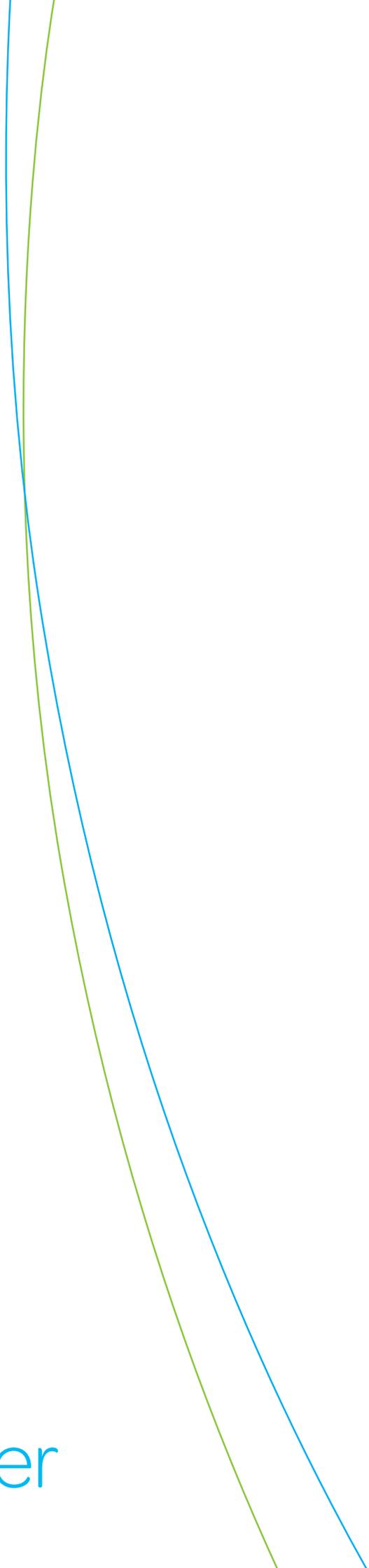
Parcs de recyclage

- Le parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul a été finalisé et l'inauguration a eu lieu le 21 mars 2014. Ce parc a donné lieu à la mise en place de la nouvelle signalétique conçue en 2014, et qui sera à l'avenir fonctionnelle dans tous les autres parcs de recyclage.
- Le pavillon du parc de recyclage de Les Bons Villers a été finalisé en octobre 2014.
- Suite à la réception des permis, l'ICDI a pu entamer la construction des pavillons de surveillance des parcs de recyclage de Courcelles et Fontaine-l'Évêque.
- Des aménagements de voirie sur le parc de recyclage de Charleroi I - Couillet 1 ont été effectués pour faciliter la circulation et l'accès au broyeur.

- Des éclairage LED ont été installés dans tous les parcs de recyclage ainsi que l'équipement intérieur de tous les pavillons (mobilier, four micro-ondes, percolateur et bouilloire électrique).

Pôle environnemental

Des avant-projets pour l'aménagement de la voirie sur le site du Pôle environnemental ont été élaborés en 2014. A l'avenir, cet aménagement sera suivi par un projet d'agrandissement et réaménagement du bâtiment principal et local garde à l'entrée du site.



Rapport financier



Rapport de l'activité de l'année 2014 du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 24 juin 2015

Commentaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2014

Capital social des associés publics au 31 décembre 2014

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHATELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	15.352 parts sociales

Part sociale de catégorie B :

IGRETEC SCRL	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale



> Le Comité de Gestion est entre autres responsable de la préparation et de l'exécution des décisions prises lors des Conseils d'Administration. En partant de la gauche: Gérard Monseux (observateur), Philippe Charlier (Administrateur), Dominique Grenier (Vice-Président), Françoise Daspremont (Présidente), Pierre Loriaux (Directeur Administratif), Olivier Bouchat (Directeur Général), Mourad Salhi (Administrateur), Guy Tonnelier (Vice-Président), Absents sur la photo : Christian Pierard (observateur), Mahmut Dogru (Administrateur), Philippe Teller (Directeur Technique).

→ 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

gestion centralisée des tâches administratives et opérationnelles.

1.1

Consécutivement au renouvellement en 2013 de l'ensemble des instances de l'intercommunale, l'année 2014 a été ponctuée par différentes décisions permettant à l'intercommunale de poursuivre sa route vers l'excellence dans un environnement normatif régional en voie de modification du fait de la mise en place de la 6^{ème} réforme de l'Etat.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a réaffirmé sa volonté de poursuivre l'amélioration des processus permettant d'inscrire l'institution dans la voie de la modernité mais également de lui assurer un rôle incontournable dans son environnement métier.

1.2

C'est notamment dans cette vision que les modifications d'organigramme et de cadre se sont poursuivies dans le respect des dispositions de la loi du 19 décembre 1974. Les principales modifications intervenues sont les suivantes :

- La réorganisation du service collecte de l'intercommunale en raison, notamment, de la mise en place des conventions de partenariat avec des institutions publiques doublée d'un éventail de services offerts plus étendus ;
- La fusion des Services Etudes et Statistiques et Parcs de recyclage sous la direction d'un seul responsable de service avec pour corollaire une

1.3

Début 2014, signalons la poursuite concluante des pourparlers avec les CPAS de certaines communes affiliées qui se sont traduits par de nouvelles adhésions au principe de dessaisissement de la gestion de leurs déchets au profit de l'intercommunale. Les CPAS nouvellement affiliés à l'intercommunale sont les CPAS d'Anderlues, d'Aiseau-Presles, de Châtelet et de Charleroi.

Pour ce qui concerne les communes, le nombre total d'entités desservies par ce système se chiffre à 12 sur les 14 communes affiliées au terme de l'exercice 2014.

1.4

Le début de l'année a malheureusement été ponctué par un grave incident survenu le 16 février 2014 consécutif à une rupture de câble haute tension provoquée par un entrepreneur imprudent à Mont-sur-Marchienne. La surtension en décollant a provoqué un crash informatique avec la perte de certaines données stockées dont notamment l'ensemble des données comptables 2013 et 2014 arrêtées au 17 février.

Dans ce cadre, malgré l'autorisation des autorités de tutelle de postposer la tenue de la première Assemblée générale de l'année 2014, les efforts acharnés des équipes informatique et comptable ont permis de reconstituer l'ensemble des données perdues et de présenter en temps voulu des comptes audités par les réviseurs de l'institution.

Cette malencontreuse expérience a malgré tout constitué une clé d'opportunité dans la mesure où l'intercommunale en a profité pour acquérir un nouveau logiciel de gestion comptable correspondant mieux à ses besoins.

1.5

Le premier semestre 2014 a également été consacré à la préparation du processus d'évaluation du personnel dans le respect des dispositions du pacte de solidarité pour une fonction publique solide et solidaire. Un planing détaillé de mise en œuvre des évaluations sur base de la définition des descriptifs de fonction et d'une nouvelle grille d'évaluation a été réalisé de manière à pouvoir aboutir à un premier entretien intermédiaire avec les agents dans le courant de l'exercice 2016.

1.6

En outre, tout comme de nombreuses grandes entreprises belges, publiques et privées, une large enquête a été lancée en mai 2014 de manière à mesurer le niveau d'implication du personnel dans l'organisation. C'est ainsi que 260 agents sur 494 agents y ont répondu, soit un taux de participation de 53%, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne habituellement rencontrée. Grâce aux résultats de cette enquête, des pistes ont été dégagées pour tenter de comprendre les raisons et les conditions qui motivent les agents à s'engager, se mobiliser, s'impliquer dans la vie de l'intercommunale. Sur ces bases sera élaboré un plan de mobilisation du personnel qui s'étalera de 2015 à 2017.

1.7

Sur le plan de l'organisation administrative interne, une analyse préalable a été réalisée visant à développer des solutions modernes d'échanges et de traitement de l'information entre les membres du personnel.

Un marché public de services portant sur la réalisation d'un tout nouveau site internet a également été attribué. Le nouveau site internet de l'intercommunale devrait pouvoir être mis en ligne dans le courant du premier semestre 2015.

De plus, un outil de facilitation de la tenue des délibérations des organes de gestion a également été étudié pour implémentation dans le courant de l'exercice 2015.

1.8

Sur le plan de la prévention des déchets, l'accent a été mis sur une communication ciblée au travers de l'organisation d'événements thématiques et ludiques destinés à sensibiliser un maximum de citoyens. Pour ce faire, plusieurs activités à destination des citoyens dont notamment l'activité "Nature en ville" organisée au centre de loisirs de Marcinelle, ont connu un franc succès d'audience et un taux de satisfaction tout aussi appréciable.

1.9

Le 1^{er} janvier 2014 a été une date mémorable pour l'intercommunale puisque c'était la date de mise en place conjointe de la collecte en conteneurs à puce dans les communes d'Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. La commune d'Anderlues a suivi de près en adoptant ce nouveau système de collecte au 1^{er} avril 2014.

1.10

L'intercommunale a inauguré un nouveau parc de recyclage à Montigny-le-Tilleul le 21 mars 2014. Aussi grand que l'équivalent de 6 terrains de football, moderne et sécurisé, il est considéré comme un modèle à l'échelle de la Wallonie. Une nouvelle signalétique y a également été développée qui sera progressivement déployée sur les autres parcs de recyclage, en commençant par les plus fréquentés. Par contre, tous les parcs ont bénéficié en 2014 de nouveaux panneaux mentionnant les heures d'ouvertures et les règles d'accès à l'entrée de chaque infrastructure.

1.11

Toujours au niveau des parcs de recyclage, outre la poursuite de la modernisation des pavillons de surveillance, l'intercommunale a porté une attention particulière sur leur sécurisation, compte tenu de la répétition d'actes de vols et de vandalisme. Dans ce cadre, l'année 2014 a vu naître la concrétisation d'un plan d'amélioration de l'éclairage extérieur et le démarrage de l'installation de caméras de surveillance qui se poursuivra durant l'exercice 2015.

1.12

L'année 2014 a également été consacrée à la poursuite du projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-loup qui a fait l'objet d'un vaste plan de communication aussi bien vers les communes affiliées que vers le grand public. Il est à noter que le dossier de demande de permis unique accompagné de l'étude d'incidences sur l'environnement a été introduit le 17 octobre 2014.

Rappelons également que dans le but d'accélérer la mise à disposition de locaux techniques plus adéquats pour le personnel de cet outil stratégique, la décision de réattribution du marché de travaux visant à construire un atelier avec magasin et bloc social a été prise par le Comité de gestion en date du 5 juin 2014.

1.13

Profitant de l'existence d'une réserve foncière conséquente attenante au siège social de l'entreprise présente sur le site de Cockerill-Sambre II, des pourparlers ont été engagés avec la Spaque pour poursuivre la dépollution des sols, la réhabilitation du site et l'optimisation des parcelles concernées.

Cette démarche s'est doublée de l'attribution d'une parcelle cadastrale à un opérateur actif dans le secteur des déchets et de l'économie sociale qui présentait des synergies avec les métiers de l'intercommunale. A l'issue d'une procédure de marché public, le choix s'est en effet porté sur l'entreprise TERRE très intéressée à établir un partenariat durable avec l'intercommunale pour établir son nouveau siège social sur cette réserve foncière.

Cette optimisation du pôle environnemental s'est accompagnée d'une réflexion sur l'aménagement de voiries internes permettant de mieux desservir les diverses parcelles prochainement urbanisées. Il est aussi à signaler en date du 23 octobre 2014 la signature d'une convention avec le Port Autonome de Charleroi autorisant un droit de passage des véhicules sur sa voirie bordant le site dans sa partie Ouest.

1.14

L'intercommunale a par ailleurs introduit une fiche FEDER dans le cadre de l'appel à projets portant sur la programmation 2014-2020 des financements structurels européens. L'objet de la fiche est de subsidier une partie des travaux de réalisation d'un réseau approvisionnant en chaleur des particuliers et des bâtiments publics. Elle s'inscrit dans une volonté plus large de valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets à destination d'opérateurs publics ou économiques qui viendront notamment s'implanter au niveau de l'Écopôle.

1.15

L'année 2014 a vu la clôture de certains dossiers litigieux remontant à l'époque de la gestion délictueuse du passé de l'intercommunale. Des condamnations ont été prononcées à l'encontre de différents prévenus, anciens gestionnaires de l'institution.

Un autre dossier emblématique d'ordre fiscal opposant l'intercommunale à l'Inspection Spéciale des Impôts et remontant à cette période tumultueuse a connu un épilogue favorable compte tenu de la réclamation initiale de l'administration fiscale. Comptablement, la finalisation de ce dossier a engendré la reprise d'une provision conséquente.

Par contre, cette même année a été celle de la découverte d'un trafic de faux sacs. Compte tenu d'un préjudice important, l'intercommunale s'est constituée partie civile au début de l'exercice 2015 dans le but de pouvoir espérer récupérer la majeure partie d'un préjudice important portant sur des recettes de vente de sacs non réalisées.

1.16

Le démarrage de l'exploitation du nouveau centre de tri automatisé VALTRIS a été ponctué par de multiples problèmes consécutifs à des erreurs de conception et des défauts d'exécution majeurs qui ont abouti à une assignation de la société momentanée ARVAL - VAN GANSEWINKEL - IGRETEC devant le tribunal de première instance de Charleroi.

Compte tenu du non-respect des performances de tri découlant de ces manquements majeurs, VALTRIS a été contrainte à la conduite forcée d'une installation ne pouvant traiter l'ensemble des flux PMC de ses trois intercommunales actionnaires.

1.17

L'augmentation des charges en découlant a abouti à une nécessaire intervention de l'associé ICDI dans la perte en date du 30 septembre 2014 pour un montant de 297.350,72 €.

1.18

Pour conclure, le Conseil désire mettre en évidence la qualité du travail du Comité de gestion, du Comité de Direction Interne et de l'ensemble de la ligne hiérarchique qui s'emparent des problèmes relevés afin de les résoudre efficacement et font preuve de proactivité. Comme depuis quelques années, une vigilance particulière fut observée quant au respect des principes des marchés publics, de la gestion du personnel et de la comptabilité générale et budgétaire. Il souligne que les documents et études qui ont conduit à l'ensemble des décisions et/ou réalisations de 2014 ont toujours été préparés avec soin et rigueur et contenaient tous les éléments nécessaires à l'analyse approfondie des dossiers.

1.19

Tableau de tenue des réunions en 2014	
Conseils d'administration	7
Comités de gestion	18
Chefs de service	9
Comités de concertation et/ou négociation	8
Comités de Prévention et Protection du Travail	10

→ 2. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

2.1 Déchets ménagers

Le citoyen de la zone intercommunale a généré en moyenne, en 2014, 482 kg/an/hab de déchets ménagers, soit une augmentation de 10 kg/an/hab par rapport à 2013. Cette croissance est liée aux quantités collectées par le biais des collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage.

La production des ordures ménagères résiduelles passe, pour la première fois, sous la barre des 180 kg/an/hab et atteint 176 kg/an/hab grâce aux résultats obtenus par le système de collecte par conteneurs à puce dans la moitié des communes affiliées à l'intercommunale. Cependant, l'intercommunale constate que cette réduction ne peut s'expliquer uniquement par l'augmentation des quantités de fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), de papiers/cartons, de verres et de PMC collectées sélectivement. En effet, elle s'accompagne d'une augmentation des quantités de déchets ménagers assimilés collectés sur les communes considérées ainsi que d'une augmentation des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en sacs sur les communes avoisinantes.

Le taux de collecte sélective est de 64 % en 2014, soit de l'ordre de l'objectif 2010 fixé à 65 % par le Gouvernement wallon dans son PWD2010.

2.2 Déchets en provenance des parcs de recyclage

La quantité de déchets collectés dans les parcs de recyclage augmente de 8 % en 2014 par rapport à 2013 pour atteindre 230 kg/an/hab avec plus de 97.000 tonnes de déchets collectés. Cette tendance est particulièrement marquée pour les déchets verts (+ 16 %), les déchets inertes (+ 8 %) et les déchets encombrants/bois (+ 7 %).

Il est à noter également la confirmation de l'intérêt des usagers pour les horaires d'ouverture mis en place en 2013 avec 34.000 visiteurs supplémentaires qui se sont rendus sur les parcs de recyclage pendant les tranches horaires d'ouverture plus tardives en semaine.

2.3 Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et, depuis mai 2011, de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). On peut constater un tassement des quantités récoltées en porte-à-porte et en parcs de recyclage pour le papier/carton, ce qui est vraisemblablement lié à l'utilisation plus fréquente du support numérique.

Pour le verre et le PMC, la diminution constatée en parcs de recyclage est compensée par l'augmentation des quantités collectées en porte-à-porte.

Parallèlement, les quantités de FFOM collectées sélectivement sont parfaitement conformes aux résultats attendus et atteignent une moyenne de 35 kg par an et par habitant sur les communes actives dans le système de collecte par conteneurs à puce.

→ 3. LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES LIÉES

Les entreprises dans lesquelles l'intercommunale détient des parts ou des actions présentent les résultats suivants :

3.1 VALTRIS sclr

Objet : L'entreprise constituée le 12 janvier 2012 est active dans le tri des déchets, principalement PMC, et est détenue par les trois intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, IBW et ICDI.

Nombre de parts détenues : 5.560 parts sociales d'un montant unitaire de 100€, soit 556.000€ sur un montant total de 558.000€, soit encore 99,64% du capital social.

Résultats 2014 : L'entreprise ayant entamé son exercice le 1^{er} juillet 2014 et le clôturant exceptionnellement au 31 décembre 2015, une situation intermédiaire a été réalisée au 31 décembre 2014. Celle-ci fait apparaître une perte de 779.358,38 € principalement liée à :

- Des exigences contractuelles non respectées par l'adjudicataire du marché de conception et de réalisation de la chaîne de tri automatisée ;
- De la main-d'œuvre supplémentaire affectée au tri ;
- Des coûts de maintenance et de réparation élevés ;
- Un manque à gagner important en raison de la sous-traitance du flux PMC d'IBW à l'extérieur.

Le redressement de cette situation déficitaire chronique doit passer par la prise de décision importante en vue d'assurer la pérennité économique et financière de VALTRIS. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place une troisième pause de nuit au 1^{er} mai 2015 de manière à pouvoir traiter la totalité des flux PMC, de réduire la perte financière et de maintenir l'activité jusqu'au 31 décembre 2015.

3.2 COPIDEC sclr

Objet : La Copidec est la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets. Cette entreprise constituée le 17 octobre 2013 exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

Nombre de parts détenues : 50 parts sociales d'un montant de 100€, soit 5.000€ sur un montant total de 35.000€, soit encore 14,3 % du capital social.

Résultats 2014 : Compte tenu de sa nouvelle personnalité juridique, l'entreprise a sensibilisé le pouvoir régional à la question des subsides régionaux (subsides en matière de prévention et de gestion des déchets et subsides aux infrastructures) ainsi qu'à la problématique du sous-financement et du suivi du contentieux (recours au Conseil d'Etat contre les décisions de raboutage des subsides en raison d'un non-respect du coût-vérité constaté sur base d'un contrôle des comptes plutôt que des budgets). La Copidec est également intervenue dans une série de dossiers plus généraux relatifs aux obligations de reprise ainsi qu'à la gestion des déchets ménagers. L'année 2014 ayant été celle des élections régionales, la Copidec a rédigé et transmis aux partis politiques démocratiques son Memorandum, largement basé sur son plan stratégique.

3.3 LRVS scrll

Objet : La Ressourcerie du Val de Sambre a été constituée en date du 26 décembre 2012 et est active dans les métiers de la collecte, du tri, du traitement, du réemploi, de la réutilisation et/ou du recyclage de déchets ainsi que la réparation, la restauration, la vérification, le relogement et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés. Elle est détenue à parts égales par les acteurs publics que sont ICDI, IGRETEC et le CPAS de Charleroi.

Nombre de parts détenues : 46 parts sociales d'un montant unitaire de 150 €, soit 6.300€ sur un montant total de 18.900€, soit encore 33 % du capital social.

Résultats 2014 : Pour son second exercice, l'entreprise a traité 1.214 tonnes de déchets dits encombrants collectés au domicile des ménages des communes de Charleroi, Les Bons Villers, Ham-sur-Heure/Nalines et Courcelles. Le doublement du tonnage ainsi traité par rapport à 2013 permet de dégager un chiffre d'affaires de 388.635€ pour un bénéfice constitué de 57.552 € qui permet de combler très largement la perte reportée du premier exercice 2013 qui se chiffrait à 63.767 €.

3.4 RECYMEX sa

Objet : L'entreprise constituée le 22 décembre 1995 est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle exploite deux centres de recyclage, l'un situé à Saint-Ghislain et l'autre à Farciennes dans la zone d'activités économiques du DRIA. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

Nombre d'actions détenues : 4.600 actions représentatives d'une valeur intrinsèque de 36,98€ au 31 décembre 2012, soit 170.108 € sur un capital social total à la date de constitution de 991.574€, soit encore 11,5 % du capital social.

Résultats 2014 : Le Conseil d'administration de RECYMEX n'a, à ce jour, pas arrêté les comptes 2014. Néanmoins, l'activité de l'année se présente comme suit :

- Entrées de déchets (terres et déchets inertes) :
 - Centre de recyclage de Saint-Ghislain : 110.000 tonnes ;
 - Centre de recyclage de Farciennes : 136.000 tonnes ;
 - Sortie de recyclés :
 - Centre de recyclage de Saint-Ghislain : 99.000 tonnes ;
 - Centre de recyclage de Farciennes : 69.000 tonnes ;
- Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale, le chiffre d'affaires 2014 serait de 3.137.000 € et le bénéfice d'environ 25.000 €.

3.5 GIE Sambre Compost

Objet : Le Groupement d'Intérêt Economique constitué le 15 juin 2005 est actif dans le domaine du traitement des déchets verts de ses membres et la commercialisation du compost ainsi que toutes les prestations de services dans le prolongement de l'activité de ses membres. Le groupement assure l'exploitation d'un centre de compostage de matières organiques sur le site du Port de Bonne Espérance à Farciennes.

Nombre d'actions détenues : s'agissant d'un Groupement d'Intérêt Economique, aucun capital social n'a été constitué. Cependant, un Règlement d'Ordre Intérieur précise qu'en cas de résultat positif, le bénéfice est attribué aux membres au prorata suivant : SEDE : 97% et ICDI : 3%.

Résultat 2014 : Les quantités de déchets verts traités sur le site ont été de 29.449 tonnes. L'activité 2014 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 880.323,69€ pour un bénéfice de 25.626,66€.

3.6 BIVALOR

Objet : L'unité de tri-broyage des bois et encombrants du BEP Environnement à Floreffe fait l'objet depuis le 27 octobre 2010, d'une collaboration structurée entre les deux intercommunales sous la forme d'une société interne dénommée BIVALOR.

Reprise dans la liste des outils subsidiés par la RW, l'unité de tri-broyage des bois et encombrants a fait l'objet d'une promesse ferme de subvention du Gouvernement Wallon le 10 juillet 2009. Le dossier de demande d'approbation du décompte final a été introduit en avril 2011.

Nombre d'actions détenues : s'agissant d'une société interne, aucun capital social n'a été ni souscrit, ni libéré. Cependant, un rapport d'activité est établi chaque année.

Résultat 2014 : La société interne a traité 31.825 tonnes de bois brut dont 11.938,62 tonnes en provenance de la zone ICDI (10.189,78 tonnes en 2013). Elle permet à l'ICDI une réduction sensible de la charge de traitement des bois collectés dans les parcs de recyclage. C'est ainsi que le prix de revient à la tonne traitée pour 2014 est de 17,23€/T hors subsides et de 11,73€/T subsides compris.

→ 4. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17 § 2 al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a établi un rapport annuel en date du 23 avril 2015 comprenant les informations complètes sur :

- Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;
- Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

4.1 Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président(e), les Vice-Présidents, les membres du Comité de gestion, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques données représentatives de l'activité de l'intercommunale.

Vu que les chiffres relatifs à l'exercice comptable 2014 n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'administration, seuls les chiffres de l'exercice 2013 sont repris ci-dessous.

Total ventes et prestations (70/74) au 31/12/2013	Personnel (ETP) au 31/12/2013	Capital souscrit au 31/12/2013
12.995.798,19	484,4	6.532.391,21

4.2 Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants repris ci-après des indemnités de fonction attribuées aux Président(e), Vice-Présidents, membres du Comité de gestion et administrateurs(trices) ont été arrêtés par l'Assemblée générale du 26 juin 2013. Ils ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

	Emoluments mensuels	Emoluments annuels	Plafonds annuels indexés
Président	2.100 €	25.200 €	28.717,32 €
Vice-Présidents	1.550 €	18.600 €	19.384,19 €
Membres du Comité de gestion	1.250 €	15.000 €	17.230,99 €
Jetons de présence des administrateurs	150 €	-	201,05 € / jeton

4.3 Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

La masse salariale globale annuelle (brut travailleur) des Directeurs et des Chefs de service de niveau A3 s'élève à 923.940 € (11 agents), se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle	869.801 €
Total avantages extralégaux*	54.139 €
Total	923.940 €

Tous les mandats exercés par les membres du staff de direction le sont à titre gratuit.

* càd les avantages de toute nature (véhicules, gsm, pc,...) et les avantages extralégaux (chèque repas, assurances diverses) prévus par le règlement de travail et le statut administratif applicable à l'ensemble du personnel.

→ 5. LES RÉSULTATS FINANCIERS

5.1 Exercice 2014

Les chiffres se répartissent comme suit :

Les produits	
Chiffre d'affaires	9.794.623,72 €
Autres produits	3.658.008,33 €
Produits financiers	1.727.667,72 €
Produits exceptionnels	388.113,48 €
Sous-Total	15.568.413,25€

Les charges	
Marchandises	937.014,31 €
Biens et services divers	18.297.323,03 €
Rémunérations et charges sociales	25.147.386,96 €
Amortissements et provisions	3.315.746,77 €
Autres charges d'exploitation	2.245.524,27 €
Charges financières	1.165.805,65 €
Charges exceptionnelles	2.235.257,17 €
Sous-Total	53.344.058,16 €
Soit un résultat comptable de	37.775.644,91 €

Le coût des communes se présente comme suit	
Rétrocessions et produits affectés	10.311.040,80 €
Coût net	27.464.604,11 €

Le coût net du budget 2014 s'élevait à 27.100.779,99 €. En définitive, le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 donne un coût net s'élevant à 27.464.604,11 €, soit un léger dépassement de charges de 363.824,12 € par rapport au budget initial, soit - 1,34%.

5.2 Charges et produits exceptionnels

Pour cet exercice, le montant des charges exceptionnelles se chiffre à 2.235.257,17 €. Il comprend principalement le paiement de 1.874.063,78 € correspondant aux enrôlements de l'administration fiscale en relation avec la problématique de l'octroi de chèques repas et d'avantages de toute nature non déclarés par l'ancienne direction et ayant fait l'objet d'un dossier de contentieux globalisé par l'Inspection Spéciale des Impôts.

Ce montant de 1.874.063,78 € avait été provisionné sur les exercices précédents et a été payé en 2014. La provision constituée a dès lors été reprise, ce qui laisse ainsi apparaître une charge exceptionnelle nette de 361.193,39 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent, quant à eux, à 388.113,48 €. Ils proviennent majoritairement de subside perçus pour la collecte des déchets organiques en 2013 ainsi que par une régularisation en notre faveur de la charge relative à la mesure des dioxines provisionnée pour 2013.

L'incidence de la comptabilisation de ces charges et produits exceptionnels influence positivement le résultat comptable à raison d'un montant de 26.920,09 €. Rappelons qu'en 2013, l'exercice comptable avait été influencé négativement à raison de 125.162,05 €.

5.3 Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition des résultats par l'intervention des associés dans la perte à raison de 37.775.644,91 €, conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 27.464.604,11 €.

L'affectation de ce résultat aux communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges approuvée par le Conseil d'administration en date du 30 août 2010.

5.4 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice : Néant.

5.5 Activité recherche et développement : Néant.

5.6 Modification du capital

Comparativement à l'exercice social précédent, le capital social a été augmenté par la souscription de 5 parts sociales de catégorie B. Parmi celles-ci, 1 part sociale reste à ce jour à libérer. Les nouveaux souscripteurs sont les CPAS de Charleroi, d'Aiseau-Presles, d'Anderlues et de Châtelet ainsi que l'intercommunale ISPPC.

5.7 Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité contenues à l'article 96, 6° du Code des sociétés permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

5.8 Acquisition d'actions propres : Néant.

5.9 Succursales : Néant.

5.10 Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

Aucun risque et/ou incertitude majeur(e) éventuelle(le) n'est à relever.

5.11 Conclusions

Le Conseil d'administration propose dès lors d'approuver les comptes annuels qu'il arrête ainsi que de maintenir les règles d'évaluation mises en œuvre en continuité.

F. Daspremont
Présidente

COMPTE D'EXPLOITATION 2014

TOTAL DES DEPENSES	53.344.058,05 €
60 Achats	937.014,30 €
61 Biens et services divers	4.968.779,65 €
62 Personnel	15.005.731,88 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	1.252.653,50 €
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	1.078.762,98 €
65 Charges financières	329.268,39 €
66 Charges exceptionnelles	1.249.366,38 €
Total dépenses service Collecte	24.821.577,08 €
60 Achats / Variation stock	- €
61 Biens et services divers	7.781.364,84 €
62 Personnel	4.018.101,96 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	1.680.054,08 €
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	1.158.346,78 €
65 Charges financières	828.625,61 €
66 Charges exceptionnelles	976.660,99 €
Total dépenses service Traitement	16.443.154,26 €
60 Achats / Variation stock	- €
61 Biens et services divers	5.547.178,54 €
62 Personnel	6.123.553,11 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	383.039,20 €
64 Autres charges d'exploitation	8.414,52 €
65 Charges financières	7.911,55 €
66 Charges exceptionnelles	9.229,79 €
Total dépenses service Parcs	12.079.326,71 €
TOTAL DES RECETTES	15.568.413,05 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	6.249.886,81 €
74 Autres produits d'exploitation	2.973.765,47 €
75 Produits financiers	1.808,80 €
76 Produits exceptionnels	143.216,98 €
Total recettes service Collecte	9.368.678,06 €
70 Chiffre d'affaires	1.738.865,30 €
74 Autres produits d'exploitation	170.716,82 €
75 Produits financiers (Subsides)	1.423.876,48 €
76 Produits exceptionnels	100.402,85 €
Total recettes service Traitement	3.433.861,45 €
70 Chiffre d'affaires	1.805.871,61 €
74 Autres produits d'exploitation	513.526,04 €
75 Produits financiers (Subsides)	301.982,24 €
76 Produits exceptionnels	144.493,65 €
Total recettes service Parcs	2.765.873,54 €
COÛT DE L'EXERCICE	37.775.645,00 €
Collecte	15.452.899,02 €
Traitement	13.009.292,81 €
Parcs de recyclage	9.313.453,17 €
	37.775.645,00 €
Bonifications sur chiffre d'affaires	- 4.595.223,32 €
Subside Prévention RW	- 362.734,05 €
Rétrocessions sacs	- 5.353.083,44 €
Coût net communes	27.464.604,19 €

2014 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE VERRE

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélectives	
		Variables (Temps) 751.408,54 €	Fixes (Hab) 77.042,29 €
AISEAU	2,509%	18.852,84 €	1.985,90 €
ANDERLUES	2,588%	19.453,97 €	2.189,37 €
CHAPELLE L	3,167%	23.797,11 €	2.684,61 €
CHARLEROI	45,429%	341.357,39 €	37.061,75 €
CHATELET	6,933%	52.095,15 €	6.652,58 €
COURCELLE	8,077%	60.691,27 €	5.618,77 €
FARCIENNES	2,268%	17.041,95 €	2.058,48 €
FLEURUS	5,974%	44.889,15 €	4.169,06 €
FONTAINE	3,487%	26.201,62 €	3.200,70 €
GERPINNES	3,817%	28.681,26 €	2.265,42 €
HAMIH-NALIN	4,278%	32.145,26 €	2.498,14 €
LES B. VILLE	2,946%	22.136,50 €	1.692,12 €
MT LE TILLE	3,141%	23.601,74 €	1.854,82 €
PTA CELLES	5,385%	40.463,95 €	3.110,57 €
TOTAL GL.	100,000%	751.408,54 €	77.042,29 €
			828.450,83 €

KG Collecté	Population par Entité	Kg Moyen P/An/Hab.	Kg de Réf. Svt Pds Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculé sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST +	Bonifications C.A	Coût Net
231.700	10.863	21,33	207,262	-24.437,78	2.517,89 €	18.320,85 €	-0,30393%	16.644,34 €	1.853,60 €	177,09 €
191.960	11.976	16,03	228,498	36.537,87	3.764,60 €	25.407,93 €	0,45441%	16.952,23 €	1.535,68 €	6.920,02 €
227.580	14.685	15,50	280,185	52.604,64	5.420,00 €	31.901,72 €	0,65423%	20.612,40 €	1.820,64 €	9.468,66 €
3.712.100	202.730	18,31	3.868,017	155.917,17	16.064,56 €	394.483,70 €	1,93911%	299.507,87 €	29.696,80 €	65.279,03 €
598.140	36.390	16,44	694,308	96.168,41	9.908,49 €	68.656,22 €	1,19603%	51.896,47 €	4.785,12 €	11.974,63 €
698.580	30.735	22,73	586,413	-112.167,00	11.556,87 €	54.753,17 €	-1,39500%	48.403,23 €	5.588,64 €	761,30 €
165.220	11.260	14,67	214,837	49.616,84	5.112,16 €	24.212,58 €	0,61707%	15.588,96 €	1.321,76 €	7.301,86 €
417.760	22.805	18,32	435,111	17.351,39	1.787,76 €	50.845,96 €	0,21580%	33.431,36 €	3.342,08 €	14.072,52 €
301.040	17.508	17,19	334,046	33.006,49	3.400,75 €	32.803,06 €	0,41049%	25.197,34 €	2.408,32 €	5.197,40 €
286.820	12.392	23,15	236,435	-50.384,99	5.191,30 €	25.755,39 €	-0,62663%	19.619,92 €	2.294,56 €	3.840,91 €
347.880	13.665	25,46	260,723	-87.156,60	8.979,98 €	25.663,42 €	-1,08395%	22.319,38 €	2.783,04 €	561,00 €
203.560	9.256	21,99	176,601	-26.958,77	2.777,63 €	21.050,98 €	-0,33528%	14.330,48 €	1.628,48 €	5.092,02 €
275.440	10.146	27,15	193,582	-81.857,89	8.434,04 €	17.022,63 €	-1,01805%	17.025,90 €	2.203,52 €	2.206,89 €
382.880	17.015	22,50	324,640	-58.239,78	6.000,60 €	37.673,32 €	-0,72432%	26.594,11 €	3.063,04 €	7.916,17 €
8.040.660	421.426	19,08	8.040,660	0,00	0,00 €	828.450,83 €	0,00000%	628.123,99 €	64.325,28 €	136.001,56 €

2014 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PAPIERS / CARTONS

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélective	
		Variables (Temps)	Fixes (Hab)
		1.154.701,69 €	27.730,68 €
			TOTAL
			1.182.432,37 €
AISEAU	2,42%	28.013,06 €	714,81 €
ANDERLUES	2,69%	31.153,85 €	788,04 €
CHAPELLE L	3,03%	35.022,10 €	966,30 €
CHARLEROI	47,597%	549.603,36 €	13.340,04 €
CHATELET	6,55%	75.679,15 €	2.394,54 €
COURCELLE	7,891%	91.117,51 €	2.022,42 €
FARCIENNES	2,12%	24.514,32 €	740,93 €
FLEURUS	5,707%	65.898,83 €	1.500,61 €
FONTAINE	3,689%	42.596,95 €	1.152,06 €
GERPINNES	3,630%	41.915,67 €	815,42 €
HAM/H-NALIN	4,002%	46.211,16 €	899,18 €
LES B. VILLE	2,727%	31.488,72 €	609,06 €
MTLE TILLEU	2,893%	33.405,52 €	667,63 €
PT A CELLES	6,030%	58.081,50 €	1.119,62 €
TOTAL GL.	100,000%	1.154.701,69 €	27.730,68 €
			1.182.432,37 €

KG Collecté	Population par Entité	Kg Moyen P/An/Hab.	Kg de Réf. Svt Pois Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculé sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST +	Bonifications C.A	Coût Net
399.880	10.863	36,81	383.821,7	-16.058,26	1.275,19 €	27.452,68 €	-0,10784%	10.764,80 €	27.796,42 €	11.108,34 €
384.960	11.976	32,14	423.147,3	38.187,30	3.032,45 €	34.974,35 €	0,25646%	11.303,26 €	26.745,03 €	3.073,94 €
400.900	14.685	27,30	518.864,2	117.964,24	9.367,54 €	45.355,95 €	0,79223%	13.079,99 €	27.890,39 €	4.385,57 €
7.446.560	202.730	36,73	7.163.047,1	-283.512,87	22.513,76 €	540.429,65 €	-1,90402%	202.555,34 €	517.597,40 €	179.723,09 €
1.048.430	36.390	28,81	1.285.765,7	237.335,72	18.846,83 €	96.920,51 €	1,59390%	33.028,67 €	72.881,72 €	8.989,88 €
1.200.160	30.735	39,05	1.085.957,9	-114.202,06	9.068,79 €	84.071,15 €	-0,76696%	31.386,55 €	83.417,91 €	30.733,31 €
301.650	11.260	26,79	397.848,9	96.198,92	7.639,16 €	32.894,40 €	0,64605%	9.966,98 €	20.969,04 €	1.956,38 €
773.020	22.805	33,90	805.767,7	32.747,72	2.600,50 €	69.999,94 €	0,21993%	21.922,45 €	53.768,96 €	5.691,47 €
489.140	17.508	27,94	618.609,1	129.469,13	10.281,14 €	54.030,15 €	0,86949%	15.675,39 €	33.987,71 €	4.367,05 €
470.500	12.392	37,97	437.845,8	-32.654,19	2.593,07 €	40.138,02 €	-0,21930%	12.497,53 €	32.718,65 €	5.078,16 €
546.180	13.665	39,97	482.824,6	-63.355,36	5.031,05 €	42.079,30 €	-0,42548%	14.050,43 €	37.980,45 €	9.951,58 €
332.320	9.256	35,90	327.041,7	-5.278,30	419,15 €	31.678,63 €	-0,03545%	9.082,06 €	23.095,34 €	498,77 €
442.940	10.146	43,66	358.488,0	-84.451,98	6.706,33 €	27.366,82 €	-0,56716%	10.874,30 €	30.782,43 €	14.289,91 €
653.580	17.015	38,41	601.190,0	-52.390,01	4.160,29 €	55.040,83 €	-0,35184%	17.193,12 €	45.452,51 €	7.604,80 €
14.890.220	421.426	35,33	14.890.220,0	0,00	0,00 €	1.182.432,37 €	0,00000%	413.380,67 €	1.035.083,96 €	266.032,26 €

2014 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PMC

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélective		
		Variables (temps)	Fixes (hab)	TOTAL
		3.130.067,23 €	82.615,21 €	3.212.682,44 €
AISEAU	2,848%	89.175,62 €	2.129,55 €	91.305,17 €
ANDERLUES	2,881%	90.177,24 €	2.347,74 €	92.524,98 €
CHAPELLE L	3,144%	98.409,31 €	2.878,81 €	101.288,12 €
CHARLEROI	43,070%	1.348.119,96 €	39.742,64 €	1.387.862,60 €
CHATELET	7,082%	221.045,35 €	7.133,80 €	228.179,14 €
COURCELLE	7,083%	221.076,65 €	6.025,21 €	227.101,85 €
FARCIENNES	2,710%	84.824,82 €	2.207,38 €	87.032,20 €
FLEURUS	5,685%	176.379,29 €	4.470,63 €	180.849,92 €
FONTAINE	4,283%	134.373,79 €	3.432,22 €	137.806,01 €
GERPINNES	3,967%	124.189,77 €	2.429,29 €	126.599,06 €
HAM/WHNALIN	5,385%	168.554,12 €	2.678,85 €	171.232,97 €
LES B. VILLE	3,032%	94.903,64 €	1.814,52 €	96.718,16 €
MT LE TILLEU	3,689%	115.781,19 €	1.988,99 €	117.770,18 €
PT A. CELLES	5,210%	163.076,50 €	3.335,57 €	166.412,08 €
TOTAL GL.	100,000%	3.130.067,23 €	82.615,21 €	3.212.682,44 €

KG Collecté	Population par Entité	Kg		Kg de Réf. Svt Pds Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculés sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST +	Coût Net
		Moyen P/An/Hab.	Poids							
166.400	10.863	15,32	-19.264,66	147.135,3	10.842,78 €	80.462,39 €	-0,3375%	67.764,35 €	12.698,04 €	
154.320	11.976	12,89	7.890,51	162.210,5	4.441,04 €	96.966,02 €	0,1382%	66.915,38 €	30.050,64 €	
180.060	14.685	12,26	18.842,92	198.302,9	10.605,41 €	111.893,63 €	0,3301%	79.558,10 €	32.335,43 €	
2.732.580	202.730	13,48	13.323,20	2.745.903,2	7.498,73 €	1.395.361,33 €	0,2334%	1.169.000,84 €	228.360,49 €	
494.330	36.390	13,58	-1.440,85	492.889,2	810,96 €	227.368,19 €	-0,0252%	210.358,45 €	17.009,74 €	
500.360	30.735	16,28	-84.065,74	416.294,3	47.314,94 €	179.786,91 €	-1,4728%	200.419,11 €	20.632,20 €	
141.440	11.260	12,56	11.072,55	152.512,6	6.231,99 €	93.264,20 €	0,1940%	61.930,66 €	31.333,54 €	
307.890	22.805	13,50	995,33	308.885,3	560,20 €	181.410,12 €	0,0174%	131.113,40 €	50.296,72 €	
203.100	17.508	11,60	34.039,41	237.139,4	19.158,49 €	156.964,50 €	0,5963%	91.536,22 €	65.428,28 €	
158.640	12.392	12,80	9.205,08	167.845,1	5.180,92 €	131.779,88 €	0,1613%	68.973,82 €	62.806,16 €	
155.180	13.665	11,36	29.907,39	185.087,4	16.832,86 €	188.065,83 €	0,5240%	70.536,35 €	117.529,48 €	
117.520	9.256	12,70	7.849,11	125.369,1	4.417,74 €	101.135,90 €	0,1375%	51.106,00 €	50.029,90 €	
157.300	10.146	15,50	-19.876,17	137.423,8	11.186,95 €	106.563,23 €	-0,3482%	63.996,46 €	42.566,77 €	
238.940	17.015	14,04	-8.478,09	230.461,9	4.771,75 €	161.640,33 €	-0,1485%	100.311,28 €	61.329,05 €	
5.708.060	421.426	13,54	0,0	5.708.060,0	0,00 €	3.212.682,44 €	0,0000%	2.433.520,43 €	779.162,02 €	

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2014

ENTITES	T.Sacs/Poubelles à Puce		Collecte OM		Net Coll. Spéc. Serv. Spéc.	Sous-Total	Collectes Sélectives (déd. Fost/ CA)	Boni Mali S/Coll. Sélect.	Total Collectes Sélectives	TOTAL INDICE COLLECTES
	Ménages	Hors Ménages	Frais Variables (Ton)	Frais Fixes (hab)						
AISEAU	1.166.321	13.608	143.272,76 €	58.059,12 €	74.578,13 €	275.910,01 €	16.048,47 €	- 14.635,86 €	1.412,61 €	277.322,62 €
ANDERLUES	1.555.343	0,000	190.471,63 €	64.007,73 €	74.775,85 €	329.255,21 €	22.658,64 €	11.238,09 €	33.896,72 €	363.151,93 €
CHAPELLE L/H	2.986.574	7,408	366.651,36 €	78.486,44 €	- 30.980,67 €	414.157,13 €	20.796,73 €	25.392,95 €	46.189,68 €	460.346,80 €
CHARLEROI	42.263.881	413.624	5.226.407,16 €	1.083.524,39 €	- 525.933,08 €	5.783.998,46 €	110.866,88 €	1.049,54 €	111.916,43 €	5.895.914,89 €
CHATELET	7.649.172	44,448	942.182,10 €	194.492,44 €	- 82.808,03 €	1.053.866,51 €	-	27.944,36 €	19.994,49 €	1.073.861,00 €
COURCELLES	3.901.312	0,000	477.765,52 €	164.268,35 €	132.247,34 €	774.281,20 €	17.336,39 €	- 67.940,60 €	50.604,21 €	723.676,99 €
FARCIENNES	2.451.882	3,704	300.719,11 €	60.180,95 €	- 25.194,87 €	335.705,20 €	21.610,47 €	18.983,31 €	40.593,78 €	376.298,98 €
FLEURUS	4.148.182	11,112	509.358,71 €	121.885,14 €	- 53.100,75 €	578.143,09 €	53.729,31 €	4.948,46 €	58.677,77 €	636.820,87 €
FONTAINE	3.700.567	0,000	453.181,72 €	93.574,43 €	- 41.680,35 €	505.075,81 €	42.152,35 €	32.840,38 €	74.992,73 €	580.068,54 €
GERPINNES	1.382.986	0,000	169.364,31 €	66.231,12 €	29.883,08 €	265.478,51 €	64.172,36 €	- 2.603,45 €	61.568,90 €	327.047,41 €
HAM/H-NALINNES	2.316.510	37,040	288.222,28 €	73.034,88 €	- 32.541,71 €	328.715,44 €	105.317,07 €	2.821,83 €	108.138,90 €	436.854,34 €
LES B. VILLERS	1.166.599	0,000	142.742,49 €	49.470,24 €	23.569,74 €	215.782,47 €	53.402,19 €	1.220,95 €	54.623,15 €	270.405,62 €
MT LE TILLEUL	1.011.142	0,000	123.827,26 €	54.226,99 €	46.831,84 €	224.886,09 €	52.417,28 €	- 26.327,32 €	26.089,96 €	250.976,05 €
PT A CELLES	1.877.211	0,000	229.888,48 €	90.939,51 €	116.769,05 €	437.597,04 €	76.573,05 €	- 14.932,64 €	61.640,41 €	499.237,46 €
TOTAL GL.	77.566.702	530.944	9.564.054,89 €	2.252.381,73 €	- 293.584,43 €	11.522.852,19 €	649.131,32 €	- 0,00 €	649.131,34 €	12.171.983,51 €

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2014

ENTITES	11.395.408,52 €		2.689.224,55 €		S/TOTAL	Subsides & Bonifications	TOTAL INDICE TRAITEMENT	TOTAL INDICE PARCS	Bonus Charroi	TOTAL
	Tonnage	Frais variables	Population	Frais Fixes						
AISEAU	1.370.399	148.042,31 €	10.863	69.319,52 €	217.361,82 €	21.723,60 €	195.638,23 €	240.070,72 €	- 24.754,63 €	688.276,93 €
ANDERLUES	1.879.359	203.024,55 €	11.976	76.421,85 €	279.446,40 €	28.497,37 €	250.949,03 €	264.667,85 €	939,68 €	879.708,50 €
CHAPELLE L/H	3.648.936	394.189,51 €	14.685	93.708,65 €	487.898,16 €	69.641,14 €	418.257,02 €	324.536,36 €	1.824,47 €	1.204.964,65 €
CHARLEROI	60.679.299	6.555.100,70 €	202.730	1.293.670,76 €	7.848.771,46 €	1.797.398,38 €	6.051.373,08 €	4.480.303,45 €	30.339,65 €	16.457.931,07 €
CHATELET	10.374.985	1.120.795,27 €	36.390	232.213,68 €	1.353.008,95 €	233.157,83 €	1.119.851,12 €	804.213,70 €	5.187,49 €	3.003.113,31 €
COURCELLES	4.424.309	477.951,98 €	30.735	196.127,71 €	674.079,69 €	139.286,74 €	534.792,95 €	679.239,02 €	2.212,15 €	1.939.921,11 €
FARCIENNES	3.286.821	355.070,72 €	11.260	71.852,87 €	426.923,60 €	76.519,88 €	350.403,72 €	248.844,36 €	- 25.659,31 €	949.887,74 €
FLEURUS	5.757.909	622.018,94 €	22.805	145.524,40 €	767.543,34 €	166.957,25 €	600.586,10 €	503.987,18 €	2.878,95 €	1.744.273,09 €
FONTAINE	4.944.892	534.189,84 €	17.508	111.722,92 €	645.912,76 €	132.948,27 €	512.964,49 €	386.924,25 €	2.472,45 €	1.482.429,73 €
GERPINNES	1.743.326	188.329,10 €	12.392	79.076,45 €	267.405,54 €	86.543,38 €	180.862,16 €	273.861,39 €	871,66 €	782.642,63 €
HAMH-NALINNES	3.009.523	325.114,61 €	13.665	87.199,78 €	412.314,38 €	76.545,24 €	335.769,15 €	301.994,51 €	1.504,76 €	1.076.122,76 €
LES B. VILLERS	1.207.823	130.479,45 €	9.256	59.064,85 €	189.544,29 €	47.805,96 €	141.738,33 €	204.556,25 €	603,91 €	617.304,12 €
MT LE TILLEUL	1.137.535	122.886,33 €	10.146	64.744,16 €	187.630,49 €	13.703,43 €	173.927,06 €	224.225,12 €	568,77 €	649.697,01 €
PTA CELLES	2.019.976	218.215,21 €	17.015	108.576,96 €	326.792,18 €	1.293,91 €	328.086,08 €	376.029,02 €	1.009,99 €	1.204.362,55 €
TOTAL GL.	105.485.092	11.395.408,52 €	421.426	2.689.224,55 €	14.084.633,07 €	2.889.434,55 €	11.195.198,52 €	9.313.453,17 €	- 0,00 €	32.680.635,20 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2014

ENTITES	TOTAL	Bonification Subs. Prévention & Div.	Retrocessions Sacs	Poubelles à Puce	COÛT NET	Provisions		Solde Financier par rapport au Coût net	Documents à Emettre	** COÛT VERITE
						Documents Emis (Factures/Notes de Crédit)	Versements (Appels de fonds-N.Crédits)			
AISEAU	688.276,93 €	18.516,25 €	- €	55.068,00 €	724.828,68 €	731.860,01 €	- €	7.031,33 €	7.031,33 €	541.812,84 €
ANDERLUES	879.708,50 €	16.361,01 €	52.030,00 €	44.536,50 €	855.853,99 €	888.681,67 €	52.030,00 €	84.857,68 €	32.827,68 €	642.087,01 €
CHAPELLE L	1.204.964,65 €	8.811,70 €	240.350,46 €	-	955.802,49 €	975.093,91 €	37.776,39 €	57.067,81 €	19.291,42 €	892.197,30 €
CHARLEROI	16.457.931,07 €	118.386,99 €	3.426.049,40 €	-	12.913.494,68 €	12.850.506,13 €	595.470,63 €	658.459,18 €	62.988,55 €	11.291.019,44 €
CHATELET	3.003.113,31 €	21.706,28 €	617.623,49 €	-	2.363.783,54 €	2.300.171,84 €	315.637,18 €	252.025,48 €	63.611,70 €	2.104.789,16 €
COURCELLE	1.939.921,11 €	55.542,10 €	- €	152.394,00 €	2.036.773,01 €	2.129.096,42 €	2.000,00 €	94.323,41 €	92.323,41 €	1.573.072,04 €
FARCIENNES	949.887,74 €	6.742,74 €	197.127,85 €	-	746.017,15 €	728.470,17 €	10.315,95 €	27.862,93 €	17.546,98 €	695.956,63 €
FLEURUS	1.744.273,09 €	13.705,16 €	333.897,01 €	-	1.396.670,92 €	1.381.458,38 €	333.897,01 €	318.684,47 €	15.212,54 €	1.241.805,00 €
FONTAINE	1.482.429,73 €	10.622,40 €	297.068,99 €	-	1.174.738,34 €	1.112.985,19 €	179.564,53 €	117.811,38 €	61.753,15 €	1.063.748,36 €
GERPINNES	782.642,63 €	22.067,44 €	- €	66.324,00 €	826.899,19 €	827.679,19 €	- €	780,00 €	780,00 €	647.098,53 €
HAMI/H-NALIN	1.076.122,76 €	8.297,51 €	188.936,24 €	-	878.889,01 €	878.748,34 €	21.988,12 €	22.128,79 €	140,67 €	807.636,02 €
LES B. VILLE	617.304,12 €	16.774,07 €	- €	46.440,00 €	646.970,05 €	633.191,48 €	158.297,84 €	172.076,41 €	13.778,57 €	536.883,04 €
MIT LE TILLEU	649.697,01 €	17.398,92 €	- €	53.952,00 €	686.250,09 €	651.042,83 €	- €	35.207,26 €	35.207,26 €	519.411,49 €
PT A CELLES	1.204.362,55 €	27.801,48 €	- €	81.072,00 €	1.257.633,07 €	1.284.561,72 €	21.460,18 €	5.468,47 €	26.928,65 €	961.849,35 €
TOTAL GL.	32.680.635,20 €	362.734,05 €	5.353.083,44 €	499.786,50 €	27.464.604,21 €	27.373.547,28 €	113.372,39 €	22.315,46 €	91.056,93 €	23.519.366,20 €

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.543.234	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **ICDI**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Rue du Déversoir,**

N°: **1**

Code postal: **6010**

Commune: **Couillet**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Mons-Charleroi, division Charleroi**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise **0201.543.234**

DATE **13/12/2012** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **24/06/2015**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2014** au **31/12/2014**
 Exercice précédent du **1/01/2013** au **31/12/2013**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DASPREMONT Françoise

Chemin de la Cayôte 60 , 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/03/2013- 30/06/2019

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336 , 6250 Aiseau-Présles, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

TONNELIER Guy

Cour du Château 12 , 6111 Landelies, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BANGISA Serge

Rue de Nalannes 515 , boîte 13, 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **19**
 objet: 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

BARRIDEZ Patrick

Champ du Monceau 12 , 6210 Villers-Perwin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BAYET Hugues

Grand'Place 24 , 6240 Farciennes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BEGHIN Serge

Rue des Grands Trieux 125 , 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

CATTALINI Nathalie

Rue de la Glissière 9 , 6200 Châtelet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

CHARLIER Philippe

Rue Joseph Bancu 37 , 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DEMARET Lucie

Avenue des Tilleuls 18 , 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DOGRU Mahmut

Place Basile Parent 13 , boîte 1, 6010 Couillet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DURIEUX Laurence

Rue des Monts 51 , 6120 Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

FIEVET Hervé

Rue du Longpré 67 , 6223 Wagnelée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18/12/2013- 4/11/2014

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

FOTIA Dominique

Rue Sart-les-Moulins 79 , 6044 Roux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

FRERE Albert

Chaussée de Charleroi 8 , 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

JADOUL David

Rue Grimard 213 , 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

KAIRET Tim

Rue de l'Épine 52 , 6183 Trazegnies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LEJEUNE Véronique

Rue de Beaulieusart 253 , 6140 Fontaine-l'Évêque, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LIPPE Laurent

Rue de la Briqueterie 19 , 6238 Luttre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LORAND Francis

Route du Vieux Campinaire 19 , 6220 Fleurus, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

MOSCARIELLO Annibale

Chaussée de Charleroi 27 , 6150 Anderlues, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

NOUWENS Béatrice

Rue des Communes 1 , 6181 Gouy-lez-Piéton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

SAHLI Mourad

Rue Allard-Cambier 25 , 7160 Piéton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

SEMPO Maxime

Rue de Colnet 10 , 6040 Jumez (Charleroi), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

VANROSSOMME Jacques

Rue Albert 1er 91 , 6220 Lambusart, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2014- 30/06/2019

WAUTELET Guy

Rue Alfred Thiebaut 22 , 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

JOIRIS-ROUSSEAUX SPRL 0450.426.032

Rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00194

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2016

Représenté par

HAEGEMAN Jean-Michel

Rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

Numéro de membre : A-02111

BOULET-BULTOT-NAVAUX SPRL 0432.598.422

Rue de la Thyria 5 , 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B0052

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2016

Représenté par

NAVAUX Albert

Rue de la Thyria 5 , 5651 Thy-le-Château, Belgique

Numéro de membre : F00766

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>47.166.737,94</u>	<u>49.689.374,95</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	20.620,25	40.702,61
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	46.455.500,43	49.162.035,76
Terrains et constructions.....		22	11.713.836,29	9.460.185,29
Installations, machines et outillage.....		23	23.858.984,19	25.601.664,70
Mobilier et matériel roulant.....		24	8.169.505,61	8.802.152,39
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	565.554,09	565.554,09
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.147.620,25	4.732.479,29
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	690.617,26	486.636,58
Entreprises liées	5.14	280/1	560.000,00	356.000,00
Participations		280	560.000,00	356.000,00
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	114.031,02	114.031,02
Participations		282	114.031,02	114.031,02
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	16.586,24	16.605,56
Actions et parts		284	8.426,11	8.426,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	8.160,13	8.179,45
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>34.254.119,63</u>	<u>39.390.062,81</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	938.465,59	902.308,24
Stocks		30/36	938.465,59	902.308,24
Approvisionnements		30/31	884.222,67	865.452,31
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	54.242,92	36.855,93
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	25.820.294,90	30.578.064,49
Créances commerciales		40	4.729.911,53	5.003.670,19
Autres créances		41	21.090.383,37	25.574.394,30
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53	2.583.326,68	7.045.522,29
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	2.583.326,68	7.045.522,29
Valeurs disponibles		54/58	4.519.260,73	792.818,60
Comptes de régularisation	5.6	490/1	392.771,73	71.349,19
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	81.420.857,57	89.079.437,76

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	25.011.397,81	26.262.392,87
Capital		5.7	10	6.532.515,16	6.532.391,21
Capital souscrit			100	6.532.515,16	6.532.391,21
Capital non appelé			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12	2.430.851,41	2.430.851,41
Réserves			13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserve légale			130	214.189,03	214.189,03
Réserves indisponibles			131		
Pour actions propres			1310		
Autres			1311		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)			14		
Subsides en capital			15	14.281.618,49	15.532.737,50
Avance aux associés sur répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			16	6.831.124,02	9.711.515,72
Provisions pour risques et charges			160/5	6.831.124,02	9.711.515,72
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162	2.191.953,79	2.892.458,69
Autres risques et charges		5.8	163/5	4.639.170,23	6.819.057,03
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	49.578.335,74	53.105.529,17
Dettes à plus d'un an		5.9	17	30.402.673,99	32.655.082,07
Dettes financières			170/4	30.402.673,99	32.655.082,07
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173	30.402.673,99	32.655.082,07
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus			42/48	18.399.590,65	19.834.987,92
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42	4.455.119,97	4.054.175,65
Dettes financières			43	2.500.000,00	
Etablissements de crédit			430/8	2.500.000,00	
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	6.013.266,55	9.727.019,66
Fournisseurs			440/4	6.013.266,55	9.727.019,66
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45	3.061.318,51	3.022.878,77
Impôts			450/3	815.646,03	712.265,48
Rémunérations et charges sociales			454/9	2.245.672,48	2.310.613,29
Autres dettes			47/48	2.369.885,62	3.030.913,84
Comptes de régularisation		5.9	492/3	776.071,10	615.459,18
TOTAL DU PASSIF			10/49	81.420.857,57	89.079.437,76

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	13.452.632,05	12.995.798,19
Chiffre d'affaires	5.10	70	9.794.623,72	9.208.548,52
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	3.658.008,33	3.787.249,67
Coût des ventes et des prestations		60/64	49.942.995,34	50.493.148,72
Approvisionnements et marchandises		60	937.014,31	639.959,81
Achats		600/8	968.606,73	940.080,07
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-31.592,42	-300.120,26
Services et biens divers		61	18.297.323,03	17.771.047,43
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	25.147.386,96	24.817.567,09
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.200.101,76	5.953.028,09
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-3.963,29	-87.110,56
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	-2.880.391,70	-406.036,59
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	2.245.524,27	1.804.693,45
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-36.490.363,29	-37.497.350,53
Produits financiers		75	1.727.667,72	1.963.983,69
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	961,61	1.094,19
Autres produits financiers	5.11	752/9	1.726.706,11	1.962.889,50
Charges financières	5.11	65	1.165.805,65	1.153.362,16
Charges des dettes		650	1.140.599,16	1.135.740,90
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	25.206,49	17.621,26
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-35.928.501,22	-36.686.729,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	388.113,48	573.051,51
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760	50.414,12	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	4.000,00	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	333.699,36	573.051,51
Charges exceptionnelles		66	2.235.257,17	698.213,56
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		6.300,00
Provisions pour risques et charges exceptionnelles Dotations (utilisations)		662		158.609,78
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		114,75
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	2.235.257,17	533.189,03
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-37.775.644,91	-36.811.891,05
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-37.775.644,91	-36.811.891,05
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-37.775.644,91	-36.811.891,05

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-37.775.644,91	-36.811.891,05
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-37.775.644,91	-36.811.891,05
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)		
Intervention d'associés dans la perte	794	37.775.644,91	36.811.891,05
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Intervention administration générale		265.150,73	276.837,46
Evacuations pour compte de tiers		1.309.414,88	1.167.405,24
Vente mitrailles		271.073,12	292.467,44
Divers		579.193,14	237.837,68
Traitement		99.707,47	70.340,59
Vente de sacs		1.638.560,51	1.529.838,06
Valorisation parcs à conteneurs		1.544.463,47	1.307.160,97
Ventes diverses : verres, cartons, métaux, plastiques		3.145.648,16	3.430.693,34
Conteneurs/Enlèvements spéciaux		37.670,13	149.277,28
Energie		903.742,11	556.524,61
Prestations encombrants Ressourcerie			190.165,85
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	1.215.410,26	1.301.074,41
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	499	488
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	493,5	495,4
Nombre effectif d'heures prestées	9088	711.152	718.018
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	18.950.363,79	18.937.241,32
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.801.516,52	4.672.151,54
Primes patronales pour assurances extralégales	622	361.895,53	350.169,20
Autres frais de personnel	623	1.033.611,12	858.005,03
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111	4.564,93	94.580,48
Sur créances commerciales			
actées	9112	2.109,72	7.645,19
reprises	9113	1.508,08	175,27

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES D'EXPLOITATION			
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	6.831.124,02	7.837.451,94
Utilisations et reprises	9116	9.711.515,72	8.243.488,53
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.164.196,39	1.056.102,29
Autres	641/8	1.081.327,88	748.591,16
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	19,7	6,9
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	39.081	13.843
Frais pour l'entreprise	617	910.158,75	361.437,15

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	488,0	450,5	37,5
Temps partiel	1002	8,7	5,6	3,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	493,5	454,3	39,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	703.102	651.306	51.796
Temps partiel	1012	8.050	5.782	2.268
Total	1013	711.152	657.088	54.064
Frais de personnel				
Temps plein	1021	24.842.452,01	22.388.596,94	2.453.855,07
Temps partiel	1022	304.934,95	210.165,47	94.769,48
Total	1023	25.147.386,96	22.598.762,41	2.548.624,55
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	464.461,88	426.449,35	38.012,53

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	495,4	456,7	38,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	718.018	662.746	55.272
Frais de personnel	1023	24.817.567,09	22.509.699,31	2.307.867,78
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	469.097,90	430.141,39	38.956,51

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	487	12	495,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	484	12	492,2
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2		2,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	450	7	454,9
de niveau primaire	1200	391	7	395,9
de niveau secondaire	1201	35		35,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	14		14,0
de niveau universitaire	1203	10		10,0
Femmes	121	37	5	40,3
de niveau primaire	1210	1	4	3,5
de niveau secondaire	1211	12		12,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	1	17,8
de niveau universitaire	1213	7		7,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	70	4	72,8
Ouvriers	132	413	8	418,4
Autres	133	1		1,0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	19,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	39.081	
Frais pour l'entreprise	152	910.158,75	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	35		35,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	33		33,0
Contrat à durée déterminée	211	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	24		24,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	23		23,0
Contrat à durée déterminée	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	7		7,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	16		16,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	111	5831	15
Nombre d'heures de formation suivies	5822	9.563	5832	314
Coût net pour l'entreprise	5823	50.179,49	5833	15.602,42
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

REGLES D'EVALUATION**Amortissements actés pendant l'exercice:**

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 33,33	20,00 - 33,33
3. Bâtiments* Bâtiments indust., admin. ou com	L	NR	3,00 - 10,00	3,00 - 10,00
4. Installations, machines et outillage* Instal., machines, outillage	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
5. Matériel roulant* Matériel roulant	L	NR	12,50 - 20,00	12,50 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier* Matériel de bureau et mobilier	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles Autres immobilisations	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants**Stocks:**

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

Fifo

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

Fifo

4. Immeubles destinés à la vente:

Valeur d'expertise non actualisée des plus-values éventuelles de réalisation

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

REGLES D'EVALUATION**Commandes en cours d'exécution:**

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif**Dettes:**

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

ScPRL « JOIRIS, ROUSSEAUX & Co »
rue de la Biche, 18
7000 MONS

ScPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »
rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE "I.C.D.I." POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

RAPPORT FINANCIER

ScPRL JOIRIS, ROUSSEAUX & Co
Reviseur d'entreprises associés
représentée par

Jean-Michel Haegeman
Associé

ScPRL Boulet, Bultot, Navaux
représentée par

Albert Navaux
Associé

ScPRL « JOIRIS, ROUSSEAU & Co »
rue de la Biche, 18
7000 MONS

ScPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »
rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE I.C.D.I.
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société I.C.D.I. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 81.420.858 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 37.775.645.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

ScPRL « JOIRIS, ROUSSEAUX & Co »

rue de la Biche, 18
7000 MONS

ScPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »

rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société I.C.D.I. au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

ScPRL « JOIRIS, ROUSSEAUX & Co »

rue de la Biche, 18
7000 MONS

ScPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »

rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- En vertu des articles 108 à 121 du Code des Sociétés, 106 à 169 de l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et 11, par 1er de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises, la SCRL ICDI est tenue d'établir et de déposer des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé.

Le 11 mai 2015

ScPRL "Joiris - Rousseaux & Co"
Réviseurs d'entreprises associés
représentée par

Jean-Michel Haegeman
Associé

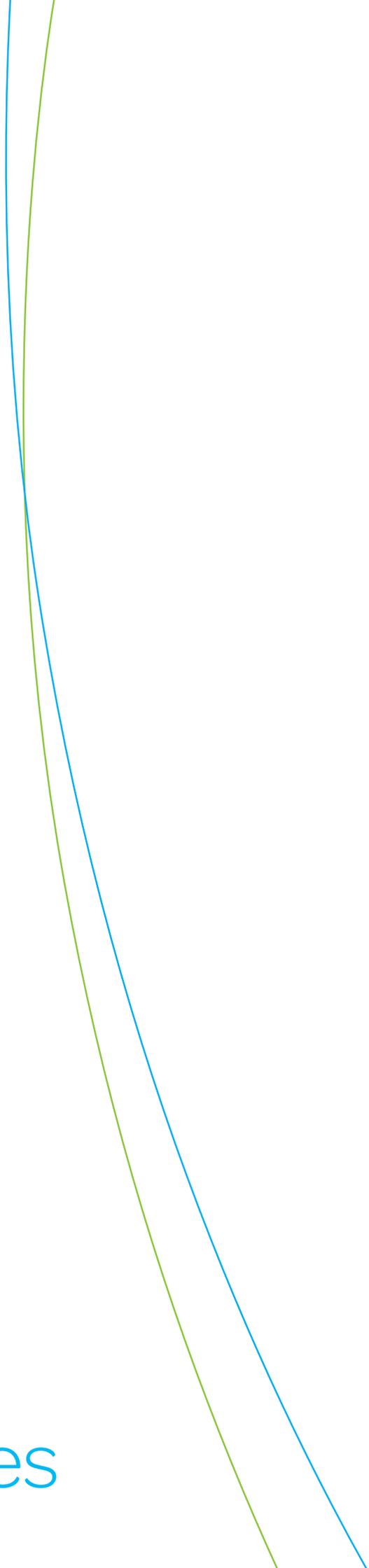
ScPRL « Boulet, Bultot, Navaux »
représentée par

Albert Navaux
Associé

LISTE DES ADJUDICATAIRES

MARCHES PUBLICS 2014			
Marché	Mode de passation	Adjudicataire	Estimation annuelle HTVA
Remplacement du surchauffeur S1 de la ligne 2 de l'UVE	AOO	THERMIC ENGINEERING	€ 150.000,00
Mise à disposition d'échafaudages, leurs montages et démontages y compris l'appel en urgence	AOO	ISOTHERMIC S.A.	€ 130.000,00
Assistance en travaux de soudure pour des interventions occasionnelles sur chaudière et leurs circuits annexes y compris l'appel en urgence sur le site de l'UVE	AOO	THERMIC ENGINEERING	€ 120.000,00
Fournitures de bureau	PNSP	DEROANNE s.a.	€ 25.000,00
Transport par camions, des conteneurs de nos parcs de recyclage vers des filières appropriées	AOO	VANHEEDE Environnemental Logistics	€ 150.000,00
BUREAU D'ÉTUDE COLLABORANT "INGÉNIEUR-CONSEIL - VRD ; STABILITÉ ; TECHNIQUES SPÉCIALES" ET COORDINATION SÉCURITÉ ET SANTÉ. Aménagement d'une Voirie Interne, Construction d'un Bâtiment de Gardes et Génie Civil pour une Installation de Broyage d'Encombrants ménagers	PNSP	BECI - SNC MONIER ET CIE	€ 70.000,00
Marché public de services pour la collecte sélective, le tri sur le site et le recyclage des textiles et de produits en cuir usagés récoltés sur le territoire de l'ICDI	PNAP	TERRE asbl	€ 3.000,00
Marché de services Publication - Impression de productions graphiques de l'ICDI	AOO	IPM Printing ; SNEL ; LIELENS ; Claes-Roels	€ 42.500,00
Maintenance des 4 grilles du four 2 et fournitures des pièces de rechange sur le site de l'UVE de Pont-de-Loup	AOO	SARETCO	€ 44.500,00
Développement et conception d'outils de communication tous supports pour une période maximale de 2 ans	PNSP	4 Sales graphic communication	€ 40.000,00
Maintenance, réparation et fourniture éventuelle des compresseurs et leurs équipements annexes, y compris la fourniture des pièces nécessaires, ainsi que l'appel en urgence sur le site de l'UVE	AOO	ATLASCOPCO ; ELNEO TECHNOFLUID	€ 254.100,00
Gestion des déchets	AOO	VAN GANSEWINKEL SA	€ 480.000,00
Fourniture d'un tracteur pour remorque fond mouvant	AOO	SCANIA	€ 1.000.000,00
Fourniture d'un chargeur sur pneus de l'ordre de +/- 17 tonnes au sol à vide tout équipé	AOO	VCM BELGIUM S.A.	€ 220.000,00
Veille légale et réglementaire	PNSP	ECOBEL	€ 11.000,00
Remplacement des trémies du filtre à manches de la ligne 3 sur le site de l'UVE	AOO	LARDINOIS SPRL	€ 260.000,00
Marché de mise à disposition de véhicules par voie de leasing opérationnel	AOO	ARVAL BELGIUM nv	€ 70.000,00
Fourniture échelonnée de pneus	AOO	CENTRAL PNEU ETS s.a.	€ 53.666,00
Fourniture d'un chariot élévateur diesel	PNSP	EUROLIFT CENTER	€ 65.000,00
Fourniture et montage de deux camions bennes collecteur de verre 19 tonnes	AOO	ABT CY	€ 225.000,00

MARCHES PUBLICS 2014			
Marché	Mode de passation	Adjudicataire	Estimation annuelle HTVA
Marché de conception, de réalisation et de diffusion de capsules vidéo à l'effigie de Spirou - ma commune propre, je participe !	PNSP	KEYWALL-DREAMWALL	€ 55.000,00
Marché public de services pour le stockage, le transport et le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectée sélectivement dans la zone ICDI.	AOO	SITA WALLONIE s.a.	€ 360.000,00
Démontage, nettoyage, remontage des manches du filtre à manche ligne 3	PNSP	TTL FRANCE SA	€ 35.000,00
Optimisation de l'éclairage dans les parcs de recyclage	AOO	N2M ELECTRICITY SOLUTIONS SPRL	€ 37.500,00
Fourniture équipements protection individuelle	PNSP	LISAP s.a. ; SMI SA	€ 60.000,00
La fourniture et la pose de panneaux reprenant les heures d'ouverture, la fourniture de panneaux sur big foot indiquant les conteneurs complets et la fourniture de panneaux sur big foot mentionnant les consignes à respecter, dans les parcs de recyclage de l'ICDI.	PNSP	VIRAGE SA	€ 35.000,00
Marché de services financiers	AOO	BELFIUS BANQUE BELGIQUE S.A.	€ 250.000,00
Marché public de services pour la collecte sélective, le tri et le regroupement sur le site des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) récoltés sur le territoire de l'ICDI.	AOR	RETRIVAL S.C.R.L.	€ 195.333,00
Refonte du site internet de l'ICDI	PNSP	DOGSTUDIO	€ 12.000,00



Annexes

ANNEXE 1

Tonnages 2014 gérés par l'ICDI

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES :	87.372	
OM	83.358	Valorisation énergétique
OM	4.014	Valorisation énergétique externe
APPORTS DIRECTS À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	18.113	
DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS EN MÉLANGE	14.962	Valorisation énergétique
RÉSIDUS CENTRE DE TRI	3.151	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE	105.485	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS À L'UVE	101.471	
SOUS-TOTAL SORTIES VERS VALORISATION EXTERNE	4.014	
COLLECTES SÉLECTIVES ET SPÉCIFIQUES :	35.315	
PAPIERS-CARTONS	14.890	Recyclage
VERRES	8.041	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	5.708	Recyclage
FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)	3.475	Biométhanisation
ENCOMBRANTS	3.201	Recyclage/Valorisation
DÉCHETS DE MARCHÉS	0,2	Valorisation énergétique
TONNAGES PROVENANT DES PARCS DE RECYCLAGE ET CENTRES DE TRANSIT :	97.080	
INERTES	41.847	Recyclage
ENCOMBRANTS	12.806	Recyclage/Valorisation
BOIS	10.955	Valorisation
DÉCHETS VERTS	18.008	Compostage
PAPIERS-CARTONS	4.189	Recyclage
METAUX	1.887	Recyclage
VERRES	1.609	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	583	Recyclage
DIVERS *	838	Recyclage
DEEE	1.464	Recyclage
TEXTILES	559	Réutilisation
ASBESTE-CIMENT	1.044	CET
AUTRES DÉCHETS **	629	Traitements spécifiques
VERRE PLAT	397	Recyclage
POTS DE REPIQUAGE	38	Recyclage
FILMS EN PLASTIQUE	183	Recyclage
EPS	46	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX :	17.307	
VERS EXTÉRIEURS	15.914	
VERS TRANSIT DE COUILLET	1.393	
TOTAL	255.189	Tonnes

Liège : 1,320 tonne - **Fonds de bougies :** 0,540 tonne

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets :** pneus, bâches agricoles, incinérables.

ANNEXE 2

Ordures ménagères collectées en 2014

Commune	Population	COLLECTE OM PAR L'ICDI :						Apports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM ICDI) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. bâtiments publics et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels, déchets de marchés et poubelles hors ménages (kg/an/hab.)	
Aiseau-Prezles	10.863	73	1,3	74	2	76	19	
Anderlues	11.976	106	0	106	0,1	106	18	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.685	203	1	204	5	209	7	
Charleroi	202.730	208	2	211	9	220	29	
Châtelet	36.390	210	1	211	7	218	18	
Courcelles	30.735	90	0	90	2	91	20	
Farciennes	11.260	218	0	218	6	224	22	
Fleurus	22.805	182	0,5	182	10	192	18	18.113 tonnes
Fontaine-l'Évêque	17.508	211	0	211	18	230	18	
Gerpinnes	12.392	75	0	75	0	75	31	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.665	170	3	172	5	178	15	
Les Bons Villers	9.256	89	0	89	4	93	12	
Montigny-le-Tilleul	10.146	65	0	65	1	66	21	
Pont-à-Celles	17.015	79	0	79	1	80	8	
Moyenne (kg/an/hab.)	421.426	176	1	177	7	184	23	
Tonnage global (en Tonnes)		74.092	531	74.623	3.030	77.652	9.719	18.113

ANNEXE 3

Evolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages
(en kg par an par habitant)

Commune	2010	2011	2012	2013	2014
Aiseau-Presles	180	179	188	192	73
Anderlues	175	182	188	190	106
Chapelle-lez-Herlaimont	194	204	202	199	203
Charleroi	188	195	197	201	208
Châtelet	191	196	198	205	210
Courcelles	184	188	184	159	90
Farciennes	203	209	201	203	218
Fleurus	169	173	176	179	182
Fontaine-l'Evêque	188	191	191	199	211
Gerpennes	152	157	55	69	75
Ham-sur-Heure/Nalinnes	151	166	170	168	170
Les Bons Villers	161	98	79	83	89
Montigny-le-Tilleul	164	168	164	176	65
Pont-à-Celles	188	193	193	196	79
Moyenne	184	188	186	188	176

ANNEXE 4

Collecte sélective du verre en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2010 à 2014

Commune	2010		2011		2012		2013		2014	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	193	18	206	19	200	19	204	19	232	21
Anderlues	142	12	152	13	158	13	168	14	192	16
Chapelle-lez-Herlaimont	189	13	223	15	218	15	212	14	228	15
Charleroi	3.840	19	4.077	20	3.815	19	3.779	19	3.712	18
Châtelet	594	16	590	16	581	16	574	16	598	16
Courcelles	571	19	640	21	611	20	633	21	699	23
Farciennes	154	14	173	16	159	14	161	14	165	15
Fleurus	419	19	433	19	441	20	447	20	418	18
Fontaine-l'Évêque	263	15	289	17	298	17	297	17	301	17
Gerpennes	254	21	258	21	281	23	296	24	287	23
Ham-sur-Heure/Nalinnes	319	24	356	27	348	26	344	25	348	25
Les Bons Villers	136	15	191	21	188	21	186	20	204	22
Montigny-le-Tilleul	253	25	274	27	266	26	273	27	275	27
Pont-à-Celles	343	21	351	21	339	20	355	21	383	23
Total	7.667	18	8.213	20	7.902	19	7.929	19	8.041	19

ANNEXE 5

Données relatives à la collecte du verre en 2014

Commune	Population 2014	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.863	232	21	41	4	273	25
Anderlues	11.976	192	16	46	4	238	20
Chapelle-lez-Herlaimont	14.685	228	15	56	4	284	19
Charleroi	202.730	3.712	18	774	4	4.486	22
Châtelet	36.390	598	16	139	4	737	20
Courcelles	30.735	699	23	117	4	816	27
Farciennes	11.260	165	15	43	4	208	18
Fleurus	22.805	418	18	87	4	505	22
Fontaine-l'Évêque	17.508	301	17	67	4	368	21
Gerpennes	12.392	287	23	47	4	334	27
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.665	348	25	52	4	400	29
Les Bons Villers	9.256	204	22	35	4	239	26
Montigny-le-Tilleul	10.146	275	27	39	4	314	31
Pont-à-Celles	17.015	383	23	65	4	448	26
Global	421.426	8.041	19	1.609	4	9.649	23

ANNEXE 6

Collecte sélective du papier-carton en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2010 à 2014

Commune	2010		2011		2012		2013		2014	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	362	34	373	35	374	35	369	34	400	37
Anderlues	320	27	356	30	335	28	354	30	385	32
Chapelle-lez-Herlaimont	368	26	408	28	398	27	393	27	401	27
Charleroi	8.168	40	8.679	43	7.953	39	7.737	38	7.447	37
Châtelet	1.078	30	1.090	30	1.028	28	1.000	28	1.048	29
Courcelles	1.074	36	1.227	40	1.095	36	1.139	37	1.200	39
Farciennes	300	27	319	29	297	27	291	26	302	27
Fleurus	764	34	820	37	808	36	796	35	773	34
Fontaine-l'Évêque	500	29	546	32	525	30	511	29	489	28
Gerpennes	443	37	482	39	484	39	490	40	471	38
Ham-sur-Heure/Nalinnes	544	40	613	46	551	41	536	39	546	40
Les Bons Villers	262	29	345	38	330	36	325	35	332	36
Montigny-le-Tilleul	476	47	513	51	471	47	459	45	443	44
Pont-à-Celles	636	38	633	38	586	35	632	37	654	38
Total	15.294	37	16.405	39	15.234	36	15.031	36	14.890	35

ANNEXE 7

Données relatives à la collecte du papier-carton
sur la zone de l'ICDI en 2014

Commune	Population 2014	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.863	400	37	108	10	508	47
Anderlues	11.976	385	32	119	10	504	42
Chapelle-lez-Herlaimont	14.685	401	27	146	10	547	37
Charleroi	202.730	7.447	37	2.015	10	9.462	47
Châtelet	36.390	1.048	29	362	10	1.410	39
Courcelles	30.735	1.200	39	306	10	1.506	49
Farciennes	11.260	302	27	112	10	414	37
Fleurus	22.805	773	34	227	10	1.000	44
Fontaine-l'Évêque	17.508	489	28	174	10	663	38
Gerpennes	12.392	471	38	123	10	594	48
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.665	546	40	136	10	682	50
Les Bons Villers	9.256	332	36	92	10	424	46
Montigny-le-Tilleul	10.146	443	44	101	10	544	54
Pont-à-Celles	17.015	654	38	169	10	823	48
Global	421.426	14.890	35	4.189	10	19.080	45

ANNEXE 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte
sur la zone de l'ICDI de 2010 à 2014

Commune	2010		2011		2012		2013		2014	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	123	11	131	12	138	13	143	13	166	15
Anderlues	102	9	110	9	116	10	129	11	154	13
Chapelle-lez-Herlaimont	152	11	169	12	167	11	176	12	180	12
Charleroi	2.413	12	2.695	13	2.640	13	2.747	13	2.733	13
Châtelet	386	11	456	13	455	13	477	13	494	14
Courcelles	348	12	375	12	383	13	431	14	500	16
Farciennes	117	11	136	12	127	11	134	12	141	13
Fleurus	261	12	291	13	296	13	305	13	308	14
Fontaine-l'Evêque	165	10	178	10	183	11	197	11	203	12
Gerpennes	118	10	141	11	155	13	157	13	159	13
Ham-sur-Heure/Nalinnes	140	10	151	11	154	11	155	11	155	11
Les Bons Villers	88	10	109	12	109	12	113	12	118	13
Montigny-le-Tilleul	122	12	145	14	130	13	145	14	157	16
Pont-à-Celles	174	10	201	12	191	11	201	12	239	14
Global	4.707	11	5.287	13	5.245	12	5.511	13	5.708	14

ANNEXE 9

Données relatives à la collecte du PMC
sur la zone de l'ICDI en 2014

Commune	Population 2014	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.863	166	15	15	1	181	17
Anderlues	11.976	154	13	17	1	171	14
Chapelle-lez-Herlaimont	14.685	180	12	20	1	200	14
Charleroi	202.730	2.733	13	281	1	3.013	15
Châtelet	36.390	494	14	50	1	545	15
Courcelles	30.735	500	16	43	1	543	18
Farciennes	11.260	141	13	16	1	157	14
Fleurus	22.805	308	14	32	1	339	15
Fontaine-l'Evêque	17.508	203	12	24	1	227	13
Gerpennes	12.392	159	13	17	1	176	14
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.665	155	11	19	1	174	13
Les Bons Villers	9.256	118	13	13	1	130	14
Montigny-le-Tilleul	10.146	157	16	14	1	171	17
Pont-à-Celles	17.015	239	14	24	1	262	15
Global	421.426	5.708	14	583	1	6.291	15

ANNEXE 10

Valorisation et sous-produits de l'unité de valorisation énergétique

Flux	Quantité	Destination
MACHEFERS ISSUS DE L'UVE :	22.807	
Mâchefers valorisés en structure routière	21.268	Recyclage
Métaux ferreux (6,5 %)	1.482	Recyclage
Métaux non ferreux (0,25 %)	57	Recyclage
FERRAILLES ISSUES DE L'UVE :	2.100	
Ferrailles issues de l'UVE	2.100	Recyclage
RÉSIDUS DE L'ÉPURATION DES FUMÉES :	2.331	
Cendres volantes des électrofiltres	2.036	traitement puis CET 1
Boues d'épuration	196	traitement puis CET 1
Gâteaux des filtres à manches	99	traitement puis CET 1
DÉCHETS DANGEREUX DE MAINTENANCE :	47	
TOTAL	27.285	tonnes
PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	31.674	MWh

ANNEXE 11

Données globales sur l'ensemble des parcs de recyclage et centres de transit (quantités en T)

	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers **	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets***	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies	
1994	111.107	11.265	6.130	2.003		1.847	618	386			192	58	30	0										
1995	235.070	26.741	15.338	4.976		3.078	1.553	870			591	196	137	0										
1996	435.130	41.058	21.561	9.029		5.358	2.320	1.253			1.103	232	187	15										
1997	725.841	68.222	31.665	17.372		10.761	3.870	1.967			1.813	391	321	62										
1998	719.266	69.803	30.430	19.326		10.816	4.202	2.047			2.066	460	371	75	9									
1999	708.172	73.611	32.286	17.563		12.071	5.439	2.681			2.381	653	425	102	10									
2000	716.885	78.976	33.902	17.648		14.378	5.684	3.169			2.749	626	560	120	6	135						0,285		
2001	750.148	70.620	30.144	15.113		11.875	5.650	3.359			2.838	669	635	127	146	62						1,380		
2002	857.667	82.943	34.917	17.557		15.248	5.929	3.682	663		2.936	778	652	140	179	75	187					2,085		
2003	1.045.939	86.854	38.683	18.614		13.927	5.832	3.582	954		2.965	862	731	140	142	77	446					2,505		
2004	1.131.986	92.150	39.965	18.557	1.521	16.093	6.253	3.129	1.254		2.936	947	737	138	24	134	460					2,310		
2005	1.109.799	96.636	42.298	19.964	1.764	17.234	6.165	2.413	1.359	1.121	2.837	0	690	0	0	239	552					2,400		
2006	993.654	97.025	42.590	20.596	1.780	17.127	6.075	2.272	1.263	1.126	2.576	0	708	0	0	225	687					2,700		
2007	889.896	83.836	34.933	15.418	2.789	17.247	5.332	1.754	1.387	1.006	2.274	0	710	0	13	266	709					2,565		
2008	864.724	85.535	35.841	10.848	7.914	17.540	4.985	1.519	1.460	926	2.015	0	743	0	317	549	855				3	10	12	2,850
2009	1.011.445	91.758	39.501	12.045	8.415	17.332	4.944	1.857	1.533	888	2.058	0	859	0	353	682	877	209	30	95	81	3,000		
2010	988.081	88.243	38.097	11.095	9.000	15.643	4.862	1.845	1.554	812	1.897	0	843	0	426	578	1.064	259	35	125	109	2,900		
2011	786.428	96.178	42.089	12.090	10.324	16.551	4.986	1.971	1.687	735	1.857	0	906	0	543	591	1.256	299	38	157	99	2,074	0,108	
2012	742.980	95.594	41.507	12.562	10.441	16.505	4.649	1.995	1.534	665	1.744	0	891	0	553	619	1.367	331	33	146	54	0,860	0,480	
2013	690.987	90.094	38.817	12.316	9.919	15.570	4.339	1.834	1.441	604	1.661	0	834	0	521	636	1.012	340	36	163	49	1,260	0,395	
2014	752.599	97.080	41.847	12.806	10.955	18.008	4.189	1.887	1.464	583	1.609	0	838	0	559	629	1.044	397	38	183	46	1,320	0,540	
Total depuis l'ouverture	16.267.704	1.624.222	712.541	297.498	74.823	284.108	97.876	45.472	17.553	8.465	43.097	5.871	12.808	920	3.801	5.500	10.516	1.834	211	878	450	30	2	

1994**: année d'ouverture.

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets **: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Remarques:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.

La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 215 tonnes

Les déchets de liège (bouchons, sous-plats,...) sont collectés sur l'ensemble des parcs de recyclage de l'ICDI et regroupés au parc de recyclage de Charleroi I - Couillet 1 avant évacuation par l'asbl "De Vlaspit" pour recyclage.

ANNEXE 12

Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des parcs à conteneurs et centres de transit
(depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

Kg/an/hab.	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers *	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets**	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies
1996	103	97	51	21	13	5	3				3	0,5	0,4	0,04									
1997	171	161	75	41	25	9	5				4	0,9	0,8	0,1									
1998	173	168	73	46	26	10	5				5	1,1	0,9	0,2	0,02								
1999	171	178	78	42	29	13	6				6	1,6	1,0	0,2	0,02								
2000	173	191	82	43	35	14	8				7	1,5	1,4	0,3	0,02	0,3						0,001	
2001	182	171	73	37	29	14	8				7	1,6	1,5	0,3	0,35	0,2						0,003	
2002	208	201	85	43	37	14	9	1,6			7	1,9	1,6	0,3	0,43	0,2	0,5					0,005	
2003	254	211	94	45	34	14	9	2,3			7	2,1	1,8	0,3	0,34	0,2	1,1					0,006	
2004	274	223	97	45	3,7	39	15	8	3,0		7	2,3	1,8	0,3	0,06	0,3	1,1					0,006	
2005	268	234	102	48	4,3	42	15	6	3,3	2,7	7	0	1,7	0	0	0,6	1,3					0,006	
2006	240	235	103	50	4,3	41	15	5	3,1	2,7	6	0	1,7	0	0	0,5	1,7					0,007	
2007	215	202	84	37	7	42	13	4	3,3	2,4	5	0	1,7	0	0,03	0,6	1,7					0,006	
2008	208	206	86	26	19	42	12	4	3,5	2,2	5	0	1,8	0	0,76	1,3	2,1		0,01	0,02	0,03	0,007	
2009	243	221	95	29	20	42	12	4	3,7	2,1	5	0	2,1	0	0,85	1,6	2,1	0,5	0,07	0,23	0,20	0,007	
2010	237	211	91	27	22	37	12	4	3,7	1,9	5	0	2,0	0	1,02	1,4	2,5	0,6	0,08	0,30	0,26	0,007	
2011	188	230	101	29	25	40	12	5	4,0	1,8	4	0	2,2	0	1,30	1,4	3,0	0,7	0,09	0,37	0,24	0,005	0,0003
2012	177	227	99	30	25	39	11	5	3,6	1,6	4	0	2,1	0	1,32	1,5	3,2	0,8	0,08	0,35	0,13	0,002	0,0011
2013	164	214	92	29	24	37	10	4	3,4	1,4	4	0	2,0	0	1,24	1,5	2,4	0,8	0,08	0,39	0,12	0,003	0,0009
2014	179	230	99	30	26	43	10	4	3,5	1,4	4	0	2,0	0	1,33	1,5	2,5	0,9	0,09	0,43	0,11	0,003	0,0013

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets**: pneus, baches agricoles, incinérables.

Remarque:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.
La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.

Population considérée pour 1996 : 424.439 habitants
Population considérée pour 1997 : 423.595 habitants
Population considérée pour 1998 : 416.610 habitants
Population considérée pour 1999 : 413.671 habitants
Population considérée pour 2000 : 413.512 habitants
Population considérée pour 2001 : 412.640 habitants
Population considérée pour 2002 : 412.720 habitants
Population considérée pour 2003 : 412.550 habitants
Population considérée pour 2004 : 412.483 habitants
Population considérée pour 2005 : 413.346 habitants

Population considérée pour 2006 : 413.691 habitants
Population considérée pour 2007 : 414.625 habitants
Population considérée pour 2008 : 415.000 habitants
Population considérée pour 2009 : 416.013 habitants
Population considérée pour 2010 : 417.337 habitants
Population considérée pour 2011 : 418.417 habitants
Population considérée pour 2012 : 420.563 habitants
Population considérée pour 2013 : 421.554 habitants
Population considérée pour 2014 : 421.426 habitants





Rapport d'activités

exercice 2014

Pour tout renseignement :

0800 94 234

www.icdi.be

Le rapport est aussi téléchargeable
sur le site www.icdi.be

Imprimé sur papier Cocoon Silk, 100% recyclé,
certifié FSC Recycled et Ecolabel Européen.

